



**Un générique unique :
Analyse identitaire, historique et toponymique de la notion de
« fleuve » au Québec**

Mémoire

Amélie Adam

Maîtrise en sciences géographiques
Maître en sciences géographiques (M. Sc. géogr.)

Québec, Canada

© Amélie Adam, 2018

**Un générique unique :
Analyse identitaire, historique et toponymique de la notion de
« fleuve » au Québec**

Mémoire

Amélie Adam

Sous la direction de :

Matthew Hatvany, directeur de recherche

RÉSUMÉ

Le Québec répertorie officiellement sur son territoire un seul et unique fleuve, le Saint-Laurent. Cependant, la Commission de toponymie du Québec présente une définition qui devrait englober au moins vingt-huit autres rivières.

La présente étude tente de rendre compte de cette situation en retraçant les processus évolutifs de l'utilisation du générique « fleuve », par son origine étymologique et son implantation en Amérique. La méthodologie utilisée privilégie une approche comparative de ses définitions sociales et physiques chez les différentes communautés francophones. Le passé et la mentalité des explorateurs et des premiers colons du continent, ainsi que des premiers toponymistes du Québec, seront analysés afin d'illustrer l'impact et le rôle qu'ils ont eus dans les différents processus toponymiques. L'importance du fleuve Saint-Laurent en lien avec l'identité québécoise sera exposée afin de démontrer les raisons pour lesquelles il est le seul cours d'eau possédant le générique « fleuve » dans la province. Le système toponymique québécois sera ensuite analysé afin de comprendre pourquoi un changement tel que l'ajout de vingt-huit fleuves à la nomenclature québécoise serait difficile à effectuer, mais néanmoins souhaitable et quels seraient les impacts d'un tel changement.

Mots-clés : fleuve, toponymie, identité, Saint-Laurent, colonialisme

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES TABLEAUX	viii
REMERCIEMENTS	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	3
1.1 Problématique	3
1.2 Objet d'étude (domaine et champ de recherche)	3
1.2.1 Géographie linguistique	4
1.2.2 Géographie historique	5
1.2.3 Géographie physique	6
1.2.4 Géographie identitaire	6
1.3 Territoire et périodes d'analyse	7
1.4 Intérêt de la recherche et retombées possibles au plan scientifique	11
1.5 Revue de littérature	12
1.5.1 Avancés dans le domaine	12
1.5.2 Toponymie	13
1.5.3 Géographie historique	15
1.5.4 Géographie identitaire	17
1.5.5 Relations et dynamiques de pouvoir	19
CHAPITRE II	22
ANALYSE VOCABULAIRIQUE DU GÉNÉRIQUE « FLEUVE »	22
2.1 Historique étymologique du générique « fleuve » en Europe	22
2.1.1 Changement de paradigme : la rationalisation scientifique	23
2.1.2 Le terme « fleuve » dans la première encyclopédie française	25
2.1.3 Mention du fleuve Saint-Laurent	27
2.1.4 Droit romain et Code civil français	28
2.2 Historique de la découverte du fleuve Saint-Laurent et de son appellation	29
2.2.1 « Vrais » premiers européens sur le nouveau continent	29
2.2.2 Premiers Peuples	30
2.2.3 Jacques Cartier	31
2.2.4 Samuel de Champlain	32
2.2.5 Le Saint-Laurent (Fleuve)	34
2.3 Comparaison des définitions du terme « fleuve » pour les différents peuples francophones l'employant	47
2.3.1 Définition générale	47
2.3.2 Définition physique	49
2.3.3 Définitions culturelles et sociales	51
CHAPITRE III	56
COLONISATEUR ET COLONISÉ : LA QUESTION DU POUVOIR TOPONYMIQUE	56
3.1 Terra nullius	56

3.2 La toponymie et cartographie du territoire.....	57
3.2.1 Apparition de la toponymie autochtone écrite	57
3.2.2 Menace d'« ensauvagement »	59
3.2.3 L'expression de la dépossession	60
3.2.4 La cartographie.....	61
3.3 La notion de propriété privée.....	67
3.3.1 Gaspillage de la terre.....	67
CHAPITRE IV.....	69
INFLUENCE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION SUR L'ACTE NOMINATIF	69
4.1 Le processus de nomination	69
4.2 Origines de Jacques Cartier.....	73
4.3 Origine de Samuel de Champlain.....	78
4.4 Comparaison entre l'analyse du processus choronymique de Cartier et De Champlain	82
4.5 Origine des premiers habitants en Nouvelle-France.....	83
4.6 Premiers toponymistes au Québec	88
CHAPITRE V	93
LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE	93
5.1 Historique de sa découverte et de son appellation	93
5.2 Développement d'une civilisation axée sur le fleuve Saint-Laurent.....	94
5.2.1 Porte continentale.....	95
5.2.2 Mer intérieure	95
5.2.3 Frontière et souveraineté.....	96
5.2.4 Axe.....	97
5.3 Sa représentation sur les cartes, documents culturels (romans, poèmes, chansons, etc.) et dans la transmission orale	108
5.3.1 Représentation cartographique du fleuve en Nouvelle-France.....	108
5.3.2 Symbolisme du fleuve Saint-Laurent dans la littérature québécoise	111
CHAPITRE VI.....	116
LA COMPLEXITÉ DE LA TOPONYMIE.....	116
6.1 Mandats de la Commission de toponymie du Québec	119
6.1.1 Compétences et mandat.....	119
6.1.2 Devoirs de la Commission de toponymie.....	119
6.1.3 Pouvoirs de la Commission	120
6.1.4 Compétences exclusives de la Commission.....	120
6.1.6 Officialisation et avis favorable	120
6.1.7 Comité permanent canadien des noms géographiques	121
6.1.8 Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	122
6.1.9 Politiques, principes, normes et procédures du <i>Guide toponymique du Québec</i> et leur application.....	122
6.2 Définitions des termes clés en toponymie.....	131
6.3 Définitions des types d'entités géographiques et bref historique de leur présence dans la toponymie ancienne canadienne-française	136
6.3.1 Définitions des types d'entités géographiques.....	136
6.3.2 Bref historique de leur présence dans la toponymie ancienne canadienne-française...139	
6.4 Les problèmes généraux de toponymie québécoise source d'instabilité toponymique	142
CHAPITRE VII	145

DISCUSSION	145
7.1 Vision eurocentrique	145
7.2 Formation d'une nouvelle identité	148
7.3 Autres rivières susceptibles d'être des fleuves au Québec	149
7.3.1 Selon la longueur	153
7.3.2 Selon le débit	153
7.3.3 Selon le bassin versant	154
7.4. Proposition d'une définition mieux adaptée du générique « fleuve » et à son utilisation au Québec	155
7.4.1 Définition précisée pour le Saint-Laurent.....	155
7.4.2 Définition modifiée pour englober tous les autres fleuves du Québec.....	156
7.4.3 Modifier le type d'entité géographique.....	157
7.4.4 Modifier l'élément générique.....	157
7.5 Impact d'un changement de définition ou de l'ajout d'autres fleuves dans la toponymie québécoise	158
7.6 Limite de la recherche.....	161
7.7 Importance des fleuves et perspectives d'avenir.....	162
CONCLUSION.....	165
BIBLIOGRAPHIE	168

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Carte de la délimitation des frontières du Québec.....	8
Figure 2 - Le Québec méridional	9
Figure 3 - Carte des fleuves et principaux cours d'eau en France.....	10
Figure 4 - Le polygone désignatif	14
Figure 5 - Carte de la côte est de l'Amérique du Nord dressée par Nicolas Vallard en 1547	35
Figure 6 - Figure de la Terre Neuve, Grande Riviere de Canada, et Côtes de l'Océan en la Nouvelle France dressé par Lescarbot en 1609.....	36
Figure 7 - Rivière de St Laurens depuys Montréal jusqu'à Tadoussac dressé par Bourdon en 1641	37
Figure 8 - Carte générale du Canada Dédiée au Roy de Danemark/par son très humble et très obéissant et très fidèle serviteur Lahontan en 1669.....	38
Figure 9 - Carte du cours du fleuve Saint-Laurent depuis son embouchure jusques et y compris le Lac supérieur dressé par Belmont en 1680	39
Figure 10 - Carte du grand fleuve St Laurens dressee et dessignée sur les memoires et observations que le Sr. Dressé par Franquelin en 1685	40
Figure 11 - La Grande Rivière de Canada appelée par les Européens de St. Laurens dressé par Deshayes en 1685.....	41
Figure 12 - Partie de la Nouvelle-France dressée par Jaillot en 1685.....	42
Figure 13 - Carte du domaine du Roy en Canada dressé par Laure en 1732	43
Figure 14 - Carte de la partie orientale de la Nouvelle-France ou du Canada dressé par Bellin en 1744.....	44
Figure 15 - Superposition du fleuve Saint-Laurent et de quelques appellations lui étant conférées en fonction des marées.....	46
Figure 16 - Cours de Pitchitaoüichetz ou du Saguenay : A Monsieur le Marquis de Beauharnois gouverneur general du Canada dressé par le Père Laure en 1731	58
Figure 17 - Statut socioprofessionnel des immigrants d'origine européenne avant 1760.....	87
Figure 18 - Mode de division de terres en Nouvelle-France (Côte-de-Beaupré)	99
Figure 19 - Une des deux cartes du cours du fleuve St Laurent dressée par Pellegrin en 1755....	110
Figure 20 - « Fleuves » québécois selon la définition actuelle de la Commission de toponymie du Québec	152

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Traits hydrogéographiques employés par Cartier et la fréquence de leur emploi	32
Tableau 2 - Traits hydrogéographiques employés par Champlain et la fréquence de leur emploi	33
Tableau 3 - Fréquence d'emploi du mot fleuve et rivière par Cartier et Champlain	34
Tableau 4- Comparaison des différents types de choronymes employés par Cartier et Champlain	83
Tableau 5 - Origine et composition de l'immigration brute canadienne antérieure à 1760	86
Tableau 6 - Exemples de type d'entités	133
Tableau 7 - Exemples de spécifiques.....	134
Tableau 8 - Exemples de génériques	135
Tableau 9 - Définitions de types d'entités géographiques et leur statut terminologique	137
Tableau 10 - Rivières du Québec susceptibles d'être considérées comme des fleuves	150
Tableau 11 - Rivières du Québec susceptibles d'être des fleuves selon leur bassin versant	154
Tableau 12 - Rivières du Canada admissibles au statut de fleuve selon la définition actuelle de la Commission de toponymie du Canada	160

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à mon directeur de recherche, monsieur Matthew Hatvany. M. Hatvany a toujours cru en moi et en ce projet. Il m'a toujours remise sur le droit chemin lors de moments de doutes ou d'égarements en permettant d'avoir un regard critique sur la situation.

Je remercie également les membres de mon comité d'évaluation, Mme. Caroline Desbiens, professeure de géographie culturelle et M. Etienne Berthold, professeur de géographie patrimoniale, tous deux de l'Université, Laval pour leurs précieux conseils à travers leur champ de compétence respectif.

Je tiens à souligner le soutien matériel de la Commission de toponymie du Québec, par l'entremise de M. Marc Richard et Mme Miriam Hallé plus particulièrement. Merci pour votre aide et votre temps.

Je remercie tous les membres des Amis du Mushuau-Nipi : Jean-Philippe Messier, Serge Ashini, Valérie Courtois, Fred Mackenzie, tous les innus qui nous ont partagé leur expérience et leur savoir, tous les participants de ce séminaire ainsi que la famille Paquet de chez Norpaq.

Merci à Mme. Judith Sénéchal, directrice générale de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie et M. Michel Grégoire, directeur de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean.

Rien n'aurait pu être possible sans le soutien logistique, moral et intellectuel de ma famille et de mes amis. Merci à Suzie, Timothy, Michel et tous les gens du Paradis qui m'ont supporté tout au long de ce processus. Merci également à tous ceux qui m'ont accueilli chez eux au courant de l'été/automne 2017.

Finalement, je tiens à souligner l'importance pour moi de la bibliothèque de l'Université Laval, celle de l'Université du Québec à Montréal ainsi que la Bibliothèque et Archives nationales du Québec où j'ai passé la majeure partie de ces trois dernières années. Merci à leur personnel de soutien.

INTRODUCTION

La toponymie est l'étude des toponymes, c'est-à-dire des noms de lieux, de leurs origines à leur implantation en passant par leurs transformations. Avant même que le terme « toponyme » soit instauré, les humains nommaient spontanément leur territoire et ce qu'il contenait. Que ce soit pour se repérer, s'avertir, ou autres raisons nécessaires, les noms de lieux et d'accidents géographiques (les montagnes et les cours d'eau majoritairement) ont toujours été une source d'information de grande importance. C'est durant l'ère des explorations et des grandes découvertes que le processus de nomination prit une tout autre tournure. Il servait dorénavant à contrôler, posséder, gouverner et assimiler. C'est par la carte que se matérialisait cette possession, elle devint un outil de colonisation majeur.

La toponymie n'était cependant pas structurée ou supervisée à l'époque, la résultante étant plutôt dissipée et chaotique compte tenu que chaque personne s'y prenait un peu à sa manière. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle, que la question du prélèvement et de l'écriture de la toponymie française se pose réellement avec la production de la carte Cassini (première carte topographique et géométrique établie à l'échelle de l'ensemble du royaume de France) (Rostaing, 1965 : 6). La toponymie française n'acquiert son caractère scientifique que dans la seconde moitié du XIX^e siècle (Rostaing, 1965 : 6). C'est ensuite dans les années 1870 que des dictionnaires topographiques sont produits pour chaque département français. Ces dictionnaires contiennent tous les toponymes retrouvés par départements et leurs historiques (Rostaing, 1965 : 7). Ce n'est malgré tout qu'avec la publication de l'ouvrage *Noms de lieux de la France* (1920) de l'archiviste et historien français Auguste Longnon que la toponymie prend une véritable tournure méthodique et systématique. Puis, c'est en 1999 que la Commission nationale de toponymie instituée auprès du Conseil national de l'information géographique (CNIG) a été créée. Elle a pour mission de contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France (CNIG site web, SD).

C'est également à des fins de normalisation et d'unification que dès le XIX^e siècle, le gouvernement du Québec quant à lui confie la responsabilité à un fonctionnaire de l'Administration de régir les différentes questions en rapport aux noms géographiques sur le territoire (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 1).

Si la toponymie semble dorénavant plus ou moins unifiée, il n'en reste pas moins que cette uniformité se restreint à son aire d'application. Cela signifie que la France applique ses règles sur son territoire, de même que le font le Québec et le Nouveau-Brunswick par exemple. Mais en soi, les lois et réglementations divergent d'une aire d'application à une autre. Certaines sont même gérées par pays comme la France, alors que d'autres le sont plutôt par départements ou par provinces comme c'est le cas au Québec.

Il en va de même pour la définition de certains mots. Certes, l'Académie française a le mandat d'uniformiser la langue française, mais le Québec par exemple est également sous les réglementations de l'Office de la langue française. Puis, certains mots peuvent être définis par d'autres organisations dans lesquelles ils sont importants tels que les noms de lieux et d'accidents géographiques par la Commission de toponymie du Québec. Cette situation de multiplication des paliers décisionnels affecte assurément le processus de nomination. C'est le cas, entre autres, du terme « fleuve » au Québec. Il est donc difficile d'appliquer justement la définition d'un terme si cette définition diverge.

CHAPITRE I

1.1 Problématique

La question « des fleuves » au Québec n'est pas bien documentée, et le peu de fois où le sujet est abordé, il est plus souvent présenté sous son seul point de définition physique. En effet, on parle plutôt des différentes définitions qui s'y appliquent telles que l'exutoire du cours d'eau, sa longueur, ses kilomètres navigables, ainsi que la façon dont ces définitions ne sont pas respectées. Des analyses géophysiques sont présentées et certaines rivières répondant à ces exigences sont proposées comme fleuves. Comme nous le verrons plus tard, plusieurs grands noms s'y sont penchés sans, cependant, jamais rien publier d'officiel sur le sujet. Cette recherche sera donc originale puisque construite sur un sujet peu couvert en profondeur. Effectivement, elle se veut plutôt une analyse des actions de l'État québécois en ce qui concerne la toponymie, et surtout des relations de pouvoir entre le Québec méridional (l'axe Saint-Laurent), ses périphéries et son Nord. Elle se veut aussi une analyse toponymique historique et évolutive du vocable fleuve au Québec ainsi que de la désignation de ce qui est aujourd'hui le Saint-Laurent. Il y a une multitude d'autres peuples, dont les autochtones du Québec, qui se servent de plusieurs génériques à des fins de différenciation des grandeurs de leurs cours d'eau. Cette recherche tentera donc de comprendre pourquoi au Québec le terme fleuve n'est appliqué qu'à un seul cours d'eau alors qu'il n'est pas le seul à s'insérer dans la définition la plus répandue d'un fleuve, soit un « [c]ours d'eau important qui se jette dans la mer » (Commission de toponymie du Québec, 1999 : 11-28). Les sociétés sont modelées par leur contexte socio-économique et c'est ce qui peut créer une variante, entre autres, dans la toponymie et la linguistique.

1.2 Objet d'étude (domaine et champ de recherche)

Le cadre de référence théorique général de cette recherche se verra décliné en quatre composantes. Comme son titre le suggère, les cadres de référence de la géographie identitaire et lexicographique seront abordés. Néanmoins, elle s'intéressera également à

la géographie historique et physique (l'hydrographie plus particulièrement) pour bien définir, comprendre et analyser, dans le sens toponymique, le cas du seul fleuve au Québec.

1.2.1 Géographie linguistique

Tout d'abord, ce mémoire s'insérera dans le champ de la géographie linguistique puisqu'elle est une branche de la linguistique qui se concentre sur les aires linguistiques définies par la répartition géographique. Elle étudie les variations langagières à l'intérieur de ces aires. Elle permet de répertorier puis cartographier ces isoglosses, c'est-à-dire les aires géographiques d'une même forme linguistique (Lévy et Lussault, 2013 : 618-619). C'est par une analyse des phénomènes sociaux, spatiaux et historiques que l'étymologie et la variation dans la définition du vocable fleuve tenteront d'être définies.

Nous introduirons également une analyse à travers la lexicographie. Cette discipline recense les mots, les classe et les définit selon leurs significations ainsi que leurs acceptations dans une langue en vue d'en faire un dictionnaire. Elle sera donc nécessaire pour comprendre l'évolution des variations dans la définition du mot fleuve. Nous verrons également la lexicologie qui est la discipline linguistique qui se consacre à l'étude des mots en s'intéressant à leur nature et à leur étymologie. C'est une discipline diachronique de la linguistique, qui cherche à établir l'origine formelle d'une unité lexicale, le plus souvent un mot; mais aussi aux relations sémantiques c'est-à-dire la branche de la linguistique qui étudie les signifiés, soit, ce dont parle un énoncé. On la distingue généralement de la syntaxe qui concerne le signifiant, soit ce qu'est l'énoncé qui les caractérise (Picoche, 1977 : 8-9). Comme le terme fleuve a évolué et ne présente assurément pas la même définition pour toutes les sociétés, tout cela nous permettra de bien comprendre toute l'essence du mot : de son origine à sa signification.

Un aspect important de ce mémoire est la toponymie. Elle est une branche de la linguistique qui étudie l'ensemble des noms de lieux, plus spécifiquement l'étude de leur signification, étymologie, évolution et impact sur les sociétés. Pour Lévy et Lussault

(2013), la recherche toponymique est parfois le fruit d'une recherche de signification gratuite, mais plus souvent la résultante de jeux d'influences et d'appropriation d'une société locale ou venant d'acteurs extérieurs, mais dominants sur cette société. On peut ainsi dire que c'est la vie sociale qui dirige l'atmosphère des différents lieux dans lesquels nous vivons et que les inventions, intentions, buts, projets d'avenir, lois et règlements sont tous des indices forts qui nous informent sur une société. Cette « inscription de l'espace des sociétés dans la terre qui les porte » est souvent officialisée par son inscription sur une carte (Lévy et Lussault, 2013 : 1017). La toponymie sera nécessaire dans l'analyse des relations de pouvoir au Québec puisque celui qui nomme le territoire le possède. Nous verrons ainsi son évolution à travers les différents contextes historiques et de quelle manière cette science fut utilisée à des fins d'appropriation sur le territoire

1.2.2 Géographie historique

Ce mémoire s'insérera dans le champ de la géographie historique afin de permettre une meilleure compréhension des différents passés québécois par ses multiples phases civilisations, colonisations et contextes historiques. Cela permettra aussi de connaître les raisons pour lesquelles le vocable « fleuve » n'a été octroyé qu'à un seul cours d'eau à travers toute la province. Effectivement, selon Courville (2004 : 4), la géographie historique a d'abord été une branche de l'histoire pour ensuite en être une de la géographie. Elle est par la suite devenue une discipline en soi avec toutes ses branches et ses méthodes pour finalement aboutir à une interdiscipline distincte de la géographie ou de l'histoire, mais conservant toujours des liens avec eux ainsi que toutes autres disciplines s'intéressant au passé. Elle permet de « retracer l'évolution rétrospective de paysages actuellement vivants, ou simplement à en analyser les facteurs historiques » (De Planhol, 1966 : 140)

1.2.3 Géographie physique

Sans toutefois l'aborder trop en profondeur, l'hydrographie permettra de trouver les définitions nécessaires à l'élaboration de ce mémoire. Cette science peut se décliner en trois sous-catégories, dont deux qui répondent aux besoins de cette étude. Elles se définissent comme suit :

1. Partie de la science géographique relative à l'étude et la description des cours d'eau et des étendues d'eau (océans, mer, lacs...) situés à la surface du globe ou dans le sous-sol (cours d'eau souterrains...);
2. L'ensemble des nappes et cours d'eau (courantes ou stables) répartis à la surface d'une région, d'un pays, etc. (Baud, Bourgeat et Bras, 2008 : 63; Wackermann, 2005 : 207).

Ces deux sous-catégories seront nécessaires puisque la première définition permettra de connaître toutes les caractéristiques ainsi que les descriptions de chacun des cours d'eau, afin de différencier les types d'entités géographiques qui sont susceptibles de « mériter » l'appellation « fleuve » de manière à pouvoir les mettre en comparaison. La deuxième définition quant à elle nous permettra d'analyser les caractéristiques de tous les cours d'eau du Québec afin de déterminer lesquels devraient posséder l'appellation officielle de « fleuve ».

1.2.4 Géographie identitaire

Finalement, sans constituer un champ à part entière puisqu'on la retrouve plutôt de manière intégrale ou partielle dans pratiquement tous les sujets de la géographie humaine, il nous semblait nécessaire de tout de même présenter brièvement la géographie identitaire. Cette géographie nous permettra de définir l'identité du peuple québécois et en quoi cela peut être pleinement relié à son fleuve. La géographie identitaire « [...] se caractérise par une communauté de valeurs et de traits culturels, d'objectifs et d'enjeux sociaux, par celle d'une même langue et d'une même histoire, souvent, mais pas de

manière obligatoire, par l'appropriation d'un territoire commun : quartier, ville, agglomération en milieu urbain... » (Di Méo, 2007 : 71) ou même d'une province en entier comme ce sera notre cas.

Tel que le souligne Bayou (2011), le territoire et l'identité ont toujours entretenu des rapports complexes puisque plusieurs facteurs évolutifs entrent en ligne de compte. L'un façonne l'autre et l'inverse est aussi vrai. Un des facteurs à prendre en considération dans la définition d'une identité, qu'elle soit individuelle ou collective, est le territoire. Tant qu'il soit délimité et circonscrit. Mais la définition d'un territoire peut elle-même faire référence à l'affirmation d'une identité. Cela nous aidera à comprendre comment une partie du territoire, à savoir le fleuve Saint-Laurent, a façonné l'identité québécoise et comment plus tard, cette identité a elle-même, en retour, façonné le fleuve.

1.3 Territoire et périodes d'analyse

Le territoire à l'étude, bien entendu, est le territoire québécois dans son ensemble puisque l'on cherche à comprendre pourquoi il n'y a qu'un seul cours d'eau désigné par le vocable « fleuve » (Figure 1).

Figure 1 - Carte de la délimitation des frontières du Québec



Source : Gouvernement du Québec, 2006.

Considérant les faits historiques et démographiques, nos recherches se concentreront plus particulièrement sur le Québec méridional, soit la vallée laurentienne, qui est l'écoumène principal de la province, plus de 80 pour cent de la population québécoise vivant sur les rives du Saint-Laurent et de ses tributaires (Gouvernement du Québec, 2018). La vallée du Saint-Laurent sera plus particulièrement au centre de l'analyse concernant le sentiment d'appartenance des Québécois-Québécoises face à leur fleuve (Figure 2).

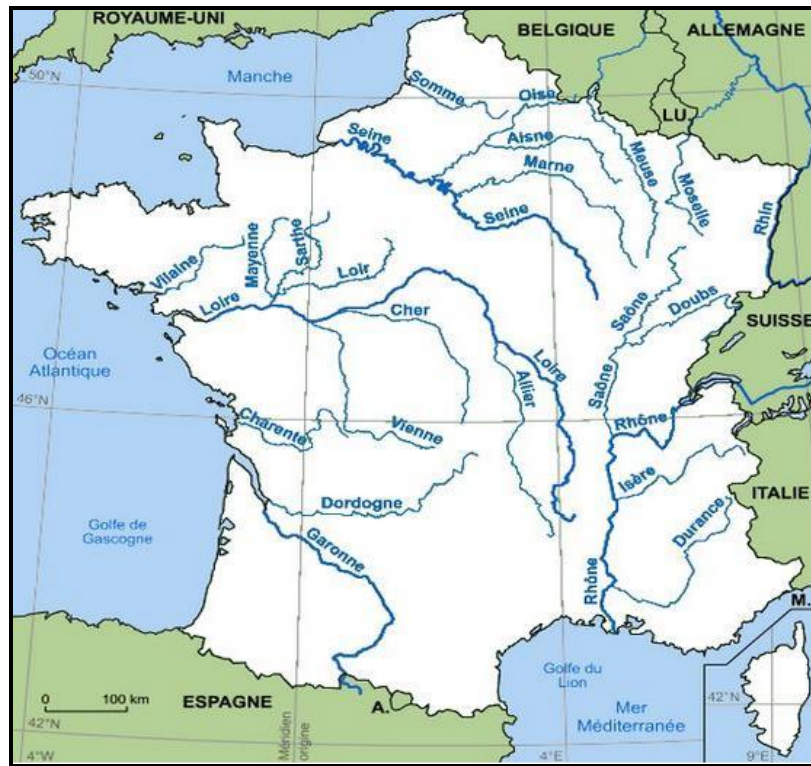
Figure 2 - Le Québec méridional



Source : Adaptée du Gouvernement du Québec, 2006.

Afin de mieux comprendre la question des transferts culturels des notions du mot fleuve dans le contexte colonial, il y aura une brève exploration de l'étymologie et l'utilisation du vocable « fleuve » en France (Figure 3) et son transfert en Nouvelle-France. C'est ce qui situera cette étude dans le temps.

Figure 3 - Carte des fleuves et principaux cours d'eau en France



Source : Mairie de Grattepanche, 2014.

Pour ce qui est de la situer dans l'espace-temps, la période d'analyse de l'étude débute aux origines du peuplement de la Nouvelle-France étant donné que cette recherche porte sur la spécificité francophone en Amérique. Effectivement, en ce qui concerne la langue anglaise, on note qu'il n'y a que le terme « *river* » qui s'applique pour décrire les cours d'eaux, peu importe leur grandeur ou leur importance. Il faudra ainsi retourner aussi loin dans le temps qu'au début de l'utilisation du terme « fleuve » afin d'y identifier son origine et son application. Néanmoins, cette recherche devra également se concentrer sur l'époque contemporaine, soit des années 1930 jusqu'à aujourd'hui. Ce fut l'époque où il y eut un fort essor de la toponymie sur le plan de la recherche académique, des questionnements intellectuels et de la recherche des vocables au Québec. Ce sera de ce fait une période d'analyse vaste puisqu'elle s'étend sur un processus évolutif de quatre siècles. Ce processus débute par le transfert toponymique culturel durant le contexte colonial où tout est nommé en l'honneur de la métropole et de l'empire français (1608-1759) et britannique (1760-1840). Au XIX^e siècle, c'est l'église qui prend de plus en plus de place dans la société et modèle ainsi les toponymes vers la sainteté. Au XX^e siècle,

c'est au tour de la science d'exercer une forte influence. Puis finalement, au XXI^e siècle, dans un contexte postindustriel, on tente de redonner aux toponymes leurs noms originels.

1.4 Intérêt de la recherche et retombées possibles au plan scientifique

Cette recherche permettra de définir pourquoi on applique le générique « fleuve » à un seul cours d'eau au Québec, alors qu'en pratique, il y en aurait au moins dix-huit autres éligibles à ce titre selon Brochu (1986 : 277). Ce questionnement est depuis longtemps l'objet de contemplation de quelques géographes et hydrographes de la province. Dans un ensemble plus large, cette recherche s'intéressera aux dynamiques de pouvoir à l'échelle territoriale ainsi qu'aux systèmes culturels et économiques qui, tous trois, conditionnent les origines et l'application des toponymes. Elle sera d'autant plus nécessaire que dans le contexte actuel d'exploitation du Nord il est nécessaire de se questionner sur ces dynamiques de pouvoir entre le peu d'habitants de cette partie du territoire et le grand nombre d'habitants du sud de la province. Il s'agit de 60 pour cent de la population québécoise qui est riveraine (Chassé et Bélanger, 2003).

Elle pourra servir d'appui lors des débats sur la place et les droits des autochtones dans les enjeux affectant leurs territoires. Toujours en lien avec les dynamiques de pouvoirs, cette recherche confèrera une approche critique unique à l'égard de la relation historique qu'entretiennent les Québécois-Québécoises avec le fleuve Saint-Laurent. Cela permettra de mieux situer les propositions politiques actuelles défendues par différents partis tels que la Coalition Avenir Québec (CAQ) au provincial avec « Projet Saint-Laurent » aussi appelé « Vallée de l'innovation » ou encore au niveau du fédéral le « Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 » qui découle de la plus récente entente entre le Canada et le Québec sur le Saint-Laurent, et tente de compléter les quatre ententes précédentes qui ont été produites depuis 1988. Ces deux propositions tentent de mettre en place des recommandations quant à la sauvegarde du fleuve en y instaurant une gestion intégrée. Finalement, cette recherche permettra un jour l'entrée d'un, voire plusieurs autres fleuves dans la toponymie québécoise et donc, par le fait même, une meilleure gestion de ces

cours d'eau puisque les réglementations à appliquer entre les rivières et les fleuves ne sont pas identiques.

1.5 Revue de littérature

1.5.1 Avancés dans le domaine

La question des fleuves au Québec a principalement été abordée dans deux textes. Le premier, l'article « Combien de fleuves au Québec? » de Michel Brochu (1986) aborde spécifiquement la controverse du nombre de cours d'eau reconnus officiellement au Québec par le vocable « fleuve ». Par la définition que l'on fait du vocable fleuve et les caractéristiques hydrographiques des principaux cours d'eau de la province, Brochu conclut en affirmant qu'au Québec, il y a au moins dix-huit grandes rivières qui devraient être rebaptisées du générique fleuve. Ce texte, quoique des plus importants et directement lié à cette recherche, n'a pas été publié dans une revue scientifique, mais plutôt dans le volume 76 de *L'Action Nationale*, une revue politique qui promouvait la culture québécoise et la langue française.

Ensuite, il y a l'article du livre *Géographie et liberté. Mélanges en hommage à Paul Claval* « Y a-t-il assez de géographie dans la définition de fleuve? » de Louis-Edmond Hamelin (1999). Ce texte présente d'abord « la plus grande lacune » des géographes de l'époque qui selon l'auteur est la géographie linguistique. Hamelin confirme ses propos par l'analyse du générique fleuve et en y proposant une nouvelle définition du mot.

Ces deux textes démontrent toutefois que l'intérêt pour cette problématique n'est pas récent. Il y eut un grand essor dans les années 1960 allant jusqu'aux années 1980 de tout ce qui avait trait à la toponymie, la géographie linguistique et terminologique. Cependant, leur présence s'est tranquillement estompée depuis les années 2000. Ce n'est que maintenant qu'on les voit tranquillement refaire surface entre autres avec la question autochtone et le retour aux noms d'origine autochtone puisque leur redonner leurs droits et territoires passe inévitablement par la toponymie. Les mouvements de revendications des autochtones ont toujours eu lieu, cependant, les sudistes étaient peu concernés par ces

enjeux. C'est en grande partie avec la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) de 1975 concernant l'implantation de barrages hydroélectriques sur le territoire cris, ainsi que plus récemment avec la mise en place du Plan Nord du gouvernement Charest en 2011 et au renouveau de ce même plan avec Philippe Couillard en 2015 qu'on parle de plus en plus de la question de la toponymie autochtone. Ce plan de développement économique passant par l'exploitation des ressources et matières premières au-delà du 49^e parallèle nord se doit de considérer les populations autochtones qui y vivent et c'est pourquoi leurs droits et enjeux refont surface.

1.5.2 Toponymie

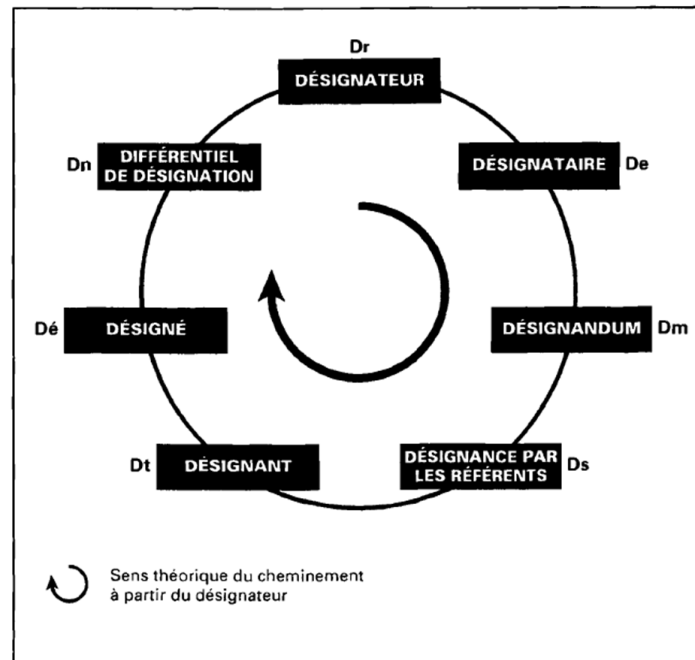
Par la suite, en poursuivant la revue de littérature toponymique, les concepts de générique, vocable, choronymie et terminologie géographique, néologie et géographie linguistique, seront vus. Les deux auteurs d'importance à aborder ces thèmes sont Henri Dorion et Louis-Edmond Hamelin. Dans les années 1966, ils ont créé ensemble Le groupe d'études de choronymie et de terminologie géographique (G.É.C.E.T) à l'Université Laval. Ce regroupement deviendra l'antécédent de la Commission de Toponymie du Québec en 1977.

Un des concepts les plus importants employés par Hamelin est son « polygone désignatif » que l'on retrouve dans la plupart de ses publications toponymiques autant scientifiques que populaires (1975, 1999, 2003). Ce polygone peut comporter de deux à sept pôles selon les différents auteurs qui l'emploient (Figure 4). Le sien en comporte sept et il le présente comme suit :

1. Un désignateur qui innove la forme et le sens du propos;
2. Un désignataire ou destinataire qui est l'utilisateur ou le consommateur du produit vocabulaire (les Québécois-Québécoises plus particulièrement et tous ceux qui se servent de la toponymie québécoise);
3. Un désignandum qui servira à identifier tout ce qui sera à nommer, autrement dit le nommable;
4. Une désignance à partir des référents donc, il faut considérer avec pertinence les composants du propos;

5. Le désignant qui est le nyme soit un signe, un mot, un terme ou un toponyme (dans ce cas-ci « fleuve »);
6. Un désigné de ce qui doit être rendu donc le sens de l'entité;
7. Un différentiel de désignation qui se traduit par la différence entre le désignandum et le désigné (Hamelin, 2003 : 85)

Figure 4 - Le polygone désignatif



Source : Hamelin, 1999 : 4.

Le polygone d'Hamelin, peu importe le nombre de concepts qui le composent, donnera somme toute toujours le même résultat, c'est-à-dire « une meilleure équivalence entre le vouloir dire et l'énoncé final » (Hamelin, 1999 : 66) soit, l'écart inévitable entre ce que le locuteur tente de dire, ce que le destinataire s'attend à comprendre de l'énoncé et ce que l'entité veut réellement dire. Dans une situation parfaite, le message émis, le message reçu et le message attendu signifient tous la même chose. C'est ce qu'Hamelin appelle une « synonymie "interne" » (1999 : 165). Il exprime en détail ces concepts dans ses textes (Hamelin, 1999, 2003) en le représentant par une flèche qui part de l'archer vers l'objet visé. Comme le projectile n'atteint pas nécessairement la cible, des écarts de désignation ainsi que des confusions peuvent s'installer.

L'autre élément important à retenir des nombreuses publications de ces deux auteurs, c'est le manque de géographie linguistique dans l'intérêt et les recherches des géographes actuels. « Le langage est une matrice des travaux des géographes. Tous énoncent et écrivent alors que seulement certains étudient le vocabulaire utilisé » (Hamelin, 2003 : 83). La géographie linguistique est trop souvent réduite à l'étude des variations du langage lié à sa localisation, c'est-à-dire aux changements langagiers d'un écoumène à l'autre, la régionalisation des locutions. On en oublie le vocabulaire propre de la géographie générale. C'est une responsabilité langagière que de mieux exprimer les sciences, et la position de plusieurs géographes sur cette question est plutôt indifférente ou décevante selon Hamelin. « La science totale n'est pas qu'affaire de méthode en laboratoire, en bibliothèque, sur le terrain ou face à un ordinateur, elle exige aussi un intérêt élevé à l'endroit du vocabulaire, outil d'appréhension de ce qui est à connaître, d'équivalence du trouvé et de communication du connu » (Hamelin, 1999 : 163).

Vincent Berdoulay (1982) souligne un autre domaine souvent négligé dans la recherche en géographie, soit l'étude sur le langage des géographes. Il affirme que l'accent est plutôt mis sur la terminologie et les concepts employés ainsi que sur les idées générales qui conduisent à celles-ci. Bien qu'il ne soit pas contre ces recherches, il trouve qu'elles ont tendance à laisser de côté le niveau logique et rationnel de ce langage, surtout les procédés de production des discours géographiques (573). Il fait surtout référence ici à l'utilisation de la métaphore.

1.5.3 Géographie historique

Ensuite, pour ce qui est de la géographie historique et de l'importance du fleuve Saint-Laurent dans l'identité québécoise, les travaux scientifiques de Serge Courville (1995, 2000, 2011) seront retenus. Ils portent sur l'axe Saint-Laurent et permettront de mieux comprendre le rapport historique entre les Québécois-Québécoises et la vallée du fleuve Saint-Laurent ainsi que l'importance de cette liaison entre un peuple et un lieu pour l'identité québécoise. Il définit le Saint-Laurent comme un axe évolutif qui fut d'abord un axe de prétexte dans le sens où c'est en cherchant un passage vers l'ouest qu'il fut

découvert, mais servit finalement de voie d'accès vers les richesses de l'hinterland continental dont profitèrent la Compagnie de la Nouvelle-France et la Compagnie des Cent-Associés. D'un espace conçu, il deviendra rapidement un espace vécu, passant ainsi à un axe de vie où se développa toute une colonie de peuplement organisé par seigneurie le long du fleuve. Puis finalement, le Saint-Laurent deviendra un axe symbolique fort puisqu'il fournira de nombreux emplois à la colonie tant au début de la colonisation qu'avec l'avènement de l'industrialisation où l'on en fit un canal de navigation ainsi que plus tard en devenant une attraction touristique. Il fut romanisé et on le retrouvera cité dans de nombreux ouvrages autant littéraires, cinématographiques que théâtraux (2001 : 13).

Jean-Claude Lasserre (1980) quant à lui, certifie que le Saint-Laurent aurait deux fonctions bien distinctes, soit celle de berceau de la nation québécoise et celle de porte ou voie d'accès d'un empire qui a permis le développement du Canada. La première, fonction de peuplement, expliquerait pourquoi le Saint-Laurent serait la « colonne vertébrale du Québec » et se traduirait par un symbole de permanence et d'enracinement. La deuxième quant à elle, fonction de transit, s'exprimerait par le fait que le fleuve ait été, et reste encore aujourd'hui une route de pénétration vers l'arrière-pays, le cœur du continent. Il permet une entrée du commerce et une exportation des produits. Lasserre, dans son ouvrage, avait plutôt en tête d'aborder la deuxième fonction. Cependant, étant indissociable de la première, il fut dans l'obligation de tout de même la présenter dans ses premiers chapitres. Cet ouvrage est un peu l'inverse de ce que ce mémoire tentera de présenter, c'est-à-dire plutôt la fonction de peuplement du fleuve qui en fera son originalité sans toutefois dénier que sa fonction industrielle et commerciale à tout de même modelé la société québécoise.

L'historien populaire G. Boileau (1999), tout comme d'autres auteurs, aborde d'ailleurs dans certains de ses travaux l'aspect historique du rapport entre les Québécois-Québécoises et le fleuve. Dans un de ses travaux sur ce sujet, il couvre un territoire plus large. Il se concentre sur l'Amérique entière et regarde les rapports des populations avec leurs fleuves (Boileau, 2000). Sonia Chassé et Martine Bélanger (2003) quant à elles,

présentent un rapide historique du fleuve, de sa dénomination et de sa présence dans l'identité québécoise. D'autres abordent plutôt les aspects géopolitiques et économiques de ce rapport tels que W.A.B. Douglas (1995) ainsi que J. Hamelin et J. Provencher (1967). Finalement, d'autres abordent plutôt la question de la sauvegarde et de l'avenir du fleuve comme le font P. Lahoud et H. Dorion (2013), ce qui démontre encore une fois l'importance du rapport entre le fleuve et les Québécois-Québécoises. Mais tous rapportent le poids et l'influence du fleuve dans le développement du Québec tel que nous le connaissons aujourd'hui et c'est probablement pour cette raison qu'on lui confère l'usage unique de l'appellation fleuve au Québec.

Les publications populaires telles que celles de Boileau, Provencher et autres seront donc aussi importantes et pertinentes que les publications scientifiques telles que celles de Courville ou Lasserre pour démontrer ce rapport. En effet, bien que l'analyse se basera majoritairement sur des publications approuvées par des pairs, les faits prouvés et scientifiques seront aussi pertinents que les opinions, sentiments et non-dits représentant la société, que l'on retrouvera dans les publications populaires pour permettre de comprendre le contexte sociétal dans lequel vivait les Québécois-Québécoises aux différentes époques.

1.5.4 Géographie identitaire

Pour ce qui est de la géographie identitaire, qui se verra intégrer dans tous les champs de recherche décrits plus haut, la définition retenue pour ce mémoire sera celle retrouvée dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (2013) qui fut inspirée des textes de Jean-François Bayart (1996), Bernard Lahire (1998) ainsi que Paul Ricoeur (1990). On fait plutôt référence dans cet ouvrage à une identité spatiale qui sert à la fois d'identification à un espace et d'identité d'un espace. Cette identité est dynamique en fonction des appartenances auxquelles elle se rattache. Elle peut être due à des choix individuels tels que l'habitat ou alors à des choix collectifs et sociétaux tels que la valorisation de certains éléments du patrimoine et de l'histoire. La dimension spatiale des identités démontre que l'identité contemporaine ne dépend plus uniquement du passé,

mais se forme maintenant en symbiose entre la mémoire et la projection dans le futur par des projets (Lévy et Lussault, 2013 : 524).

Cette recherche privilégiera l'approche mentionnée ci-haut en tentant de démontrer que c'est par un projet commun, soit la survivance d'un peuple minoritaire francophone face à l'assimilation sur un territoire restreint que les Québécois-Québécoises se sont forgée une identité. Ils ont effectivement dû résister aux différentes étapes de la colonisation, comme la rébellion des patriotes en témoigne ainsi que, beaucoup plus tard, avec la Révolution tranquille des années 1960. Dans ce sens, les écrits académiques de Guy Di Méo (2004) démontrent parfaitement de quelle façon le territoire est à l'origine de l'identité du peuple qui y vit. Ces écrits serviront d'appui à notre argumentaire concernant l'identité du peuple québécois de par le Saint-Laurent tout comme pour les colonisations plus tardives telles que celle de l'ouest vers l'Abitibi ou encore pour les autochtones et leurs « grandes rivières ». Il explique que les identités individuelles ou collectives sont un phénomène social qui modelé par l'humain et le territoire. Effectivement, la plupart des identités sont formées d'une composante géographique et cette spatialité est elle-même formée des médiations sociales qui transforment les lieux, territoires et paysages. Ces constructions sociales des espaces peuvent être réelles ou sensibles, mais dans un cas comme dans l'autre sont responsables du développement d'une identité (Di Méo, 2004 : 339).

Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière se sont attardés dans leur ouvrage *Les mémoires québécoises* (1991) à la mémoire collective des Québécois-Québécoises pour tenter de comprendre l'historique de leur identité. Ils définissent d'abord les variables des notions d'identité et de mémoire et présentent les controverses des questionnements scientifiques sur le sujet pour ensuite s'attaquer au cœur de leur analyse. Ne se servant pas seulement de faits prouvés et établis, ils vont plutôt dans le sensible et le perceptible montrant l'écart entre les représentations et la réalité. Ce livre sera à la base de notre analyse sur l'identité québécoise en permettant de définir comment est constituée cette identité plurielle et de quelle façon elle reste en constante évolution.

1.5.5 Relations et dynamiques de pouvoir

Finalement, certains textes seront également importants pour ce qui est des relations et dynamiques de pouvoir entre le centre du Québec (l'axe Saint-Laurent) vis-à-vis les périphéries ou les colonisations plus tardives ainsi que le Nord, peuplé d'autochtones. En effet, il sera question d'un État plutôt sudiste qui dirige sa province en faisant abstraction d'une territorialité beaucoup plus large que l'urbanité de la vallée laurentienne.

Cette dichotomie provinciale, Daniel Salée l'aborde dans son article « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois » (2005) lorsqu'il soutient que « [...] la bienveillance apparente de l'État est fort relative et reste mue en définitive par la volonté de demeurer le principal maître d'œuvre du destin des peuples autochtones [...] » (55). Il y parle du poids de l'histoire, c'est-à-dire l'eurocentrisme et les rapports de pouvoirs colonialistes qui ont forgé et forgent encore ce rapport social de domination/subordination au Québec. Toute action de l'État est, selon lui, balisée en fonction de ses propres desseins.

Ensuite, Denys Delage dans son article « Les Amérindiens dans l'imaginaire des Québécois » (1991) aborde les deux paradigmes fondamentaux qui créent les rapports entre colons et autochtones, la conquête et l'alliance. On dit que certains sont venus sur cette terre déjà occupée depuis plus de 15 000 ans non pas pour s'intégrer comme immigrants aux sociétés autochtones déjà présentes, mais plutôt pour y bâtir un empire alors que d'autres y sont venus pour créer des alliances ainsi qu'un emprunt de connaissances aux Premières Nations. Plus tard pourtant, il y eut un changement de mentalité ou tout apprentissage venant des autochtones entraînait un « ensauvagement » des colons et c'est à partir de cet instant que les idées/connaissances et donc les toponymes autochtones furent mis de côté au Québec.

La colonisation de la deuxième moitié du XIX^e siècle au Québec était le fruit de la devise « Emparons-nous du sol ». Cette devise qui répondait à un sentiment de menace d'assimilation prodigué par la présence accrue des anglo-protestants ainsi qu'à un exode toujours croissant. Elle était ainsi une sorte de salut national dirigé par le clergé destiné à étendre les bases du ruralisme ainsi que les assises de la religion catholique. Normand

Séguin (1977) et Christian Morissonneau (1978) expliquent tous deux ce phénomène dans leur ouvrage respectif, le premier se concentrant sur la région du Lac-Saint-Jean, le deuxième abordant le mythe du Nord québécois, cette Terre promise.

William Cronon (1983, 1995), Cole Harris (2008) et Graeme Wynn (2007) abordent tous trois la notion de colonialisme, de terre vacante et de propriété privée. On y explique que la terre inexploitée était perçue comme une perte des ressources qu'elle peut fournir. Cependant, les autochtones étaient à l'époque, pour la plupart, des peuples nomades qui ne cultivaient donc pas la terre à long terme. On y parle de leur toponymie qui décrivait chaque endroit par son utilité versus la toponymie occidentale où l'on nomme pour posséder. Les autochtones vivent selon un *lifeworld* ou « monde de vie » où il n'y a pas de mot pour Nature. Si on crée un mot pour la représenter, cela signifie de se distinguer d'elle, se séparer entre civilisation et nature. Ça n'est pas possible puisqu'ils vivent dans un cosmos où tout est relié. La terre leur est prêtée le temps d'une vie à des fins d'usufruit, ce qui élimine toute notion de propriété privée.

Sylvie Poirier dans son article « Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : réflexions sur des exemples canadiens et australiens » (2000) parle également du concept de « terre vacante » du philosophe John Locke qui l'a défini comme une terre non cultivée ou non améliorée ainsi que de la notion de propriété privée qui est absente de la mentalité autochtone. Elle affirme que des cosmologies et des mythes fondateurs, des principes ontologiques et épistémologiques différents ne signifient pas inférieurs. Elle y parle également de cartographie occidentale peu soucieuse des modes coutumiers de répartition et des transmissions des territoires familiaux.

Finalement, un des grands auteurs dont nous nous inspirerons pour ce qui est de la question des dynamiques de pouvoir est J.B. Harley qui est l'auteur de cette citation qui parle d'elle-même : « *To own the map was to own the land* » (Harley, 2001 : 298). En effet, il explique que les cartes sont tout un art, une forme de connaissance et de pouvoir, et peuvent, comme la toponymie ou l'environnement, être manipulées, que ce soit consciemment ou inconsciemment, par ses auteurs ainsi que par le contexte socio-

économique et idéologique des sociétés dans lesquelles ils vivent. Les cartes peuvent être « vraies ou fausses », « exactes ou inexactes », « objectives ou subjectives », « véridiques ou symboliques » ou basé sur l'« intégrité scientifique » opposée à la « distorsion idéologique ». Il affirme que la cartographie était une arme intellectuelle spécialisée grâce à laquelle la puissance pouvait être acquise, administrée, légitimée et codifiée. Selon lui, les cartes étaient les armes de l'impérialisme.

Ces textes et auteurs nous permettront tous de comprendre les fondements et mettre en place les bases du colonialisme de la Nouvelle-France pour ensuite mieux pouvoir juger de son impact sur les rapports sociaux entre le centre du Québec (l'axe Saint-Laurent) ainsi que les périphéries et le Nord de la province.

CHAPITRE II

ANALYSE VOCABULAIRIQUE DU GÉNÉRIQUE « FLEUVE »

Pour comprendre d'où provient cette irrégularité dans la nomenclature québécoise, il faudra tout d'abord comprendre le terme fleuve par son origine, son évolution et son application actuelle. C'est en ce sens que sera dirigé ce chapitre.

2.1 Historique étymologique du générique « fleuve » en Europe

Étymologiquement, le mot fleuve est emprunté du latin *fluvius* et *fluere*, ce qui signifie « couler » et qui, avec le temps, a évolué pour devenir *fluvie*, *fluive*, *flueve* et finalement *fleuve*. Selon le lexicologue Adolphe Hatzfeld, auteur du *Dictionnaire général de la Langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours* (1900), le changement de *fluive* en *flueve* peut être dû à l'influence de l'ancien français *fluet* pour flot (1077). L'origine de *fluv* et *flum*, aussi à l'origine du nom, signifiait quant à eux « ce qui coule » toujours dans l'ancien français (Brunet, 1992 : 217-218).

En France et dans ses colonies, la distinction historique entre les définitions de fleuve et de rivière est la conclusion de moult controverses à travers les époques. Effectivement, au XVI^e siècle, on ne différencie pas les deux termes qui désignent tous deux des cours d'eau d'importance variable. Le terme rivière est même parfois priorisé pour le sens général d'un cours d'eau qui s'applique à toute eau courante comme le veut la traduction du latin *flumen*. Malgré tout, à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, même les opposants finissent par tranquillement accepter l'utilisation exclusive de fleuve pour les plus grandes rivières « qui portent leurs eaux et conservent leur nom jusqu'à la mer » (George, 1974 : 185) alors que rivière désignera plutôt désormais « un cours d'eau d'importance moyenne constitué par la conjonction de plusieurs ruisseaux et destiné à finir dans un fleuve ou une autre rivière » (George, 1974 : 185). Puis, pour distinguer une rivière, *amnis* en latin, d'un ruisseau ou *rivus*, il suffisait qu'elle soit capable de porter un

bateau ou un radeau. Selon cette vision des cours d'eau, *flumen* s'appliquait donc à un fleuve comme une rivière, pourvu qu'il soit capable de porter de grands bateaux.

2.1.1 Changement de paradigme : la rationalisation scientifique

Vers la fin du XVIII^e siècle et tout au long du XIX^e siècle s'opère un changement de paradigme important dans le monde scientifique. Les grands penseurs de l'époque laissent de plus en plus de côté la Genèse et création divine du monde au profit de la rationalisation scientifique de la nature. Comme le démontre le juriste anglais Edward Coke (1853) dans cette citation : « *Nomina si nescis, perit cognitio rerum* » signifiant « [s]i tu ignores le nom des choses, leur connaissance même disparaît » ainsi que le célèbre linguiste Noam Chomsky (2016) : « [n]ul biologiste n'oserait décrire l'évolution de l'œil sans donner au préalable une définition le moins rigoureuse de ce qu'est cet organe; la même évidence s'applique – ou devrait s'appliquer – à l'étude du langage et de la langue » (9), la connaissance scientifique nécessite de nommer les choses pour les comprendre. Carl Von Linné est un naturaliste suédois considéré comme le fondateur des sciences naturelles modernes, surtout en biologie et c'est dans cet ordre d'idées qu'il a répertorié, nommé et classé, dans son *Species Plantarum* (1753) l'essentiel des espèces vivantes connues à son époque en s'appuyant sur ses propres observations ainsi que celles de ses disciples. La nomenclature qu'il établit, et la hiérarchisation des classifications en classe, genre, ordre, espèce et variété de toute la faune et la flore qu'il a répertoriée s'imposent au XIX^e siècle comme la nomenclature standard. Il y eut ensuite Alexander Von Humboldt, également naturaliste, mais d'origine allemande, qui fut le premier à renverser l'ordre divin au profit d'une nature dynamique dans son essai intitulé *Cosmos* (1855-1859). Il démontra effectivement que la faune et la flore varient en fonction de leur latitude et leur altitude. Ce sont les lois naturelles qui déterminent la distribution des espèces et non la volonté divine. Finalement, au courant du XIX^e siècle, Charles Darwin, naturaliste anglais, viendra confirmer cette rationalisation scientifique avec ses travaux sur l'évolution des espèces retrouvée dans sa célèbre œuvre *L'origine des espèces* de 1859.

En 1966, Michel Foucault affirma dans *Les Mots et les Choses* qu'une fois étudié, l'humain devient un objet et qu'il en va de même avec la nature. Ils sont ainsi séparés l'un de l'autre d'un point de vue anthropocentrique. La nature devient une construction sociale selon les croyances et les contextes. Elle se rend au service de l'être humain à des fins d'exploitation économique. L'observer, la décrire et la mesurer permettent d'en découvrir la vérité pour mieux l'exploiter.

Pour ce faire, faut-il encore se donner la peine de nommer et décrire ce qui nous entoure. Selon Darwin (1871) et Chomsky (2016), ce qui différencie l'humain moderne de ses prédécesseurs et du reste du règne animal, c'est sa capacité à associer les uns aux autres les sons et les idées les plus diversifiés, c'est-à-dire à communiquer; et pour communiquer, il doit y avoir consensus sur la nomination de ce qui est à nommer.

C'est dans cet ordre d'idée qu'au milieu du XVIII^e siècle, la distinction entre un fleuve et une rivière semble finalement s'affirmer. Pourtant, encore aujourd'hui de nombreux érudits poursuivent le débat. En France, alors que certains géographes nomment « fleuve » tout cours d'eau qui se rend directement à la mer, quel que soit sa taille réelle, tels que les fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales, certains en réserve l'usage aux grands cours d'eau formés par la réunion d'un certain nombre de rivières et qui aboutissent à la mer. Là encore, à combien fixer ce nombre? Ces derniers refusent le nom *fleuve* aussi bien au petit cours d'eau qui se jette dans la mer qu'aux grandes rivières qui se jettent dans une autre rivière ou un fleuve comme c'est le cas aux États-Unis avec la rivière Missouri qui se jette dans le fleuve Mississippi. Un nombre important de lexicographes, tels que Adolphe Hatzfeld, pensent que le fleuve serait un « grand cours d'eau qui garde son nom jusqu'à la mer où il verse ses eaux » (1900 : 1077). En théorie c'est le cas, pourtant, en pratique la situation reste variable, comme en démontre la Garonne en France, ce fleuve qui change de nom pour devenir la Gironde, un estuaire, après sa réunion avec la Dordogne qui est officiellement une rivière, mais parfois également appelé fleuve (Robert, 1957 : 67).

La définition d'un fleuve est donc encore aujourd'hui assez vaste et divergente selon les champs d'études, nations ou écoles de pensées qui l'abordent. Alors que pour le linguiste et géographe canadien Louis-Edmond Hamelin, « [...] les connaissances que les explorateurs européens acquièrent des organismes mondiaux servent à faire réserver le générique « fleuve » aux grands cours d'eau qui se perdent dans les océans [...] » (1999 : 69), le grand géographe français et auteur du *Traité de géographie physique* (1909) Emmanuel de Martonne affirme quant à lui que rivière est le terme générique sous lequel un géographe peut désigner n'importe quel fleuve (449-479). L-E. Hamelin fait aussi remarquer que le mot fleuve peut être employé au sens de « mégarivière » (2002 : 224), ce qui serait la traduction de *great river*, terme anglais normalement utilisé pour désigner une rivière qui serait appelée fleuve en français.

2.1.2 Le terme « fleuve » dans la première encyclopédie française

C'est dans cette ère de rationalisation scientifique que parut la première encyclopédie française, *l'Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres* (1751). Cet ouvrage emblématique du siècle des Lumières fut publié par Denis Diderot, écrivain, philosophe et encyclopédiste français, mais aussi romancier, dramaturge, conteur, essayiste, dialoguiste, critique d'art, critique littéraire et traducteur ainsi que par Jean le Rond D'Alembert, mathématicien, philosophe et encyclopédiste français créa bien des polémiques. Cette encyclopédie fut une arme politique lors de rapport de force entre les nombreux auteurs participants à son contenu (Voltaire, Montesquieu, Rousseau, etc.), les éditeurs et le pouvoir du clergé. Cet ouvrage qui rendait compte de ce changement de paradigme en train de s'opérer dans les mentalités de l'époque se situait dans un contexte de renouvellement de l'ensemble des connaissances. Il y avait alors une remise en question progressive de la représentation du monde communément admise au Moyen âge. Des penseurs tels que Copernic, Galilée et Newton proposaient notamment un modèle héliocentrique de l'univers ainsi que la gravitation universelle. *L'Encyclopédie* compilait alors toutes les connaissances retrouvées dans une riche documentation d'articles astronomique, mathématique et de

bien d'autres disciplines émergentes au détriment d'une vision religieuse du monde et de la création divine.

Selon cet ouvrage, certains auteurs considèrent fleuve et rivière comme des synonymes alors que d'autres ne sont pas encore en accord sur la différence à établir entre ces deux termes. Christophe-Paulin de La Poix de Fréminville, aussi connu sous le nom de Chevalier de Fréminville, officier de la marine française et membre des sociétés philomathiques et d'histoire naturelle de Paris, voyait une distinction entre les fleuves et les rivières. Pour lui, un fleuve doit conserver son nom depuis sa source jusqu'à la mer, où il se décharge, tandis que les grandes et petites rivières changent de noms lorsqu'elles rejoignent un fleuve. Il ajoutait qu'en France, il n'y avait que quatre fleuves, soit le Rhône, la Garonne, la Seine et la Loire (Garnier, 1839 : 10-11). Sanson, quant à lui, pensait que le nom de fleuve devait être accordé à toutes les rivières qui portent de grands bateaux et que leurs cours rendent « considérables » même si elles ne portent pas leurs eaux jusqu'à la mer. La Save, cette rivière qui prend sa source en Slovénie, et la Drave qui prend sa source en Italie sont de bons exemples. Elles sont toutes deux des affluents de la rive droite du Danube, un fleuve prenant sa source en Allemagne et qui traverse toute l'Europe centrale, Orientale et Méridionale pour finalement se jeter dans la mer Noire. Il donna également l'exemple des rivières Mein ou Main, prenant sa source en Allemagne ainsi que la Moselle, prenant sa source en France qui sont respectivement des affluents de la rive droite et gauche du Rhin, ce fleuve d'Europe centrale et de l'Ouest qui prend sa source dans les Alpes suisses. Finalement, M. Corneille n'accordait le terme de fleuve qu'aux anciennes rivières telles que l'Araxe qui coule principalement le long de la frontière entre l'Arménie et la Turquie ainsi que l'Ister (mot grec désignant le Danube) qui coule en Russie. Il faut donc en conclure que selon D'Alembert et Jancourt, les deux auteurs de l'article sur les fleuves :

Il n'est pas possible de fixer la distinction de ces deux mots, fleuve et rivière. Tout ce qu'on peut dire d'après l'usage, c'est :

1° le fleuve ne s'emploie que pour les grandes rivières;

2° le mot rivière n'est pas noble en poésie;

3° quand on parle d'une rivière de l'antiquité, on se sert du mot fleuve;

4° le nom de rivière se donne tant aux grandes qu'aux petites (Diderot et D'Alembert, 1751 : 867-868).

Pour revenir au deuxième point prétendant que le mot rivière n'est pas noble en poésie, c'est la raison pour laquelle les poètes de l'Antiquité et Aristote lui-même parlaient de fleuves plutôt que de rivières dans leurs œuvres tels que dans *Météorologie d'Aristote* (1863). Justement, les auteurs de l'*Encyclopédie* affirmaient qu'il n'est pas possible de se fier à la quantité d'eau que contient un fleuve puisqu'il y a plusieurs petites rivières qui ont conservé leur statut de fleuve donné par les poètes et qui se retrouvent dans des ouvrages en prose. Pour ce qui est de la théorie selon laquelle le mot fleuve ne peut être donné qu'à un cours d'eau dont le nom reste le même de leur source à la mer, ce titre ne conviendrait de ce fait pas au Rhin qui change de nom avant d'atteindre l'océan. Ce cours d'eau se divise en deux segments dans son delta. Il y a le Nederrijin (Rhin inférieur) ainsi que le Waal, l'émissaire principal du fleuve qui tous deux se jettent dans la mer du Nord.

Ce sont les philosophes modernes de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e siècle qui ont tenté de déterminer par des lois précises le mouvement et le cours des fleuves. Pour y parvenir, ils ont appliqué dans leur recherche des principes de géométrie et de mécanique. Ces recherches ont amené la théorie du mouvement des fleuves à devenir une branche de la physique moderne de l'époque. Les auteurs italiens se sont particulièrement démarqués dans le domaine, dont Domenico Guglielmini, un mathématicien, chimiste et médecin italien, premier à consigné ses observations sur la forme du lit des rivières et un des rares scientifiques de son époque à reconnaître l'importance des sciences expérimentales (Diderot et D'Alembert, 1751 : 871).

2.1.3 Mention du fleuve Saint-Laurent

Selon l'*Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, la définition d'un fleuve est la suivante : « se dit d'un amas considérable d'eau qui partant de quelque source, coule dans un lit vaste et profond, pour aller ordinairement se jeter dans la mer » (Diderot et D'Alembert, 1751 : 868). L'usage semble avoir établi cette dénomination. Les fleuves sont formés par la réunion de

plusieurs rivières ou proviennent de lacs, mais aucun ne peut venir que d'une seule et unique source. L'exemple du Saint-Laurent y est présenté. Effectivement, ce fleuve est composé des eaux d'une quarantaine de rivières en comptant celles qui prennent leur source dans des lacs (Diderot et D'Alembert, 1751 : 869). Une citation de Charles Marie de La Condamine, explorateur et scientifique français retrouvé dans un de ses écrits de voyage est également présentée sur ce fleuve américain :

On pourrait dire que le cours du *fleuve* S. Laurent en Canada est de plus de 900 lieues depuis son embouchure en remontant le lac Ontario & le lac Érié, de-là au lac Huron, ensuite au lac Supérieur, de-là au lac Alemipio, au lac Christinaux, & enfin au lac des Assiniboils : les eaux de tous ces lacs tombent les unes dans les autres, & enfin dans le *fleuve* S. Laurent (Diderot et D'Alembert, 1751 : 870).

Plus largement, les auteurs dénombrent environ 430 fleuves qui tombent immédiatement dans l'Océan, ou dans la Méditerranée et la mer Noire sur l'ancien continent, et environ 180 fleuves qui tombent immédiatement dans la mer sur le nouveau continent (Diderot et D'Alembert, 1751 : 869).

2.1.4 Droit romain et Code civil français

Dans le domaine juridique, le système de Rome différenciait les cours d'eau entre ruisseaux et fleuves. Cette distinction entre les deux dépendait de leur grandeur, un fleuve étant plus grand qu'un ruisseau, et par la perception des gens habitant ses rives. Les fleuves regroupaient aussi les rivières et étaient divisés en perpétuels ou torrentiels. Les premiers ayant cours tout au long de l'année (même s'il arrivait parfois que lors d'un été particulièrement sec, elles se tarissent) et les deuxièmes ne coulant que l'hiver. Les rivières étaient aussi divisées en publiques et particulières. Les rivières publiques étaient navigables ou non navigables. Les rivières navigables étant celle « portant [des] bateaux de leurs fonds, sans artifices et ouvrages de mains » (Garnier, 1839 : 12).

Le Code civil français quant à lui présentait, vers le milieu des années 1800, indistinctement les termes fleuves et rivières navigables dans le but de prévenir les doutes

et de permettre aux usagers de comprendre l'application des lois. Elles étaient soumises au même régime (Garnier, 1839 : 13).

2.2 Historique de la découverte du fleuve Saint-Laurent et de son appellation

Pour ce qui est de la transposition et l'application du terme fleuve en Amérique, ce sont les explorateurs européens qui, parcourant peu à peu ce territoire, nouveau pour eux et ainsi exempt de toute toponymie, du moins jusqu'à leur rencontre avec les autochtones, accordaient un générique aux entités géographiques rencontrées. Ces entités étaient parfois nommées à tort puisqu'ils ne possédaient pas toutes les connaissances nécessaires pour les nommer conformément à leurs traits. Ce sont, comme le mentionne Harley (2001 : 174), les autochtones qui ont joué un rôle de première importance comme source d'information pour les premières cartes européennes du Nouveau-continent.

2.2.1 « Vrais » premiers européens sur le nouveau continent

Si Jacques Cartier reste le découvreur « officiel » du Saint-Laurent, nombre d'autres marins l'avaient précédé dans l'immensité du golfe qui s'ouvre du Labrador jusqu'aux rivages de la Nouvelle-Écosse. Vers l'an 1000, le Viking Leif Erikson était à la tête d'une expédition s'étant rendu jusqu'à Terre-Neuve et peut-être même jusqu'à la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Quelques siècles plus tard, ce sont des pêcheurs basques qui sont venus, durant la belle saison, chasser la baleine et pêcher la morue dans les eaux de l'estuaire. Mais aucun Européen n'avait osé imaginer l'extraordinaire réseau hydrographique des bassins de ce qu'on appela d'abord « La Grande Rivière du Canada » (Dufaux, 1978). Effectivement, ces Européens (Irlandais, Vikings, Norois ou Basques) qui atteignaient la partie nord de l'Amérique ne savaient pas qu'il s'agissait en fait d'un tout nouveau continent. Ils pensaient simplement que ces terres étaient un prolongement de l'Europe de son extrême nord au nord-ouest atlantique (Morissonneau, 1996 : 222).

2.2.2 Premiers Peuples

Les autochtones, ou comme appelé à l'époque, Indiens, premiers occupants auxquels on attribuât ce nom à la suite de l'erreur historique de Christophe Colomb, occupaient déjà le continent nord-américain depuis plusieurs dizaines de milliers d'années (Courville, 1996 : 24). En effet, la découverte d'artéfacts sur le territoire qu'est aujourd'hui le Québec ainsi que des connaissances en paléogéographie permettent une compréhension plus approfondie de l'occupation du territoire jusqu'à 11 000 ans avant aujourd'hui (Courville, 1996 : 24). Les marques les plus anciennes de présence humaine datent d'environ 8 500 ans avant aujourd'hui alors que les mers de Champlain et de Goldthwait laissées par le retrait glaciaire de l'inlandsis laurentien commencèrent à s'assécher (Courville, 1996 : 24). Les autochtones sont estimés à un peu plus de 100 millions pour l'ensemble du continent lors de l'arrivée des Européens (Portes, 2007). La nécessité de nommer pour se repérer les a également poussés à attribuer un nom au lieu qu'ils fréquentaient. Ils avaient de ce fait d'ores et déjà nommé ces lieux avant la colonisation européenne et à leur manière, c'est-à-dire de manière descriptive. Comme le mentionne William Cronon dans *Changes in the Land: Indians, Colonists, and the Ecology of New England* (1983), « *Indians used ecological labels to describe how the land could be used* » alors que les Européens « *frequently created arbitrary place-names which either recalled localities in their homeland or gave a place the names of its owner* » (66). Pour les autochtones, chaque toponyme y décrivait l'utilisation ou la qualité d'un lieu ou d'un élément géographique. Par exemple, les Algonquins nommaient le fleuve Saint-Laurent *Magtogoek* qui signifie « Le chemin qui marche » (Chassé et Bélanger, 2003 : 26). Pour ce qui est du terme « fleuve » plus précisément, aucun mot autochtone ne le définit directement. Ce sont plutôt des mots signifiant « rivière » qui sont utilisés tels que *Shipu* en langue innue ou *Sîpiy* en langue crie. Certains mots peuvent y être ajoutés ou le remplacer pour signifier « plus d'eau » ou « plus grand qu'une rivière » (*Mishta* ou *Nipi* en innu), mais chaque situation est particulière. La différence est plutôt dans la largeur que la longueur donc un même cours d'eau peut changer de nom en fonction de sa physionomie. Le nom peut également varier en fonction du paysage qu'il traverse ou de

l'utilisation qu'en font les communautés de ses rives (Bobbish-Salt et al., 2012; Salt et al., 2012; Institut Tshakapesh. 2013)

2.2.3 Jacques Cartier

Jacques Cartier, explorateur et navigateur malouin, est le premier Européen à avoir décrit et nommer les eaux, rives et habitants du nouveau continent. Il tient ainsi un rôle central dans la toponymie de ce territoire. Ses origines, son parcours et l'influence que cela a portés sur son expérience nominative seront des sujets abordés dans le chapitre 4 de ce mémoire.

C'est dans l'espoir de trouver un chemin du nord-ouest menant aux précieuses épices des Indes orientales que Jacques Cartier, en mission pour le roi de France François 1^{er}, partit de Saint-Malo en 1534. Lors de ce premier voyage vers les Amériques, il borda les côtes de Terre-Neuve, explora le golfe de ce qui deviendra le Saint-Laurent, entra en contact avec les premiers Amérindiens de la nation Micmac dans la Baie-des-Chaleurs pour finalement se rendre à Gaspé où il y planta sa croix. Ce n'est que l'année suivante qu'il revint sur le continent lors d'une expédition composée de trois navires : L'Émérillon, La Petite et la Grande Hermine (Dufaux, 1978). Il pénétrera plus profondément dans le continent en empruntant le Saint-Laurent et se rendit jusqu'au campement indien de Stadaconé qui est aujourd'hui Québec : « Aupres d'iceluy lieu y a ung peuple, dont est seigneur le dict Donnacona, & y est la demeure qui se nomme Stadacone, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de veoir & bien fructiferente, pleine de fort beaulx arbres de la nature & sorte de France » (Cartier, 1863 : 14); puis ensuite à Hochelaga, maintenant Montréal : « Comment nostre cappitaine & tous les gentilz hommes avec cinquante hommes mariniers partirent de la province de Canada avec le gallyon, & les deux barques, pour aller à Hochelaga, & de ce que fut veu entre deux sur ledict fleuve » (Cartier, 1863 : 19).

Christian Morissonneau, géographe, historien et sociologue, a publié en 1978 une étude sur le langage géographique de Cartier et Champlain lors de leurs nombreux voyages en

Amérique. Pour ce faire, il a répertorié tous les termes géographiques utilisés par ceux-ci dans leurs journaux de bord, récits de voyage, lettres et publications multiples.

Pour ce qui est de son analyse des termes géographiques mentionnés par Jacques Cartier (1534-1542), on remarque qu'il parle de fleuve à plusieurs reprises dans ses écrits, comme dans cette citation : « ... et pareillement la fecondité du grant fleuve qui decourt et arouse le parmy d'icelles voz terres, qui est le plus grant sans comparaison, que on saiche jamais avoir veu » (Cartier, 1863 : 5). On peut également observer la présence des termes fleuve et rivière dans la même phrase : « ...y a troys ysles au parmy dudict fleuve, le travers desquelles y a une rivière fort parfonde et courante, qui est la rivière et chemyn du royaume et terre du Saguenay... » (Cartier, 1863 : 11). Selon l'étude de Morissonneau (1978), on peut dresser une liste des traits hydrogéographiques mentionnés par Cartier et la fréquence de leur emploi (Tableau 1) :

Tableau 1 - Traits hydrogéographiques employés par Cartier et la fréquence de leur emploi

<u>Traits hydrogéographiques</u>	<u>Fréquence de l'emploi</u>
Cours d'eau	159
Affourcq	2
Fleuve	54
Rivière	88
Sault	15

Source : Morissonneau, 1978 : 225.

2.2.4 Samuel de Champlain

Lorsqu'en 1608, l'explorateur français Samuel de Champlain arrive à Québec, pour lui, ce qui deviendra la Nouvelle-France est en fait trois « pays » en un. Il y a premièrement de hautes terres rocheuses et boisées inhospitalières à l'établissement d'une colonie au nord du fleuve Saint-Laurent. Deuxièmement, le sud lui paraît plus accueillant avec ses montagnes de bas-reliefs. Troisièmement, entre les deux, une plaine drainée par le grand

fleuve, lui-même parsemé d'îles aux dimensions multiples, 2 700 pour être plus exactes (Lahoud et Dorion, 2013 : 23). Mais le plus important reste cet élément qui assure la cohésion et la logique géographique de ces trois « pays » (le Bouclier canadien, les Appalaches et les basses-terres du Saint-Laurent). Cet élément géographique est effectivement le fleuve Saint-Laurent, axe majeur et identitaire du Québec (Lahoud et Dorion, 2013 : 21).

Selon l'étude vocabulaire de Morissonneau, Samuel de Champlain (1603-1635) tenta lui aussi de nommer et définir les éléments géographiques rencontrés sur ce nouveau continent. Il décrit la rivière Saguenay « ... qui est une belle rivière et a une profondeur incroyable; mais l'eau qui en procède n'est point capable de faire un tel fleuve comme cestuy-là... » en parlant du Saint-Laurent (Laverdière, 1870 : 143). Le Saint-Laurent qu'il mentionne également plus loin : « ... une autre petite rivière qui vient se descharger à une lieue de Québec, qui est sur le grand fleuve S. Laurens » (Laverdière, 1870 : 38). Ces deux citations démontrent clairement comment Champlain faisait la distinction entre des rivières et le grand fleuve Saint-Laurent. On peut voir dans le Tableau 2 que cet explorateur fondateur a lui aussi eu recours à un vaste vocabulaire géographique regroupant des traits hydrogéographiques :

Tableau 2 - Traits hydrogéographiques employés par Champlain et la fréquence de leur emploi

<u>Traits hydrogéographiques</u>	<u>Fréquence de l'emploi</u>
Cataracte	1
Chute	4
Fleuve	71
Rivière	845
Ruisseau	57
Sault	314
Torrent	6

Source : Morissonneau, 1978 : 226.

Ce qu'il faut surtout noter ici, c'est la fréquence d'emploi par ces deux grands explorateurs des mots « fleuve » et « rivière » (Tableau 3). Selon l'analyse de Morissonneau, Cartier fait référence au mot rivière au moins 88 fois alors qu'il n'emploie le mot fleuve que 54 fois. Dans le cas de Champlain, le mot rivière est utilisé 845 fois tandis que le mot fleuve n'est seulement employé que 71 fois. Effectivement, lors du premier voyage au Canada de Champlain en 1603, celui-ci n'utilise que le mot rivière pour désigner le Saint-Laurent (Morissonneau, 1978 : 193-194). Même plus tard, il ne fait pas vraiment la distinction entre fleuve et rivière sauf pour le fait que le Saint-Laurent soit le seul cours d'eau à porter le nom de fleuve. Il lui arrive de désigner le Saguenay comme un fleuve et parfois même on retrouve les deux termes pour le désigner dans la même phrase. Comme il faut attendre le XVIII^e siècle pour voir s'affirmer la distinction sémantique entre ces deux termes en France, il est tout naturel qu'elle tarde également en Nouvelle-France (Morissonneau, 1978 : 181-182).

Tableau 3 - Fréquence d'emploi du mot fleuve et rivière par Cartier et Champlain

<u>Traits hydrographiques</u>	<u>Cartier</u>	<u>Champlain</u>
Rivière	88	845
Fleuve	54	71

Source : Morissonneau, 1978 : 225-226.

2.2.5 Le Saint-Laurent (Fleuve)

De nos jours, sur le plan toponymique, le nom Saint-Laurent est applicable au fleuve proprement dit, c'est-à-dire d'une distance de 1 200 km depuis le lac Ontario jusqu'à l'île d'Anticosti. Selon la Commission de toponymie du Québec (2006 : 689), c'est dans les traductions espagnoles de 1552 que le toponyme Fleuve Saint-Laurent apparaît pour la première fois, puis dans les traductions italiennes en 1556 et finalement, dans les écrits de Jacques Cartier sur son voyage au Canada 1535 et 1536 (Cartier, 1863). Cartier trouva une « moult belle & grande baye, plaine d'ysles & bonnes entrées » (1863 : 58) à la hauteur de Havre-Saint-Pierre. Il attribua l'appellation « baye saint Laurent » (1863 : 32) à une des entrées de la Côte-Nord. Cette appellation fut donnée en l'honneur de la

fête de saint Laurent qui avait lieu ce jour même (10 août 1535) (Commission de toponymie du Québec, 2006 : 689). Chronologiquement, ce générique fut ensuite appliqué de carte en carte du golfe au cours d'eau en entier comme le prouve ce passage du Rapport du navigateur anglais Humphrey Gilbert de 1583 : « [...] *the great river called S. Laurence in Canada* » (Commission de toponymie du Québec, 2006 : 689) jusqu'à devenir « grand fleuve Saint-Laurent ». Cependant, l'appellation qui a été consignée pour caractériser cette entité hydrographique dans son ensemble fut celle mentionnée par Jacques Cartier depuis 1535, soit « Grand fleuve Hochelaga ». Le nom le plus couramment utilisé pour désigner ce cours d'eau au XVI^e siècle était pourtant « rivière de Canada ». Plusieurs sources primaires le certifient telles que les ouvrages de 1542 et 1544 de Jean Alfonse, pilote de Roberval ainsi que ceux du cartographe Nicolas Vallard qui inscrit lui aussi ce nom de lieu sur sa carte publiée vers 1547 (Figure 5). Mais comme le mot « fleuve » n'existe pas en portugais, le « *Rio de Canadas* » fut naturellement traduit par « rivière »

Figure 5 - Carte de la côte est de l'Amérique du Nord dressée par Nicolas Vallard en 1547



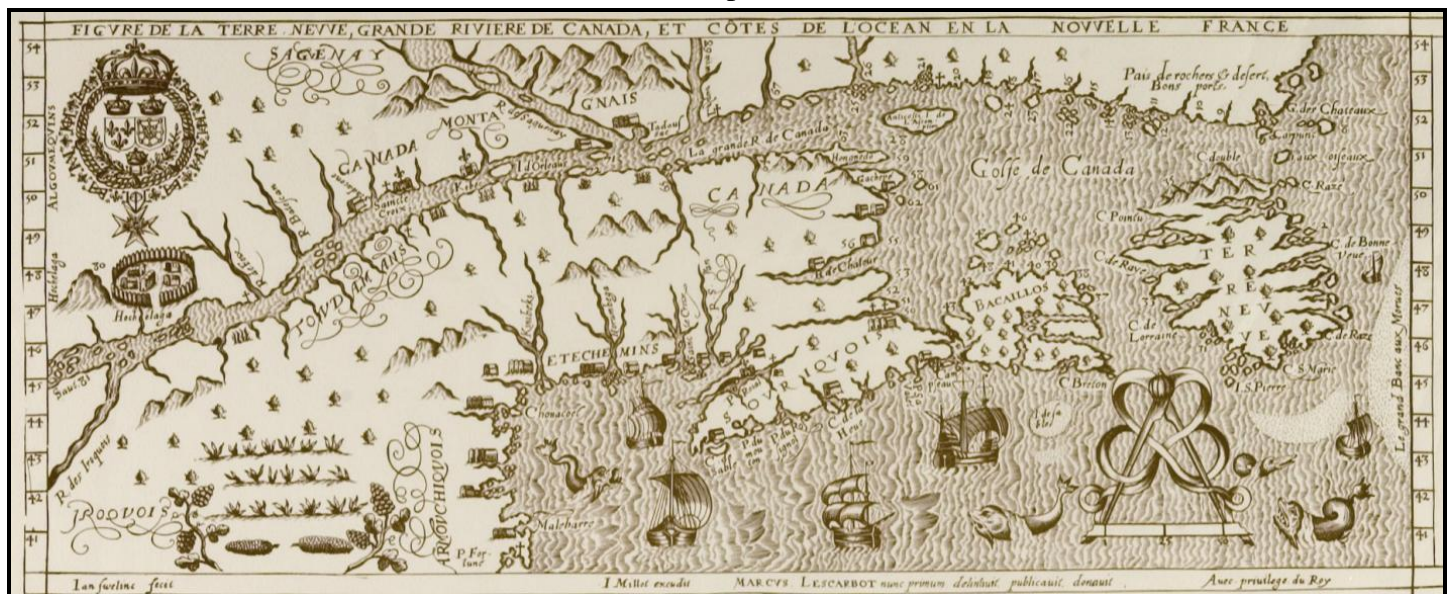
Source : Vallard, 1547.

Il y a également Jacques Noël, petit-neveu de Cartier qui avait tout comme son oncle remonté cette grande rue principale fluviale au moins jusqu'à la hauteur de Montréal qui,

dans une lettre datée de 1587, mentionnait « Rivière de Canada ». En 1603, Samuel de Champlain a d'abord désigné cette voie d'eau sous le nom de « riviere de Canadas », mais à partir de 1604, ce sont plutôt les expressions « grande riviere de saint Laurent » et « fleuve saint Laurent » qui sont retrouvées dans ses écrits et sur ses cartes.

Entre le début du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle, plusieurs autres explorateurs ou cartographes ont également laissé des traces de l'évolution et de l'instabilité de l'appellation de ce qui est aujourd'hui le fleuve Saint-Laurent. Tout d'abord, Marc Lescarbot, français participant à l'expédition en l'Acadie de 1603-1607 avec Champlain, publia une carte qu'il intitula *Figure de la Terre Neuve, Grande Riviere de Canada, et Côtes de l'Océan en la Nouvelle France* où le fleuve à en devenir et alors appelé « Grande Riviere » (Figure 6) :

Figure 6 - Figure de la Terre Neuve, Grande Riviere de Canada, et Côtes de l'Océan en la Nouvelle France dressé par Lescarbot en 1609

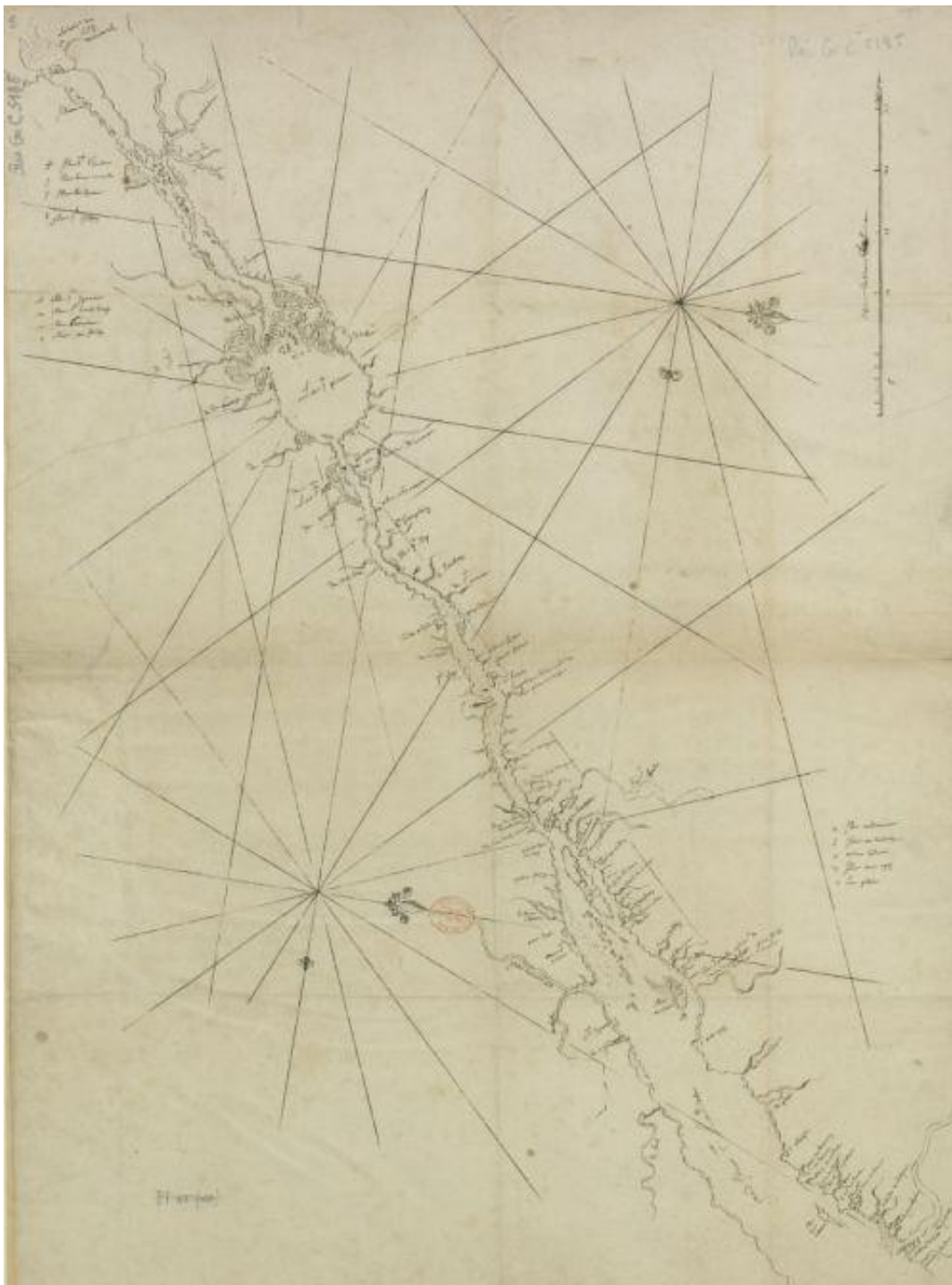


Source : Lescarbot, 1609.

Ensuite, Jean Bourdon, premier ingénieur, arpenteur de la Nouvelle-France et procureur au Conseil souverain, fut l'auteur des premiers plans de Québec et de ses environs. Il arriva en Nouvelle-France en 1634 et fut désigné ingénieur du Gouverneur Charles de

Montmagny. Il fit un plan en 1641 intitulé *Rivière de St Laurens depuys Montréal jusqu'à Tadoussac* (Figure 7):

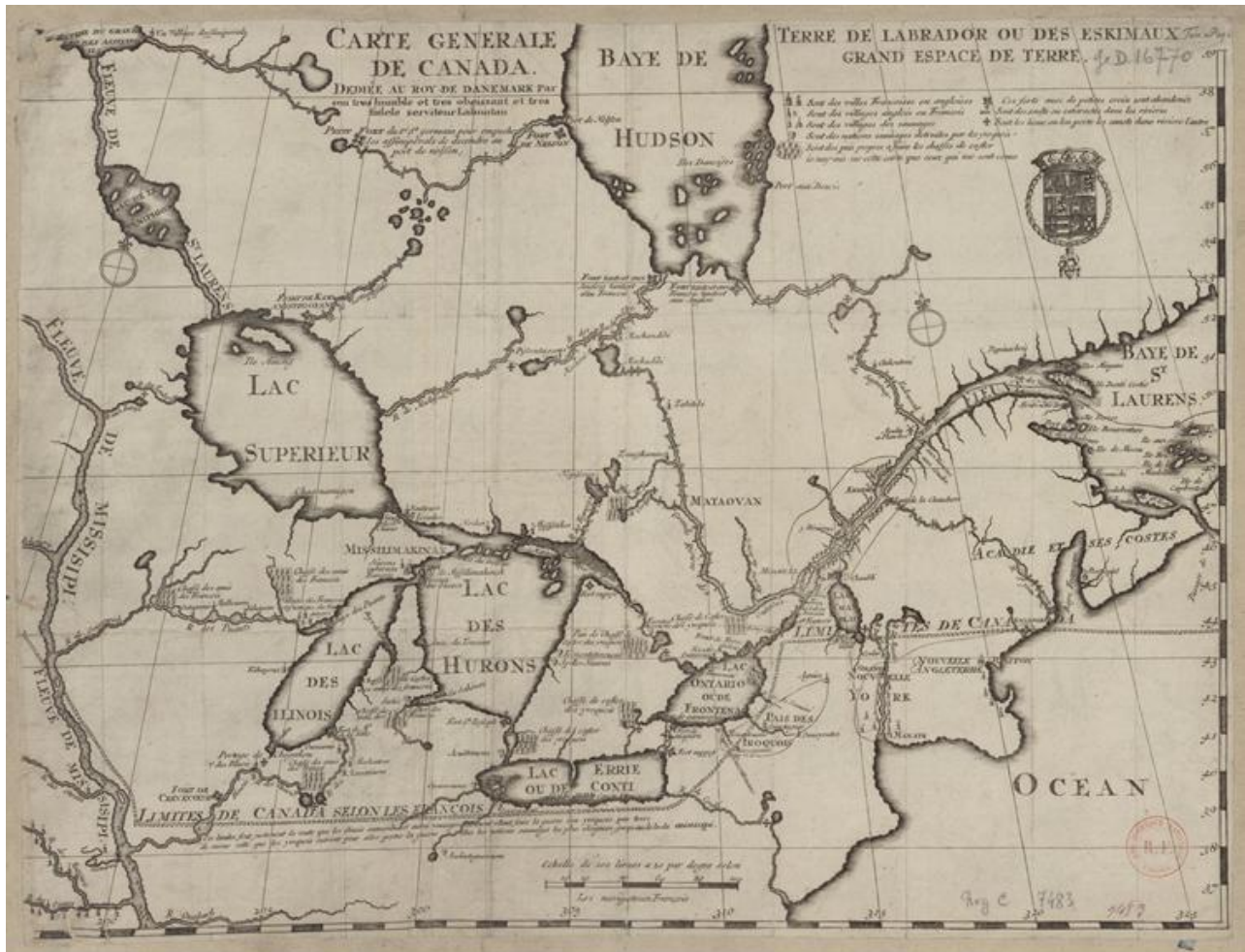
Figure 7 - Rivière de St Laurens depuys Montréal jusqu'à Tadoussac dressé par Bourdon en 1641



Source : Tirée de Litalien, Palomino et Vaugois, 2008 : 211.

Le fleuve était ainsi pour lui une simple rivière. Louis Armand de Lom d'Arc, plus connu sous l'appellation de baron de Lahontan, était un écrivain, explorateur, anthropologue et militaire français. À son retour de Nouvelle-France, il écrivit trois grands ouvrages, soit *Dialogues avec un Sauvage* (1702), les *Mémoires de l'Amérique septentrionale* (1703) et *Nouveaux voyages* (1704). Il publia également, durant son temps sur le nouveau continent, une carte intitulée *Carte générale du Canada Dédiée au Roy de Danemark/par son très humble et très obéissant et très fidèle serviteur Lahontan* (1669) où il écrit « Fleuve St Laurents » (Figure 8) :

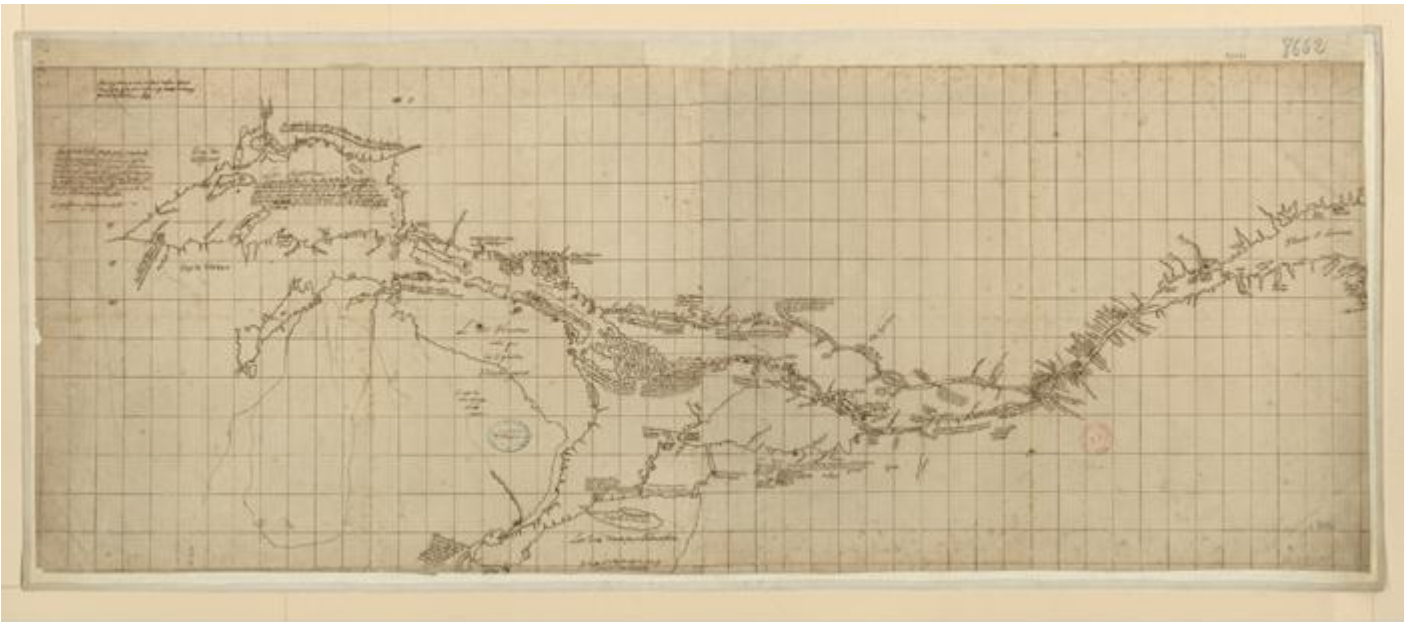
Figure 8 - Carte générale du Canada Dédiée au Roy de Danemark/par son très humble et très obéissant et très fidèle serviteur Lahontan en 1669



Source : Lahontan, 1669.

En 1680, c'est le sulpicien François Vachon de Belmont qui produit une carte intitulée *Carte du cours du fleuve Saint-Laurent depuis son embouchure jusques et y compris le Lac supérieur*. Lui aussi nomme donc le Saint-Laurent « fleuve » (Figure 9) :

Figure 9 - Carte du cours du fleuve Saint-Laurent depuis son embouchure jusques et y compris le Lac supérieur dressé par Belmont en 1680



Source : Belmont, 1680.

En 1685, Jean-Baptiste Franquelin, premier cartographe officiel du Canada publie une *Carte du grand fleuve St Laurens dressée et dessinée sur les memoires et observations que le Sr. Jolliet a tres exactement faites en barq : et en canot en 46 voyages pendant plusieurs années* (Figure 10):

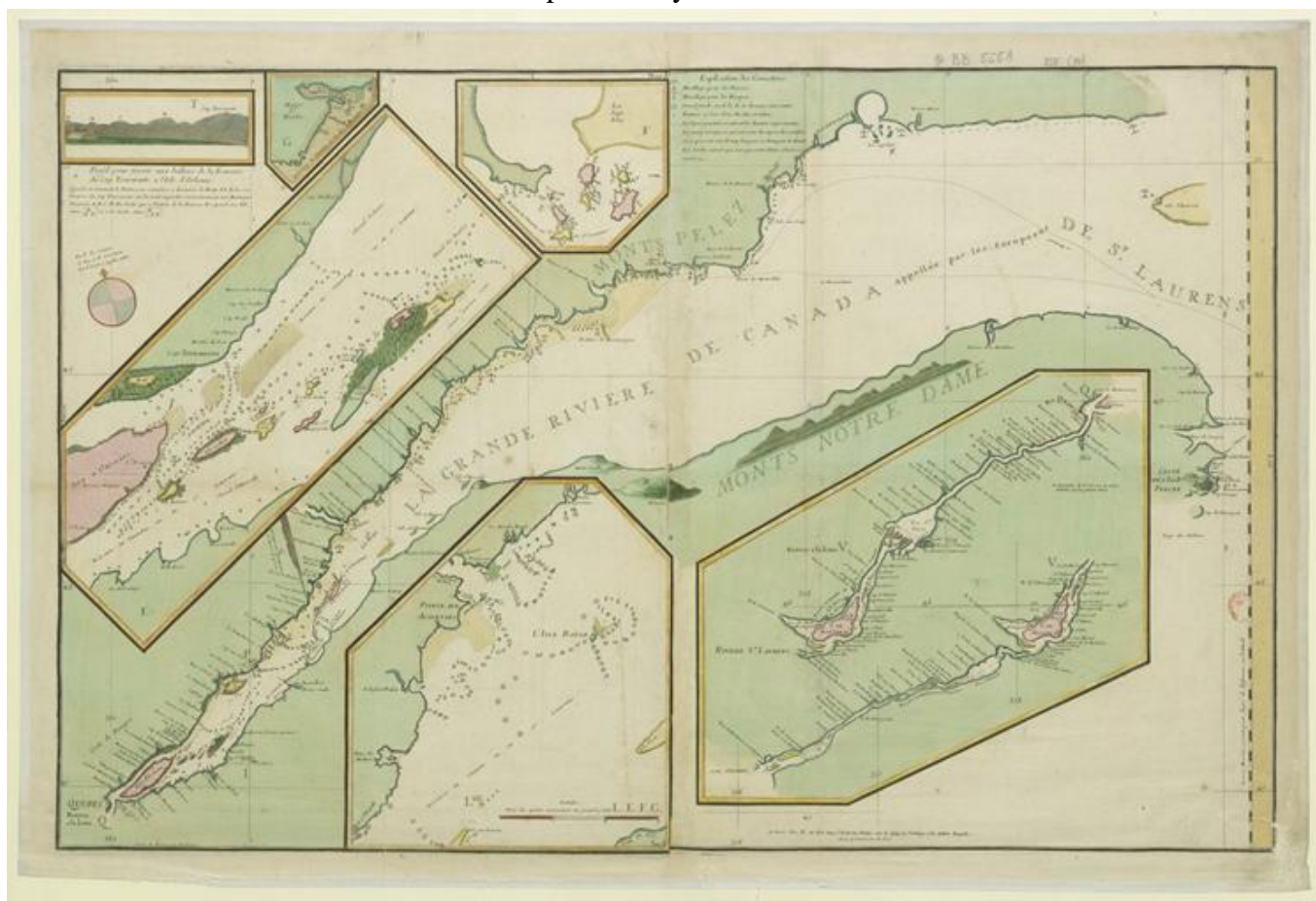
Figure 10 - Carte du grand fleuve St Laurents dressée et dessinée sur les mémoires et observations que le Sr. Dressé par Franquelin en 1685



Source : Franquelin, 1685.

Louis Jolliet était effectivement un grand explorateur, le premier né au Canada. Franquelin présente donc le cours d'eau comme un grand fleuve. Jean Deshayes, hydrographe du roi en Nouvelle-France, produisit lui aussi une carte en 1685, celle-ci intitulée *La Grande Rivière de Canada appelée par les Européens de St. Laurents* où il fait la distinction entre l'appellation des colonisateurs et des colonisés (Figure 11) :

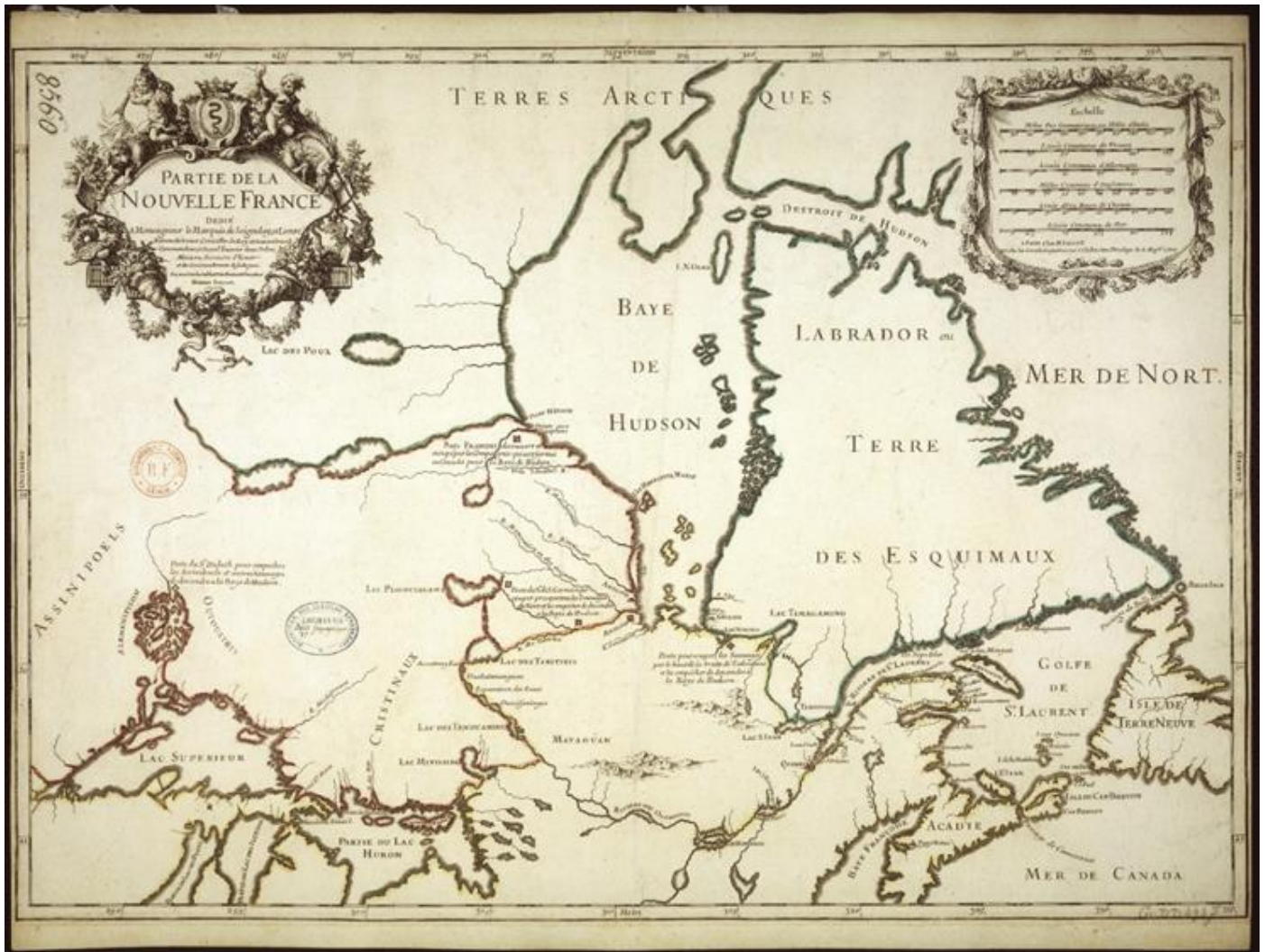
Figure 11 - La Grande Rivière de Canada appelée par les Européens de St. Laurens dressé par Deshayes en 1685



Source : Deshayes, 1685.

Toujours en 1685, l'ingénieur géographe et cartographe du roi Louis XIV en France, Alexis-Hubert Jaillot dressa également une carte de la Nouvelle-France sur laquelle est inscrit « Riviere de St. Laurent » (Figure 12) :

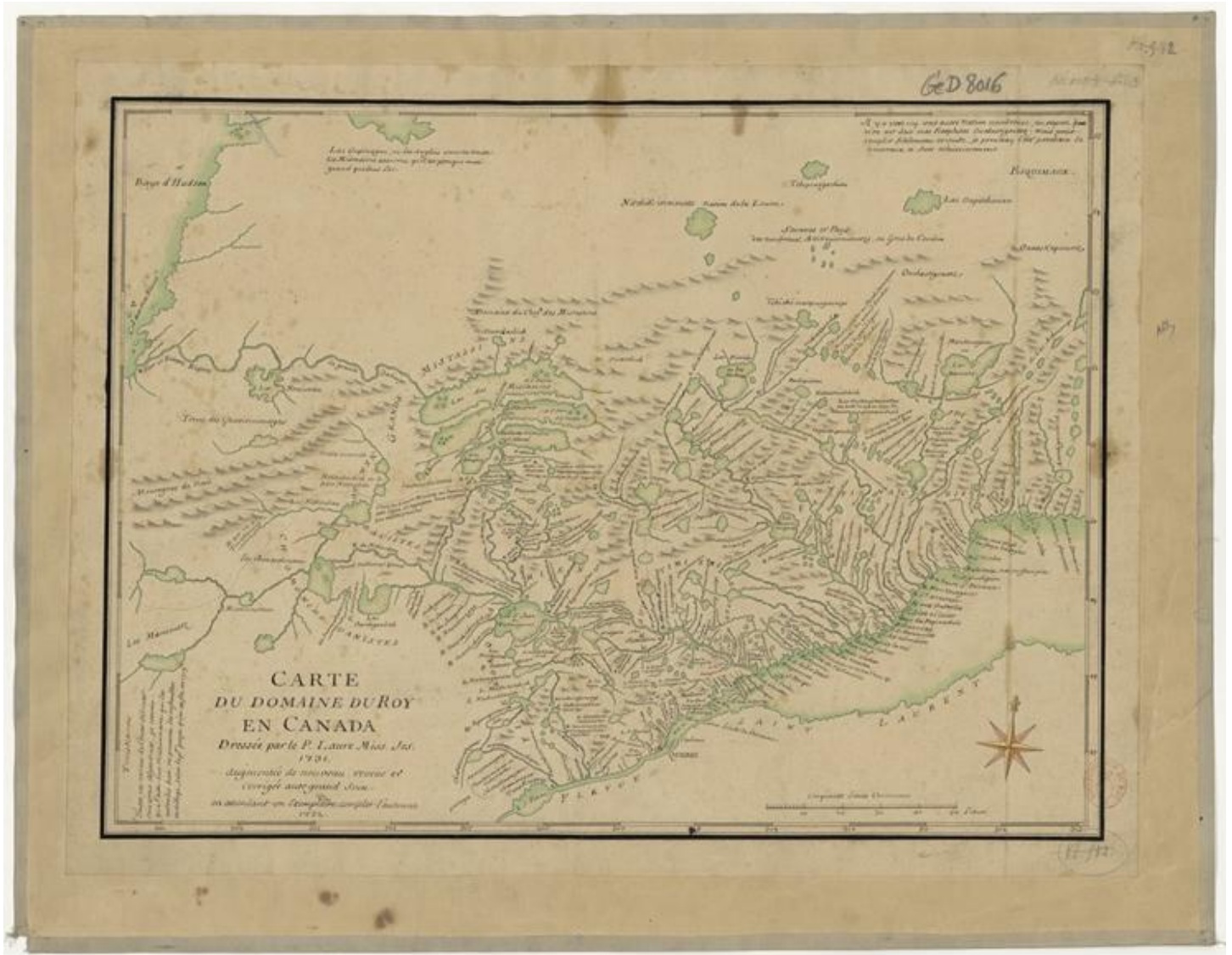
Figure 12 - Partie de la Nouvelle-France dressée par Jaillot en 1685



Source : Jaillot, 1695.

En 1732, c'est Pierre-Michel Laure dit le père Laure puisqu'il était prêtre, jésuite et missionnaire français en Nouvelle-France, qui produit une carte intitulée *Carte du domaine du Roy en Canada* sur laquelle est inscrit « Flevue Saint Laurent » (Figure 13):

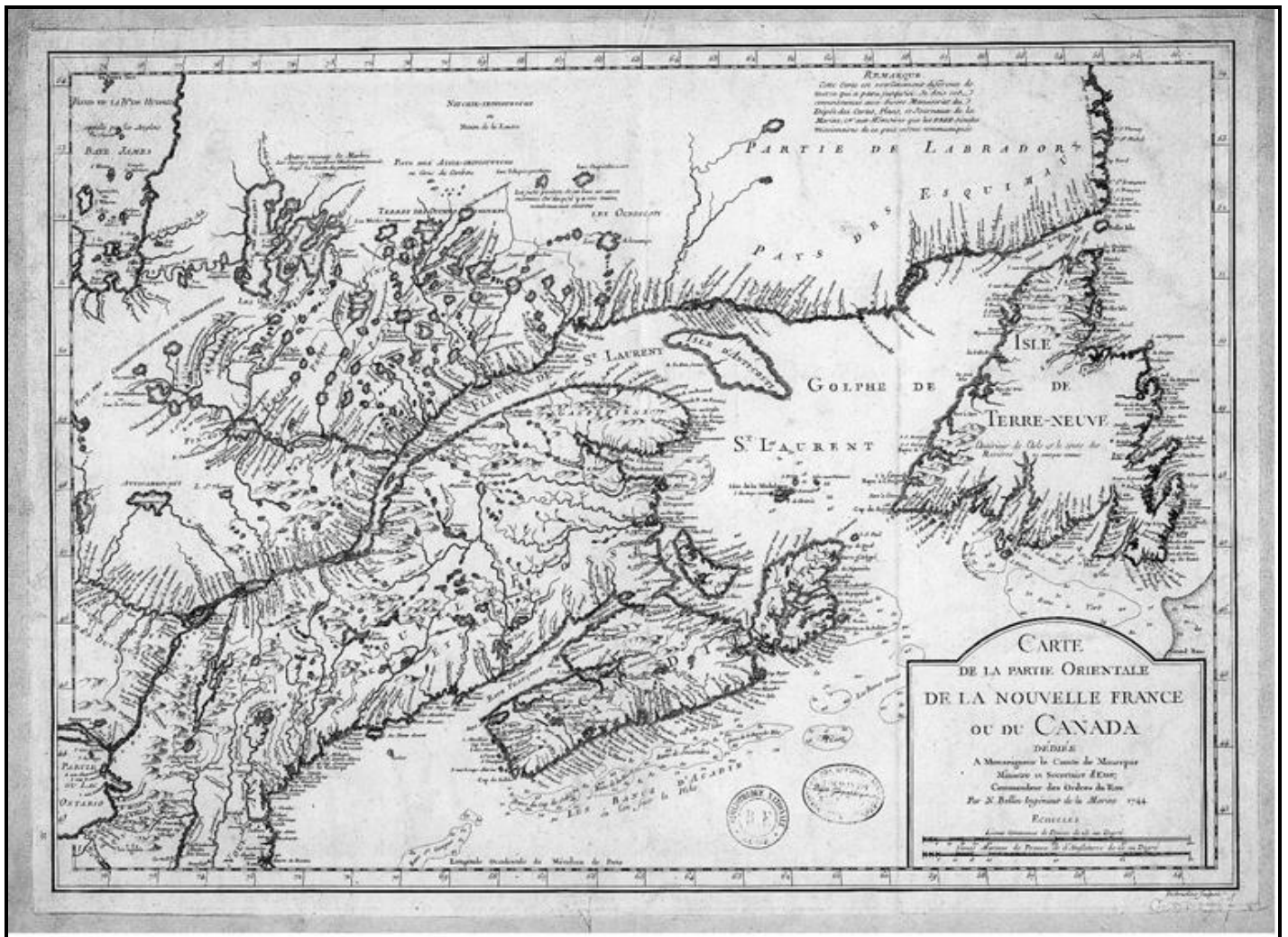
Figure 13 - Carte du domaine du Roy en Canada dressé par Laure en 1732



Source : Laure, 1732.

Puis, en 1744, Jacques-Nicolas Bellin, cartographe hydrographe français, produisit une *Carte de la partie orientale de la Nouvelle-France ou du Canada* sur laquelle est inscrit « Fleuve St. Laurent » tel que nous le connaissons aujourd'hui (Figure 14) :

Figure 14 - Carte de la partie orientale de la Nouvelle-France ou du Canada dressé par Bellin en 1744



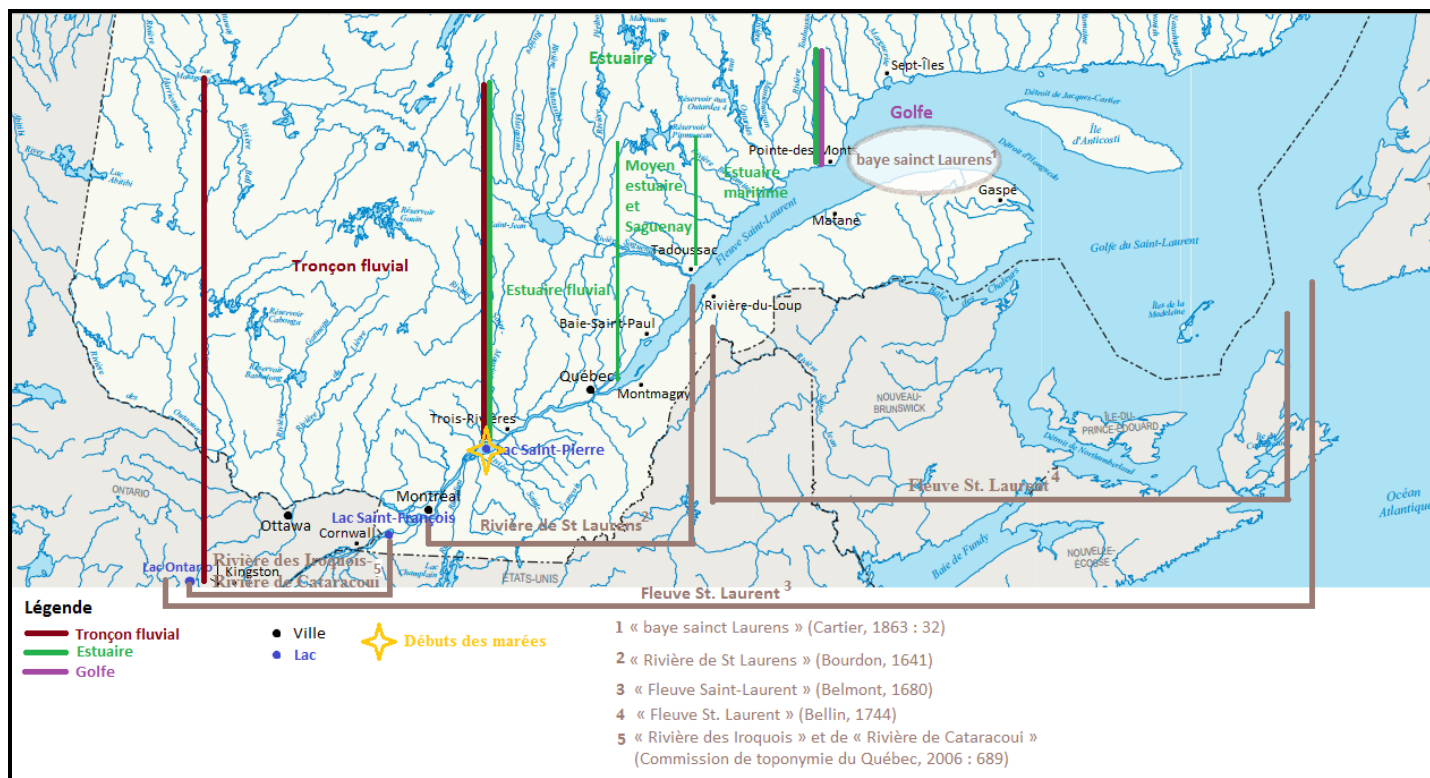
Source : Bellin, 1744.

C'est finalement au XVII^e siècle que le toponyme « Fleuve Saint-Laurent » finit par s'implanter de façon plus permanente. Des segments du cours d'eau ont bien entendu parfois pris des appellations spécifiques depuis le XVI^e siècle. Effectivement, l'explorateur français Jean-François de La Rocque de Roberval nomma « France Prime » la section de ce fleuve comprise entre l'île d'Orléans et la ville de Cap-Rouge durant son voyage de 1542-1543. Selon le géographe anglais Richard Hakluyt, Roberval attribua le nom « France Prime » en l'honneur de François I^{er}, roi de France. Roberval s'installa par la suite, en 1541-1542, au même endroit que Cartier et nomma « France-Roy sur France Prime » le territoire situé à proximité de l'embouchure de la rivière du Cap Rouge à

proximité de Québec. La section du Saint-Laurent comprise entre les lacs Saint-François et Ontario quant-à-elle, a de temps en temps été annoté sur les cartes et été connu par la population sous les noms de « Rivière des Iroquois » et de « Rivière de Cataracoui » au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. La « Rivière de Cataracoui » provenait du nom amérindien du fort Frontenac à l'époque et qui est aujourd'hui Kingston, en Ontario. Cette entité hydrographique fut et est encore aujourd'hui connue des pilotes et des navigateurs sous l'usage géographique « La Rivière ». Cette appellation semble être ancienne puisque certains auteurs du XVI^e et XVII^e siècle tels que le géographe Richard Hakluyt et l'explorateur Louis Jolliet utilisent ce nom pour désigner le fleuve (Commission de toponymie du Québec, 2006 : 689).

Il se peut que ces segments du Saint-Laurent ayant obtenu d'autres appellations soient la résultante de l'effet des marées. Effectivement, il se pourrait que les explorateurs et navigateurs de l'époque aient différencié l'artère principale du territoire en fleuve ou rivière selon qu'ils y aient observé la présence de marées ou non. Malheureusement, aucun document n'en fait directement la mention, pas même Morissonneau dans son recensement du langage géographique de Cartier et Champlain (1978), mais il est possible de se l'imaginer en situant les différentes appellations sur le courant du fleuve. Comme présenté sur la Figure 15, Cartier parle de « baye saint Laurents » (1863 : 32) pour parler d'une des entrées de la Côte-Nord où il y a forte présence de marées. Jean Bourdon parle de « Rivière de St Laurents » (1641) entre Montréal et Tadoussac où les marées se font déjà moins sentir. Belmont mentionne « Fleuve Saint-Laurent » (1680) pour désigner le cours d'eau de son embouchure jusqu'au Grand Lacs donc dans son ensemble. Bellin désigne également « Fleuve St. Laurent » (1744) la partie orientale de la Nouvelle-France et bien qu'on ne puisse savoir avec précision où se termine pour lui la partie orientale, on peut en déduire qu'elle est majoritairement la partie est du territoire et donc propice aux phénomènes des marées. Enfin, comme mentionnée plus tôt, la section du Saint-Laurent comprise entre les lacs Saint-François et Ontario fut nommée « Rivière des Iroquois » et de « Rivière de Cataracoui » au cours des XVII^e et XVIII^e siècles et est encore aujourd'hui connue des pilotes et des navigateurs sous l'usage géographique « La Rivière » n'est pas sujette aux effets des marées (Figure 15).

Figure 15 - Superposition du fleuve Saint-Laurent et de quelques appellations lui étant conférées en fonction des marées



Source : Carte adaptée du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale de l'information géographique (2006) par Adam, 2017.

Malgré ces quelques indices démontrant que certains explorateurs peuvent avoir fait la différence entre un fleuve et une rivière en fonction de la présence ou non de marées, certains ont pu varier leur appellation en fonction de leur découverte, ce rendant compte au fur et à mesure de l'immensité de ce cours d'eau. Champlain par exemple, nomma tout d'abord le fleuve « Rivière » puis « Grande Rivière » et ensuite seulement, « Fleuve ». Ou d'autres sont simplement à l'inverse de notre théorie, comme Lescarbot qui dit « Grande Riviere » pour l'est de la province (*Figure de la Terre Neuve, Grande Riviere de Canada, et Côtes de l'Océan en la Nouvelle France*) (1609) (Figure 6) où il y a pourtant présence de marées. Il est de ce fait difficile de proposer une hypothèse générale qui s'appliquerait à tous, mais les marées pourraient avoir eu un impact sur l'appellation du fleuve.

Aujourd'hui, cette entité transfrontalière est reconnue officiellement par le Gouvernement fédéral sous la double appellation de « Fleuve Saint-Laurent » et de « St. Lawrence River » alors que les nations amérindiennes ont encore chacune leur(s) appellation(s) pour l'identifier. En montagnais, « Saint-Laurent » se dit « *Wepistukujaw Sipo* », en abénaquis c'est « *Moliantegok* » et en mohawk « *Roiatatokenti* » ou « *Raoteniataara* » pour n'en citer que quelques-unes (Commission de toponymie du Québec, 2006 : 689).

2.3 Comparaison des définitions du terme « fleuve » pour les différents peuples francophones l'employant

Malgré une certaine stabilité dans l'usage du terme « fleuve » pour chaque nation l'utilisant, les définitions varient encore largement entre celles-ci. Dans cette section, les définitions de ce terme selon différents ouvrages et inspirés de quelques ouvrages présentés par la Commission de toponymie dans son dossier sur la rivière Harricana en Abitibi seront présentées.

2.3.1 Définition générale

Au Québec, la définition la plus « officielle » et communément présentée du terme « fleuve » est celle de la Commission de toponymie du Québec et de l'Office de la langue française, soit qu'un fleuve est un « [c]ours d'eau important qui se jette dans la mer » (1999 : 11-28).

Autrement, en France, le *Dictionnaire de la géographie* de Pierre George (1974) affirme qu'un fleuve est, en hydrographie, un « [c]ours d'eau important collectant les eaux de nombreux affluents et qui se jette dans la mer. Les fleuves se différencient des rivières par leur importance et par la complexité de leur régime due à la diversité des affluents qui les alimentent » et se dit *river* en anglais (185).

Mais selon *Les mots de la géographie, dictionnaire critique* de Brunet, Ferras et Théry (1992), un fleuve est, au sens large, un « cours d'eau » et au sens strict, un « cours d'eau

débouchant directement sur une mer ou un océan; [...]. S'emploie également si le débouché est une mer intérieure [...]; la limite est évidemment difficile à tracer, comme entre mer et lac... » (217-218).

Le Petit Robert : dictionnaire alphabétique en analogique de la langue française (1969), quant à lui, présente un fleuve comme une « [g]rande rivière (remarquable par le nombre de ses affluents, l'importance de son débit, la longueur de son cours); *spécialt.* Lorsqu'elle aboutit à la mer » (717).

Puis, selon le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* de Lévy et Lussault (2013), un fleuve peut se définir de deux façons, soit par un « [c]ours d'eau se jetant dans la mer » ou une « [u]nité hydrographique de grande taille (longueur, largeur) et de fort débit » (397).

Ces définitions provenant du Québec comme de la France ont toutes en commun le fait qu'un fleuve doit être un cours d'eau qui se jette dans la mer. C'est donc peut-être la définition du terme « mer » qu'il faudrait analyser plus en profondeur. L'autre point similaire dans ces définitions, c'est qu'elles ne sont pas précises, elles restent vastes. Elles parlent de « cours d'eau important », « rôle majeur », « remarquable par le nombre de ses affluents », « l'importance de son débit », « la longueur de son cours », « unité hydrographique de grande taille (longueur, largeur) », « fort débit », « nombreux affluents », etc. Il n'y a que rarement de nombres exacts pour définir ce qui constitue un « fort débit » ou un « nombre d'affluents importants ». Ces détails sont laissés à la discrétion du lecteur. Il va donc de soi que chaque individu, organisme ou nation n'aient pas la même définition de ce qu'est en réalité un fleuve.

Au Québec où il y a une multitude de grands cours d'eau possédants de forts débits et de nombreux affluents, donc il peut être normal d'être plus sélectif dans le choix de ceux qui « méritent » d'être nommés fleuve. Alors qu'en Europe, en France plus particulièrement, la présence de grands cours d'eau est moins élevée de sorte que plusieurs d'entre eux peuvent paraître « importants ». De plus, la France métropolitaine a une superficie de

552 000 km² pour une population de 64,4 millions d'habitants ce qui lui confère une densité moyenne de 188 hab. /km² (Insee, 2015). Le Québec quant à lui possède un territoire de 1 356 547 km² pour une population de 7 903 001 habitants pour une densité de population totale de 5,6 hab. /km² (Statistique Québec, 2011). Ce rapide rappel de statistique permet de mettre en perspective l'importance des cours d'eau d'un pays par rapport à l'autre. Si on se fie au « rôle majeur » et « l'importance d'un cours d'eau » comme mentionné dans les définitions ci-haut, il est compréhensible que la France ait élevé plusieurs cours d'eau au rang de fleuve. Effectivement, un cours d'eau présent sur un territoire aussi densément peuplé que celui de la France est assurément entouré d'habitants et a ainsi plus de chance d'avoir participé au développement d'un écoumène et d'avoir joué un rôle dans la vie de nombre d'entre eux. Un même cours d'eau retrouvé sur un territoire aussi peu peuplé que le Québec peut quant-à-lui paraître bien banal dans les mentalités de la nation puisqu'il n'a pas été aussi important dans son développement culturel et économique et peut n'être qu'une idée plutôt qu'une entité géographique concrète vue son éloignement par rapport à l'écoumène central. Comme la majorité de la population ne l'a jamais vu et ne s'en ait pas servi d'une manière ou d'une autre (transport, économie, activités récréotouristiques, etc.), il n'a pas la même signification qu'un cours d'eau côtoyé tous les jours ou presque, qui fait partie intégrante de la vie de la société qui l'entoure.

2.3.2 Définition physique

Plusieurs définitions mettent l'accent sur les aspects et caractéristiques physiques et/ou hydrogéographiques que devrait respecter un cours d'eau pour pouvoir être nommé « fleuve ». Comme mentionné plus tôt, un changement de paradigme s'est opéré dans les mentalités vers les années 1950 qui a entraîné une quantification des recherches géographiques. Cette « nouvelle » géographie faisant suite à une école de pensée française de possibilismes et de géographie humaine met plutôt l'accent sur les données statistiques. C'est en effet une école de pensée plus quantitative qui remplace l'ancienne. Cette nouvelle génération de géographes qui s'attarde à la description des cours d'eau suit ce courant de pensée. Ils développent de nouvelles définitions beaucoup plus précises

en les quantifiant. Ils se limitent au « visible », ce qui peut être mesuré et calculé tels que le débit, la profondeur, longueur et largeur du fleuve, sont nombres de tributaires, etc. (Holt-Jensen, 2009 : 115).

Voici la définition d'un fleuve selon le *Dictionnaire de géomorphologie à caractère dimensionnel* (1994) de Michel Brochu et Jean-Pierre Michel :

FLEUVE n.m. (du latin *flumen* « fleuve, cours d'eau »). Cours d'eau de 1^{er} ordre, se jetant à la mer et recevant des affluents souvent nombreux et longs. Tous les fleuves comprennent un estuaire où, par définition, se fait sentir la marée.

Longueur, 100 km à moins de 10 000 km; largeur, de 0,01 km à plus de 100 km; profondeur, de 0,001 km (l'étiage; cas du Niger, en 1985, entre Gao et Niamey) à 1 km. Ce terme, selon la définition précitée, semble spécifique à la langue française, la plupart des langues européennes utilisant le même terme pour fleuve et rivière.

Les cours d'eau, de longueur inférieure à 100 km et se jetant directement à la mer, peuvent porter l'appellation de rivière ou de ruisseau, selon leur longueur propre (110).

Comparativement à la définition qu'ils y présentent d'une rivière :

RIVIÈRE n.f. (du latin non classique *riparia* « cours d'eau »). Cours d'eau le plus souvent affluent d'un fleuve.

La longueur varie entre 10 km et plus de 1000 km, la largeur entre 0,01 km et plus de 1 km, et la profondeur entre 0,001 km et moins de 0,1 km (226-227).

Les hydrobiologistes d'*Introduction to LARS* (1989), où LARS signifie *Large River Symposium*, prétendent quant à eux qu'une *Large River* ou fleuve, est celui dont la largeur et le débit sont tels que leur lit ne peut pas être obstrué par un tronc d'arbre, soit 20 mètres de large pour un débit de 20 cusecs (unité de débit équivalent à un pied cube d'eau par seconde) » (Hynes dans Dodge, 1989 : 8).

Dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (2013), de Lévy et Lussault, les auteurs présentent également les « fleuves géants ». Ces fleuves auraient, selon eux, des débits supérieurs à 10 000 m³/s et des longueurs de plusieurs milliers de kilomètres; l'Amazone en tête de liste avec un débit de 200 000 m³/s à son embouchure.

Selon Jacques Bethemont (1999), géographe français spécialisé dans l'évaluation et la gestion des ressources en eau, la définition d'un fleuve serait plus simple et plus pertinente si elle était basée sur ses critères quantitatifs, c'est-à-dire les critères d'ordres naturels. Elle devrait être définie par la superficie de son bassin versant et l'importance de son module et parfois son débit. Cependant, ces critères ne suffisent pas toujours à définir les caractéristiques essentielles d'un fleuve. Sa longueur et sa pente (et/ou rupture(s) de pente) peuvent être des éléments discriminants et jouer sur le potentiel énergétique qui pourrait également être un critère. Il est donc très difficile de sélectionner un nombre de critères simples et objectifs (Bethemont, 1999 : 10-11-12). De plus, ces critères quantitatifs s'avèrent aléatoires et imprécis puisque cet élément naturel qu'est le fleuve est en perpétuel mouvement. Effectivement, le trajet de son cours peut changer avec les temps, modifiant sa localisation et son régime hydrographique. Les données relevées sur une courte période ne sont donc pas immuables et ne représentent pas à juste titre et de façon définitive sa définition. Il faut ainsi ajouter à l'ambiguïté des données quantitatives la marge d'imprécision spatiale.

Pour ce qui est donc des définitions plus physiques du terme fleuve, il existe encore une fois plusieurs variantes. Certaines donnent parfois des nombres exacts, mais ces nombres varient d'un ouvrage à l'autre alors que certaines se retrouvent dans un vaste intervalle de données qui peut regrouper de nombreux cours d'eau qui sont, en ce moment, nommés « rivière » autant que « fleuve ».

2.3.3 Définitions culturelles et sociales

Outre les définitions générales ainsi que les aspects physiques du terme « fleuve », certains croient que c'est plutôt les aspects sociaux et culturels qui permettent à un cours

d'eau d'acquérir le générique « fleuve ». Ces aspects, contrairement à ceux d'ordre physique, intègrent également des variables « immatérielles » telles que l'importance d'un cours d'eau pour l'écoumène qui l'entoure ou encore son importance dans l'identité de ses usagers (Holt-Jensen, 2009 : 115).

Dans cet ordre de pensée, on retrouve dans *Le Québec par des mots, L'hiver et le Nord* (2002) de Louis-Edmond Hamelin, grand linguiste et géographe québécois majoritairement connu pour son travail sur le Nord, sa définition d'un fleuve :

FLEUVE, n.m.

Axe naturel et hiérarchisé de dépressions affluentes, participantes de diverses manières à l'évacuation en surface des eaux continentales et dont le bassin se différencie suivant les initiatives des habitants, permanents ou temporaires (224).

Selon Lévy et Lussault (2013 : 398), certains fleuves de plus petits débits ont tout de même joué un rôle essentiel sur le plan culturel tel que le Rhin, le Rhône ou le Danube. Ce rôle d'axe géohistorique est bien représenté par les termes de forêt Rhénane, civilisation danubienne, sillon rhodanien. C'est également le cas pour le Saint-Laurent dont l'écoumène se nomme vallée laurentienne, axe Saint-Laurent... Les auteurs parlent aussi d'eux comme étant le lieu de base de conflits puisqu'ils sont situés dans l'axe ou aux frontières de constructions politiques.

Selon Jacques Bethemont, *Les grands fleuves entre nature et société* (1999), « [c]ette lacune s'explique aisément, du fait de l'imprécision même de la notion de grand fleuve [...] » (7). Il remarque deux faits notables sur les fleuves. Premièrement, de nombreux tests effectués sur un public défini d'étudiant français en géographie ont démontré que la majorité de ces étudiants n'arrive pas à situer correctement certains des grands fleuves recensés sur un planisphère muet alors qu'ils peuvent facilement repérer la Seine ou la Tamise (Bethemont, 1999 : 8). Deuxièmement, sur 10 000 publications d'écologie fluviale recensées en 1989, seulement 400 (0,4 pour cent) s'attardaient aux grands fleuves (Bethemont, 1999 : 8). Le nombre de publications des plus petits fleuves quant à eux est directement proportionnel à leur distance par rapport à une université. De

plus, les fleuves font face à un problème de perceptions comme le démontre une altercation entre les organisateurs québécois et français d'un colloque sur la gestion environnementale des grands bassins fluviaux. Pour les Québécois-Québécoises, les seuls cours d'eau qui méritaient le titre de grand fleuve étaient la Volga et le Danube. Cependant, les Européens voulaient également y inclure les quatre « grands » fleuves français soit la Loire, la Seine, le Rhône et la Garonne (Bethemont, 1999 : 8). Cette controverse démontre bien le besoin de définir des critères de caractérisation à l'échelle mondiale puisque les fleuves de l'ancien continent ne sauraient être évalués sur les mêmes bases que les fleuves du nouveau continent.

Le problème c'est qu'outre l'imprécision des critères physiques, il est tout aussi difficile d'instaurer des critères culturels ou socio-économiques puisque les représentations symboliques des divers systèmes culturels dans lesquels les cours d'eau se retrouvent sont très subjectives. Par exemple, pour la symbolique judéo-chrétienne, le Jourdain est beaucoup plus important que l'Amazone puisqu'il est le berceau et le symbole des eaux baptistes alors que le second n'évoque aucune image particulière alors que pour d'autres ce serait plutôt le contraire (Bethemont, 1999 : 10). Son importance peut aussi être due aux risques liés à sa gestion des eaux qui pourraient engendrer des conflits d'ordre international. Comme le dirait Bethemont (1999), le critère le plus évident reste

[...] d'ordre à la fois historique et culturel, [...] le rôle de quelques grands fleuves dans la naissance de ces grandes civilisations dont l'émergence et l'épanouissement sont liés à la maîtrise des eaux : dans une perspective intégrant le long terme, les civilisations mésopotamiennes et égyptiennes indissociables de l'Euphrate et du Nil; les civilisations des deltas de l'Asie des moussons et tout particulièrement de la Chine du Sud, fondé sur l'irrigation et la culture du riz; la civilisation du nord de la Chine, où la maîtrise de l'eau passe par le contrôle des crues et de l'endiguement du Huang-He (10).

Tous ces fleuves nommés ci-haut ont en commun qu'ils perdurent en tant que foyer de peuplement dense et sont le lieu d'intenses activités économiques.

D'autres fleuves étaient pourtant restés en marge de tout développement, du moins industriels et économiques tels que définis par les sociétés occidentales. Leurs bassins se retrouvaient dans des zones moins peuplées ou quasi désertent telles qu'en Sibérie, en Afrique, en Amérique du Sud ou encore au nord du Canada et plus particulièrement le nord du Québec. Ces fleuves sont dorénavant en plein cœur de projet de réserves de matières premières, de potentiels énergétiques, de parc naturel, etc. Selon Bethemont, « [...] ils constituent l'une des rares marges d'expansion à l'échelle planétaire et incitent à prendre en compte, au titre des critères socioculturels, non seulement les structures existantes, mais aussi les développements potentiels » (1999 : 11).

Des fleuves, majoritairement d'Europe, qui quant à eux ont des débits ou des cours moindres, mais dont la sophistication de leurs aménagements s'est vue évoluée au courant des années peuvent être appelés fleuves autant que les grands cours d'eau mentionnés plus tôt. Effectivement, les digues retrouvées sur le Po ou la Loire maintiennent le peuplement et l'économie des vallées les entourant et le Rhône est sans doute l'un des fleuves les plus artificialisés et exploités sur terre (Bethemont, 1999 : 11). Les fleuves norvégiens ne sont certes pas les plus longs, mais leur abondance et leur pente en font de grands fournisseurs d'énergie, renommée de leur pays. La Seine et la Tamise voient leur importance augmentée par la présence de deux grandes capitales à leurs abords (Bethemont, 1999 : 11). C'est donc parfois sa grandeur économique, historique ou culturelle au-delà de ses caractéristiques physiques qui peut faire d'un cours d'eau un grand fleuve. D'autres critères tels que le rôle de frontière ou d'axe de pénétration peuvent également démontrer la grandeur du fleuve comme c'est le cas pour le Saint-Laurent (qui répond tout de même aux critères physiques).

Ce qu'il faut en conclure, c'est que « [q]uelles que soient la nature et la hiérarchisation [des] critères retenus, la notion de grand fleuve échappe à toute définition simple, d'autant que nombre de caractéristiques ou de fonctions peuvent s'appliquer à l'ensemble des cours d'eau et non pas aux seuls grands fleuves » (Bethemont, 1999 : 11-12). Cette citation datant de 1999 est toujours autant d'actualité aujourd'hui, la littérature sur ce dossier n'ayant pas évolué. C'est de là que vient toute l'importance de s'attarder sur cette

problématique. Une définition qui combinerait en des proportions variables, les caractéristiques physiques, hydrauliques et écologiques du bassin versant ainsi que du rôle qu'il joue dans l'espace économique et social seraient l'idéal.

CHAPITRE III

COLONISATEUR ET COLONISÉ : LA QUESTION DU POUVOIR TOPONYMIQUE

Ayant abordé l'historique étymologique du générique « fleuve » en Europe, sa transposition et son évolution en Nouvelle-France ainsi que ces différentes définitions, la question du pouvoir toponymique entre colonisateurs et colonisés sera maintenant abordée. Outre le terme « fleuve », la toponymie en générale joue un rôle très important lors de colonisations et cela a pu affecter les populations déjà présentes sur le territoire.

3.1 Terra nullius

La société dominante a de la difficulté à concevoir une affirmation du territoire à caractère patrimonial, c'est-à-dire porteur de tradition culturelle, mais aussi de savoir historique. Pour eux, le territoire, pour être porteur d'histoire, doit démontrer des preuves visibles de transformations anthropiques sans quoi ils n'y verront qu'une *Terra nullius* (territoire sans maître). En effet, les représentations occidentales de l'Autre (les indigènes, les colonisés, tous ceux qui sont « différents » d'eux) allaient justifier cette doctrine de *Terra Nullius* selon laquelle les Européens s'accordent le droit de prendre possession de territoires qui, selon eux, n'ont pas été mis en valeur par les premiers occupants (Poirier, 2000 : 141). Plusieurs théoriciens et praticiens de l'époque avaient participé à l'implantation de ce discours tel John Locke qui définissait une « terre vacante » comme une terre non cultivée et non améliorée. Pour lui, le système européen de propriété privée, de commerce et d'agriculture était de loin supérieur à celui des sociétés autochtones. Il reniait ainsi la possibilité que la relation aux territoires et sa mise en valeur puissent être basées sur des cosmologies et mythes fondateurs différents et donc provenir de principes ontologiques et épistémologiques qui ne sont pas inférieurs (Locke, 1821 : 116). Certaines archives des débuts de l'exploitation hydroélectrique en sont bel et bien la preuve. Elles démontrent une géographie des sites de production autochtone, de territoires de chasse et du cycle annuel d'exploitation qui a longtemps échappé au regard et à la compréhension des gens du Sud. On parle d'une humanisation du territoire québécois bien avant l'époque coloniale (Desbiens, 2006 : 394). Il ne faut pas

simplement prendre en compte la représentativité de l'espace au travers des structures d'humanisation. « L'humanisation autochtone », selon Desbiens, « laisse des marques sur le territoire, mais la genèse de ces paysages procède également d'une géographie mentale : celle du mythe, de l'histoire orale, de l'unité du perceptible et de l'imperceptible (humains, animaux, ancêtres et esprits) dans les aires de vie et de parcours » (2006 : 398). Ces types d'humanisation bien que plus subtils n'en sont pas moins présents et pleins de sens pour ceux qui les mettent en place.

3.2 La toponymie et cartographie du territoire

3.2.1 Apparition de la toponymie autochtone écrite

Les noms de lieux autochtones font leurs apparitions sur les cartes et récits de voyage à partir du XVI^e siècle, avec l'arrivée des explorateurs et colonisateurs. Certains noms se retrouvent encore aujourd'hui en usage comme c'est le cas pour Hochelaga, Saguenay et Canada qui sont, entre autres, des vestiges de l'époque de Jacques Cartier. L'historien Marc Lescarbot affirme que vers 1609, les marins se servaient majoritairement des noms amérindiens pour se repérer. Ils employaient par exemple les noms de Tadoussac, Batiscan ou Antiscoti. Cette époque marque la naissance de la toponymie autochtone écrite (Dorion, 1996 : 9).

Le plus grand nombre de noms géographique en usage chez les Autochtones sera inscrit dans les documents cartographiques au courant des XVIII^e et XIX^e siècles. Des cartes et plans détaillés de nombreuses régions de l'intérieur du continent sont produits pendant cette période. De nombreuses recensions des noms autochtones sont alors effectuées et leur utilisation se généralise. On les retrouve entre autres en très grand nombre dans le rapport de voyage de Joseph-Laurent Normandin au Saguenay en 1732 (Bouchard, 2002). Sur les cinq cartes réalisées entre 1731 et 1733 par le père Pierre-Michel Laure sur la vallée du Saint-Laurent jusqu'à la région du lac Mistassini (Figure 13 et 16) on peut constater les noms de *Chekoutimi*, *Tadoussac* et *Mistassini*, toponymes autochtones empruntés et encore en usage aujourd'hui malgré quelques variantes d'écritures. Ces toponymes autochtones sont également visibles sur les plans produits par certains

missionnaires tels que le père Louis-François Babel, missionnaire catholique, linguiste, géographe et explorateur suisse ayant passé la majeure partie de sa vie au Canada (de 1851 jusqu'à sa mort en 1912) (Dorion, 1996 : 9).

Figure 16 - Cours de Pitchitaouïchetz ou du Saguenay : A Monsieur le Marquis de Beauharnois gouverneur general du Canada dressé par le Père Laure en 1731



Source : Laure, 1731.

3.2.2 Menace d'« ensauvagement »

Cependant, vers 1850, les Canadiens développeront une peur de passer pour des « sauvages » et un désir de bien paraître aux yeux des Français métropolitains. Cette situation rappelle celle des années 1700 lors desquelles les administrateurs coloniaux dénotent un « caractère canadien » qui différencie les Français métropolitains des Canadiens français. Cet « ensauvagement » se traduisait par de la fierté, de l'arrogance, de la liberté, de l'ingéniosité et de l'insoumission (Delage, 1991 : 20). Devant ce pullulement de noms autochtones, les autorités en place au début du XX^e siècle craignent que la situation n'atteigne des proportions hors de contrôle et réagissent de manière drastique. C'est cette crainte de métissage des toponymes autochtones et eurocanadiens qui amènera la Commission de géographie du Québec, à partir de 1912, à supprimer des milliers de noms amérindiens de la carte du Québec pour ne pas « laisser d'impressions désagréables à l'étranger » (Delage, 1991 : 27). Eugène Rouillard, président et instigateur de la Commission de géographie du Québec (1912-1915), auparavant représentant de la province à la Commission de géographie du Canada va même jusqu'à publier un article intitulé : « L'invasion des noms sauvages » (1909). Certes, il présente d'abord une panoplie de noms autochtones, leur belle sonorité, leur origine et leur usage, mais il termine en dénonçant l'abus de leur présence sur les cartes québécoises. Selon lui, la plupart de ces toponymes sont trop longs et difficiles à prononcer et ne méritent pas de se retrouver en usage au profit de noms nord-américains (Rouillard, 1909 : 162-17). C'est à partir de ce moment que la nomenclature amérindienne subit de fortes politiques d'élimination. Des 15 000 toponymes qui se trouvaient sur les cartes géographiques du Québec au cours du siècle dernier, 80 pour cent furent éliminés de la nomenclature géographique officielle. De plus, on poussa même l'audace jusqu'à parler de traitement de faveur lorsque certains noms furent conservés, c'est-à-dire une grande minorité (Dorion, 1996 : 9). Cette situation s'applique plus particulièrement aux noms de la région de l'axe laurentien, dans le sud du Québec. En ce qui concerne le Nord, il n'y avait majoritairement aucune cueillette toponymique effectuée dans les territoires peu habités ou à peine explorés. Les noms y étant apposés arbitrairement par les gens du Sud, et ce,

sans considération pour ceux qui y vivaient et qui avaient déjà nommé ces endroits (Poirier, 1966 : 220).

Les années qui ont suivi ont été fortement productives en ce qui a trait à la cartographie. Les cartes ayant auparavant une fonction de localisation, elles s'orientent dorénavant vers la cartographie thématique ou statistique superposant des données démographiques, sociologiques et économiques à la base topographique (Raveneau, 1997 : 230). Cet essor de la cartographie quantitative n'en est que plus facile grâce aux développements des technologies modernes et permet une analyse des données d'une région en plus de sa localisation. Comme les cartes permettent une diffusion plus large de la toponymie, les politiques administratives des trois générations qui suivirent ce « ménage toponymique » ont bloqué tout retour possible d'une toponymie autochtone. De plus, elles ont entraîné des variations dans l'écriture des noms déjà en place selon l'origine de leur production cartographique, qu'elle soit anglophone ou francophone, provinciale ou fédérale, ce qui rendait encore plus difficile leur utilisation ainsi que leur pérennité (Dorion, 1996 : 10).

Cette peur répond également aux théories évolutionnistes de l'époque qui divisent l'humanité en « races inférieures, arriérées, condamnées à disparaître, et races supérieures, civilisées, porteuses de progrès et d'avenir » (Delage, 1991 : 27). On peut y faire un parallèle avec le « Destin manifeste » des États-Unis, cette idéologie selon laquelle la nation américaine a pour mission divine de répandre la démocratie et la civilisation à travers le continent (O'Sullivan, 1845 : 5-10). Cela en vient à dire que les Autochtones font partie d'une race inférieure et qu'il est du devoir des Occidentaux de les faire monter au rang de « civilisé ».

3.2.3 L'expression de la dépossession

Jean-Paul Lacasse (1996) fit une enquête de terrain portant sur le sens du territoire qu'ont les Innus selon leur vision traditionnelle du monde et sur la modification que le contact avec la société dominante a engendrée. Voici quelques citations verbatim recueillies lors

d'entrevues réalisées avec des aînés et étudiants innus qui apportent leur vision de ce changement toponymique sur leur territoire.

Nommer les lieux en langue innue serait tout à fait normal. Pourquoi le Blanc donne-t-il un nom à une rivière alors que celle-ci avait déjà un nom que nous avons donné? (Verbatim, Ottawa, 18 juin 1992).

À présent, la façon dont l'Indien nomme lui-même son territoire ne sert plus; le territoire est, sur toute son étendue, nommé en français [...] (Kapesh, 1975 : 3).

Ou encore avec le témoignage de Daniel Ashini (1992 : 15) qui parle de son sentiment de « dépossession toponymique » face aux « mots étrangers et artificiellement collés sur des lieux qui, pendant des milliers d'années, ont porté des noms innus » :

Chaque lac, chaque rivière, chaque montagne du Nitassinan porte un nom en innu aimun, notre langue, mais vous ne verrez que peu de toponymes innus sur la plupart des cartes géographiques. Ces cartes dressées par les nouveaux venus européens ne tiennent aucun compte du fait que cette terre nous appartient. Nous, ça nous fend le coeur d'entendre nos enfants plaquer sur nos paysages des noms étrangers [...] (Lacasse, 1996 : 196).

Cette enquête vient étayer nos propos sur le sentiment des Autochtones en général face à leur dépossession toponymique et territoriale ainsi que la façon dont ce sentiment perdure aujourd'hui malgré un désir de la Commission de toponymie de remettre en place certains noms d'origine, c'est-à-dire les noms autochtones.

3.2.4 La cartographie

3.2.4.1 Historique de la cartographie

La Terre est un palimpseste et la carte sa parole. À la fois donnée empirique et récit, la carte est porteuse d'information et nourriture d'âme. Si sa vocation première consiste à décrire un lieu, un pays, un continent ou une mer, elle est également prélude au voyage et fruit d'une expérience vécue *ailleurs*. Elle est source d'information pour le sédentaire et le nomade, tout comme pour l'homme d'Affaires et l'homme de rêves. Elle est espace et chemin, et c'est ce qui lui confère cette double capacité de nourrir notre imaginaire et de nous orienter. Peu étonnant alors que des lectures profondément divergentes puissent être faites d'une seule et même carte! Et peu surprenant qu'une carte se

transforme parfois en véritable écueil. [...] Si la carte est une parole sur le monde, elle sert aussi à nourrir la réflexion et le dialogue, tantôt avec une seule carte comme interlocuteur, tantôt avec plusieurs à vocations distinctes (Bouvet, Guy et Waddell, 2008 : 5-6).

Cette citation ne pourrait mieux décrire toute la portée de la science cartographique, presque un art en soi. Chaque carte est unique et peut être subjective selon la façon dont elle est produite tout comme la façon dont elle est lue. Chaque destinataire pouvant effectivement interpréter à sa façon l'information lui étant présentée.

Le terme carte, vient étymologiquement du latin *charta* qui signifie papier. Cependant, comme mentionne Christin Jacob (1992), il serait plus véridique de parler de « support » puisqu'une carte peut autant être construite à partir de papier que dessiné sur la terre, le sable ou présentés sous la forme d'un globe terrestre et plus récemment encore de façon virtuelle, sur un écran d'ordinateur ou de cellulaire. Les possibilités sont nombreuses, mais elles ont toutes en commun un support qui sert à présenter des signes écrits ou dessinés. La géographie quant à elle signifie étymologiquement « l'écriture de la Terre ». Il est de ce fait tout naturel que la carte constitue un élément de taille dans sa pratique directe (Bouvet, Guy et Waddell, 2008 : 12-13).

Le géographe lui, est le créateur de ce support. Il observe un terrain afin d'en prendre les mesures de la façon la plus juste possible en fonction de son équipement. La précision augmentant avec les années grâce à la sophistication des appareils. Ces informations sont ensuite transmises aux cartographes qui retranscriront ces éléments sur une carte. C'est dorénavant selon des conventions bien établies que certains signes représenteront les continents, montagnes, mers, fleuves et rivières du paysage. Les cartographes de l'époque ne sortaient que très rarement de leur atelier. Ils recueillaient les informations directement des explorateurs ou de leur récit de voyage. L'exploration et la transcription étaient indépendantes l'une de l'autre à leur début, ce qui explique les écarts retrouvés entre les cartes et la situation réelle. Le manque de technique ajouté au transfert d'information (plus il y a de transferts et plus l'information se perd) entraîne inévitablement des décalages et des erreurs sur les cartes. Les explorateurs devinrent peu à peu des cartographes, ce qui leur permettait de directement noter leurs observations. Autrement,

de nombreux cartographes s'ajoutèrent aux équipages des explorations (Bouvet, Guy et Waddell, 2008 : 13-14).

La Renaissance fut une époque lors de laquelle il y eut un fort essor en navigation, exploration et donc aussi en cartographie. La carte à l'époque pouvait encore évoquer un récit de voyage. Celle de la Nouvelle-France dressée par Samuel de Champlain en est un bon exemple puisqu'elle démontre « les parcours longuement décrits dans le détail, les lieux nommés au fil des récits, les toponymes éparpillés le long des pages » (Père Jean-François, 1652 : 350). « L'itinéraire suivi par Champlain et l'avancée progressive de son exploration apparaissent dans l'alignement des toponymes : la lecture de leur série est un voyage métaphorique, libéré des péripéties, des contraintes de la temporalité et de l'espace réel, tout en se prêtant à les rappeler à la mémoire » (Christian, 1992 : 306-307).

Les cartes de la Nouvelle-France tenaient un discours bien différent de celle que l'on retrouve dorénavant au Québec pour qui sait les lire attentivement. Elles représentaient certes une *terra incognita* graphique, mais elles racontaient également une histoire en mouvement qui deviendra un futur chez soi pour ces explorateurs. Un espace donc, peuplés de rêves, d'avenir, d'événements et de nature de toutes sortes (terres, montagnes, cours d'eau, animaux et humains occupants déjà le territoire) (Ouellet dans Morissonneau, 1978 : 3). Car au-delà du simple tracé de tout le savoir géographique accumulé, la carte est chargée d'histoire et de vécu, elle entraîne vers l'aventure (Ouellet dans Morissonneau, 1978 : 3). Elle est d'abord une indication esquissée de manière rudimentaire sur une écorce ou une peau d'animal. Elle deviendra par la suite une preuve écrite venant appuyer les dires d'informateurs tels que les coureurs des bois et dorénavant vécu par l'explorateur qui pousseront encore plus loin leurs découvertes. Les objectifs des cartes ont cependant bien évolué depuis cette époque. Comme l'explique Réal Ouellet, « [l]a carte ancienne est en effet "relationnelle", en ce sens qu'elle est liée à l'événement, à l'agir d'un individu ou d'un groupe à une époque donnée, et non pas, comme la carte moderne, "catégorielle", qui standardise, quantifie, classe les données d'après un code strict, quasi immuable » (dans Morissonneau, 1978 : 3). La carte constitue un ensemble de sémiologie très riche, mais elle transmet aussi un système de

communication intentionnel. Les traces laissées par son auteur permettent d'y voir un discours. Les cartes anciennes, de par leur côté plus humain, plus personnel tel un récit de voyage, entraînent forcément une hiérarchisation des renseignements évincés de nos cartes standardisées contemporaines. « [...] La hiérarchisation des données se perçoit aisément dans des cartes aussi différentes que celles de Champlain et de Hennepin [missionnaire et explorateur de l'Amérique du Nord] » (Ouellet dans Morissonneau, 1978 : 4).

Avec les années, les cartes ont effectivement changé, évolué. Elles se sont sophistiquées parallèlement à l'avancement des technologies servant à les construire, mais elles se sont également diffusées plus largement. Tout le monde peut maintenant avoir accès à une grande partie des cartes publiées. Cela a entraîné un souci d'objectivité important. L'humain remplacé par la machine permet de rendre les cartes plus précises et fiables et donc également plus fixes, neutres, en théorie du moins. Dorénavant, la carte est calquée directement du terrain au format papier ou numérique. L'arpentage systématique dont elle fait l'objet élimine toute part de subjectivité. Sa lecture répond à un besoin utilitaire, pragmatique, économique et géopolitique au détriment de la dimension humaine, esthétique, artistique et poétique d'autrefois (Bouvet, Guy et Waddell, 2008 :17).

3.2.4.2 Contrôle par la cartographie

« *To own the map was to own the land* » (Harley, 2001 : 298).

Selon Harley (2001), la cartographie est un art, une forme de connaissance et de pouvoir, qui peut, comme la toponymie ou l'environnement, être manipulée, que ce soit consciemment ou inconsciemment, par ses auteurs ainsi que le contexte socio-économique et idéologique des sociétés dans lesquelles elles sont produites. Effectivement, les cartes peuvent être « vraies ou fausses », « exactes ou inexactes », « objective ou subjective », « véridique ou symbolique » ou basé sur l'« intégrité scientifique » opposée à la « distorsion idéologique » (Harley, 2001 : 278). La cartographie était une arme intellectuelle spécialisée grâce à laquelle la puissance pouvait

être acquise, administrée, légitimée et codifiée. Les cartes étaient les armes de l'impérialisme (Harley, 2001 : 281). Dans les sociétés paysannes européennes, les anciennes communes étaient désormais subdivisées et attribuées avec l'aide des cartes, et dans les terres « sauvages » indiennes d'Amérique du Nord, les frontières sur les cartes étaient un moyen d'appropriation contre ceux qui n'avaient pas la connaissance géométrique des méthodes d'enquêtes sur le terrain pour les contredire (Harley, 2001 : 285).

L'histoire de la cartographie est parsemée de distorsions délibérées à des fins politiques. En adaptant des projections, en manipulant l'échelle, en grandissant ou déplaçant des signes ou topographies ou en utilisant des couleurs, on peut transmettre un message ou une idée forte. Ces cartes ont toujours le potentiel d'être utilisées à des fins de propagande lors de relations géopolitiques (Harley, 2001 : 287). La censure cartographique implique une déformation visant à induire en erreur les utilisateurs potentiels de la carte, généralement en opposition au statu quo territorial (Harley, 2001 : 288). On reconnaît dans la documentation que la géographie des langues, « races » et religions a été présentée pour s'accorder aux croyances dominantes. Dans plusieurs cas, les noms de sites indigènes ou de groupes minoritaires ont été supprimés des cartes topographiques en faveur des standards de toponymie du groupe dominant (Harley, 2001 : 179-180).

On assiste également à des distorsions inconscientes du contenu cartographique influencé par la société du producteur de cartes. Par exemple, la projection Mercator, la plus courante encore à ce jour, situe l'Europe au centre, là où se concentre l'attention de l'utilisateur. De plus, la zone où l'on retrouve les masses terrestres est tellement déformée que les deux tiers de la surface de la Terre semblent se situer dans les hautes latitudes, ce qui doit avoir grandement contribué au sentiment de supériorité européenne (Harley, 2001 : 290).

Le silence sur la carte est également un moyen de pouvoir. Sur les cartes coloniales du XVIII^e siècle en Amérique du Nord, le silence des cartes était une mesure discriminatoire

envers les Premières Nations. Certaines cartes suggéraient que les Européens avaient toujours vécu sur le territoire des Premières Nations et lorsqu'on les y représentait, c'était plutôt comme un panneau indiquant une future expansion coloniale qu'une réelle reconnaissance de leur intégrité ethnique. Durant toute la période d'exploration, les cartes européennes ne donnaient qu'une vue unilatérale de ces rencontres ethniques et soutenaient le droit, donné par Dieu, de cette appropriation territoriale par l'Europe (Harley, 2001 : 292). Souvent, les atlas européens, tout en abordant un éventail beaucoup plus large de connaissances géographiques, promouvaient une vision eurocentrique impérialiste ainsi qu'une perception de leur supériorité culturelle.

Tout ceci démontre comment l'histoire des cartes, en lien avec d'autres symboles culturels, peut être interprétée comme une forme de discours et faire partie de l'univers social. À la fois par leur contenu et leurs modes de représentation, la conception et l'utilisation des cartes ont été imprégnées par une idéologie. Les moyens de production cartographiques sont encore largement contrôlés par les groupes dominants. Les cartes peuvent être un type de connaissance impersonnel qui a tendance à « désocialiser » le territoire qu'il représente. Il favorise la notion d'un espace social vide et ainsi plus moralement et facilement assimilable. Les décisions relatives à l'exercice et l'exécution du pouvoir ne se font plus par contact direct, par face-à-face (Harley, 2001 : 303).

Plus spécifiquement pour ce qui est de la cartographie de la Nouvelle-France on passe du geste avec Cartier à la parole avec Champlain. Chez Cartier, la gestuelle était centrale puisqu'il s'est plutôt limité à une exploration maritime lors de son premier voyage plus particulièrement ou s'arrêtant à des endroits précis tels que Hochelaga lors de son deuxième voyage. Ces observations lui permirent d'introduire majoritairement un vocabulaire lié aux découvertes oculaires telles que Montagnais ou Sept-Îles. Champlain, à l'inverse de son prédécesseur, fut davantage un explorateur terrien. Ce cartographe laissa émerger la parole en entrant directement en contact avec les indigènes d'une Nouvelle-France plus physique. Il s'empara de leur connaissance du milieu pour la mettre au service de sa conquête. La parole amérindienne fut retravaillée par le colonisateur qui « s'approprie et nomme les lieux sans pouvoir en révéler la culture et le monde auxquels

ils réfèrent. Les objets de désir de conquête que le regard vérifiait, que l'on nommait ou comparaît au connu, la parole achève de les mettre en formes » (Renier, 2007 : 245). Tout ceci sera abordé plus en profondeur dans le prochain chapitre où le processus choronymique de ces deux explorateurs sera présenté en fonction de leurs écrits.

3.3 La notion de propriété privée

3.3.1 Gaspillage de la terre

Francis Higginson, un ministre puritain en Nouvelle-Angleterre coloniale a écrit : « *The Indians, are not able to make use of the one fourth part of the Land, neither have they any settled places, as Townes to dwell in, nor any ground as they challenge for their owne possession, but change their habitation from place to place* » (Cronon, 1983 : 55). Comme l'explique Cronon dans son livre *Changes in the Land* (1983), pour les autorités colonisatrices, des personnes qui se déplaçaient autant en travaillant si peu la terre ne méritaient pas de la réclamer. Leur échec d'« améliorer » la terre ne leur venait pas de leur mode de vie, mais bien de leur paresse. Leur pauvreté leur venait de leur gaspillage. Ils gaspillaient et n'exploitaient pas à son plein potentiel la terre, les ressources et l'abondance de la nature ainsi que la main d'œuvre. Les colons voyaient donc cette terre comme vaste et inutilisée, libre pour les nouveaux arrivants. Selon cette notion de propriété privée idéologique et inhérente à l'eurocentrisme, seuls les terrains de plantation des femmes, qui étaient en charge de l'agriculture, pouvaient être réclamés comme propriétés privées puisqu'utilisés. Le reste du continent était considéré comme un *vacuum Domicilium* étant ouvert à tous ceux qui pouvaient l'améliorer et la rendre plus productive (Cronon, 1983 : 56). Cette idéologie de conquête justifiait en quelque sorte la prise de possession d'une terre non vacante.

Tout cela suggère à quel point la toponymie peut être une arme puissante pour qui sait l'utiliser et plusieurs l'ont su et en ont profité. Les mentalités ont changé et évolués depuis l'époque de la colonisation de l'Amérique, par contre des traces encore très présentes et visibles en sont la résultante. Malgré un désir naissant timidement de vouloir

rétablir la situation et s'excuser pour les dommages engendrés par cette colonisation, il reste encore bien des efforts à faire pour y parvenir.

CHAPITRE IV

INFLUENCE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION SUR L'ACTE NOMINATIF

La toponymie est donc une arme puissante pour ceux qui savent l'utiliser, mais parfois ce sont aussi les antécédents socio-culturels d'un nommant ou d'une société nommante qui peuvent avoir un impact sur le processus choronymique.

4.1 Le processus de nomination

Selon Ouellet, les écrits de Christian Morissonneau se démarquent des nombreuses autres études de toponymie « traditionnelle » en évaluant le lieu intellectuel, événementiel et social, c'est-à-dire par le métier, la religion et l'origine géographique des nommants de ces terres nouvelles (dans Morissonneau, 1978 : 5). Les origines socio-économiques et culturelles des deux explorateurs marquants dans l'histoire du Québec, soient Jacques Cartier et Samuel de Champlain, ainsi que les origines des premiers habitants de la Nouvelle-France et des premiers toponymistes de la province seront présentées afin de voir si elles ont pu jouer un rôle dans le processus toponymique. Effectivement, les toponymes n'échappent pas, tout comme les autres éléments d'une carte, à la mise en relation d'un vu et d'un vécu autant du côté des nommants et du groupe auquel ils appartiennent que du côté des futurs destinataires. La dénomination se fera donc en fonction du type d'exploration effectuée, qu'il soit maritime ou terrestre. Celle-ci est directement reliée à la future histoire à écrire ou à célébrer.

L'action de nommer permet de localiser, de définir et de délimiter un espace ou un objet géographique. Consciemment ou non, c'est aussi d'ajouter une connotation reflétant une ou plusieurs caractéristiques de la personne ou du groupe qui nomme un accident géographique, une voie de communication ou un lieu. Explorer des territoires où les nouveaux arrivants ne connaissaient rien des peuples y vivant déjà, que ce soit leur langue ou la désignation de leur espace, a permis à ses « nommeurs » d'attribuer à leur guise de nouveaux noms à chacune des étapes ou chacun des obstacles rencontrés lors de

leur parcours, des noms représentants bien leur perception de ces terres nouvelles (Morissonneau, 1978 : 15).

Dans cette optique plus globale où le contexte est pris en compte, c'est le sens de l'acte choronymique qui est analysé. Ce sont les intentions et orientations conscientes ou inconscientes qui ont amené à tel choix de noms plutôt qu'un autre qui sont réellement importantes. Le nom de lieu joue alors le rôle d'indicateur et de révélateur de la relation instaurée entre le nommant et le nommé. Dans ce cas-ci, ce sont les explorateurs français, marins et catholiques des XVI^e et XVII^e siècles qui ont été conduits par leur passé. Ces caractéristiques, qu'ils l'aient voulu ou non, ont joué dans la nomination de ces terres inconnues. Elles ont influencé leur comportement choronymique (Morissonneau, 1978 : 19).

Cartier et Champlain étaient des marins provenant de l'ouest de la France. Leurs découvertes ont donc entraîné une tendance vers la création d'un vocabulaire d'explorateurs maritimes plutôt que de découvreurs terrestres. Ce sont les traits de la configuration littorale de ce nouveau continent qui ont inspiré la majorité des éléments génériques, et ce, plus encore chez Cartier que chez Champlain. Puisant majoritairement dans la nomenclature des parlers océaniques et créant surtout des cartes des régions littorales et ripariennes, ces deux explorateurs ont légué une choronymie à caractère maritime. Ils ne se servaient pas de termes techniques. Ce langage dit « savant », n'apparaîtra dans le vocabulaire que bien plus tard, soit à partir du XVIII^e siècle. Les éléments du paysage décrits par ces découvreurs constitueront les termes de base de la langue commune depuis longtemps établie. Malgré l'utilisation d'un langage moins scientifique, Cartier et Champlain n'ont aucune difficulté lexicale quand vient le temps de nommer ce qu'ils croisent sur les côtes de Terre-Neuve ou en remontant le long du Saint-Laurent jusqu'au Grands Lacs. Effectivement, les côtes de leur pays natal sont bien semblables à celles retrouvées sur le nouveau continent (Morissonneau, 1978 : 165).

Deux tendances majeures se démarquent dans leur vocabulaire. Tout d'abord, le manque de précision de plusieurs mots dont la signification est plus ardue à définir et ensuite, la

différenciation confuse de certains synonymes. Christian Morissonneau (1978) présente cette affirmation avec plusieurs exemples. Champlain nomma le « cap Tourmente » une « montagne » et en fit tout autant pour le « Mont-Royal » qui est plutôt une « colline » par rapport au premier. Il en va de même avec « sault » qui désigna autant les « chutes Montmorency » que les « rapides de Lachine » (Morissonneau, 1978 : 166).

La différenciation des synonymes est donc un problème majeur chez Cartier, mais encore plus chez Champlain. Ils utilisent plusieurs vocables pour désigner le même élément du paysage un à la suite des autres ou encore un à la place des autres. Ce problème de vocabulaire représente bien la confusion sémantique dans le langage géographique présent aux XVI^e et XVII^e siècles. Cela entraîne un manque de précision flagrant dans la dénomination du paysage. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que cette concurrence des synonymes se clarifiera.

C'est par les marins et découvreurs des XVIII^e et XIX^e siècles que le langage géographique a évolué. C'était eux les géographes de l'époque, et ils ont contribué à la conception et à la représentation du monde géographique, par la conscience et la connaissance géographique ainsi que par la constitution d'une fixation du vocabulaire. Les explorateurs, voyageurs-écrivains, administrateurs des premiers foyers de peuplement ainsi que les premiers colons ont également participé à cette élaboration choronymique. Il y eut une évolution de la terminologie géographique fondée sur une structure de discrimination sémantique entre les linguistes et les géographes (Morissonneau, 1978 : 166).

La géographie de colonisation d'un nouveau continent, pays ou territoire est majoritairement orientée en fonction de son utilité. C'est son potentiel de développement social et surtout économique qui en modèle la nomination. Ce sont les dangers de navigation et accès pour les navires qui sont recelés à des fins d'utilisation commerciale. Les éléments de son paysage sont analysés en fonction de future exploitation agricole. C'est une géographie de marchands et commerçants, une géographie bourgeoise comme dirait Morissonneau (1978 : 167). C'est par la poursuite de l'accroissement continu de

l'exploitation de ces nouvelles terres et par la conquête de marchés que la progression de la classe bourgeoise a favorisée le progrès de la géographie. Ce sont effectivement les représentants de cette classe aisée qui fonderont les sociétés de géographie présentes dans toutes les grandes villes de l'Occident au XIX^e siècle. La géographie n'est pas seulement construite selon une pensée humaniste, elle est plutôt poussée par l'esprit capitaliste qui veut toujours accroître ses connaissances du monde et son expansion territoriale afin d'exploiter les nouvelles ressources humaines et naturelles. La géographie actuelle étant plus anthropocentrique, celle de l'époque était très mercantilo-centriste. Elle était dirigée par une idéologie de la bourgeoisie commerçante et cela influença le vocabulaire utilisé. Toutes les sciences ont été touchées par cette idéologie qui s'est vue naître à la suite des nouveaux rapports socio-économiques entraînés par les grands voyages transatlantiques de la fin du Moyen Âge. La géographie fut l'une des sciences les plus touchées (Morissonneau, 1978 : 167). Selon Morissonneau :

La choronymie et la terminologie géographique constituent, comme le langage tout entier, un indicateur social précieux, surtout si la recherche se fait au nom d'une choronymie synoptique, préoccupée de contextualiser l'analyse, c'est-à-dire en confrontant l'acte choronymique avec les dimensions historiques, sociales, culturelles, politiques du milieu dans lequel il s'est inscrit (1978 : 167)

Cartier et Champlain n'ont pas échappé à cette idéologie qui modèlera le vocabulaire de leurs découvertes que ce soit de manière consciente ou non.

Comme le mentionne Bouvet, Guy et Waddell (2008), « [l]es mots sont souvent les premiers dans l'ordre de la saisie du réel. En effet, le filtre linguistique joue un rôle de premier plan dans la découverte (ou la reconnaissance) d'un paysage, d'un peuple, de ses mœurs et de ses traditions » (15). L'acte de nomination qui a lieu lors de l'exploration d'un nouveau territoire en est la preuve. Cartier et Champlain en sont la preuve. Comme bien d'autres, ils ont inventé, à l'aide de mots et en nommant les différents paysages traversés, un nouvel environnement. C'est parfois une anecdote vécue au courant de la journée tel qu'un lièvre aperçu dans une vallée qui entraînera l'appellation, « vallée du Lièvre ». D'autres fois, ce sera plutôt le calendrier chrétien qui dirigera le choix: « Et

pource que le jour saint Pierre, nous entrasmes dedans ledit destroit, nous le nommasmes le destroyt Saint-Pierre » (5 août 1534) (Michelant et Ramé, 1867 : 48). Les perceptions peuvent également donner cours à l'inspiration des explorateurs : « [...] nous eusemes cognoissance d'une ysle, que nous nommasmes la Soupçonneuse, pour avoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fust aute chose qu'une isle » (Laverdière, 1870 : 103).

4.2 Origines de Jacques Cartier

Pour bien comprendre cette importance du vécu sur l'acte choronymique, une courte biographie de Jacques Cartier sera maintenant présentée afin de permettre une compréhension des événements, formations ou rencontres de vie qui peuvent avoir influencé son processus de nomination.

Jacques Cartier reste, malgré sa renommée, un personnage assez mystérieux. Outre les traductions effectuées à partir de ses trois journaux de bord, aucune relation manuscrite originale provenant directement de sa main n'a été retrouvée. Aucune carte n'a non plus été laissée par ce découvreur qui a pourtant dû en produire plusieurs et aucun portrait authentique ne le représente officiellement.

Pour ce qui est de l'éducation de Cartier, comme tout enfant de Saint-Malo à la fin du XV^e siècle, il est contraint de faire son éducation religieuse fondée sur le catéchisme. L'instruction générale est ensuite assurée par un seul instructeur et réservée aux garçons (Hue, 1997 : 13). L'apprentissage de la lecture et de l'écriture n'exigeant, à l'époque, pas autant d'années de pratique scolaire, Cartier a probablement acquis tout son « bagage scolaire de base » entre l'âge de dix et douze ans. Il put ensuite commencer une tout autre forme d'éducation, soit la navigation. En tant que mousse tout d'abord, il a complété sa formation pratique au contact des hommes de la mer, Malouins et étrangers fréquentant le port de Saint-Malo (Hue, 1997 : 14). Pour devenir pilote, Cartier a dû compléter sa formation de cosmographe, astronome et cartographe se forçant d'acquérir toutes les connaissances disponibles au début du XVI^e siècle dans ces domaines. Il devint également interprète portugais, ce qui l'aidera à s'intégrer aux équipages de ce pays,

pionnier des grandes découvertes. Son objectif étant enfin obtenu, il deviendra pilote de Saint-Malo et ensuite pilote du roi (Hue, 1997 : 14).

L'an 1491, année de naissance de Cartier, est également l'année où le célèbre explorateur Christophe Colomb achève les préparatifs de son voyage vers « le chemin de la Chine » qu'il effectuera l'année suivante. Saint-Malo est en pleine effervescence puisque son port fait partie de l'imposant trafic maritime engendré par ces grandes explorations (Lahaise et Couturier, 1977).

La Renaissance est la résultante de bien des guerres et de massacres, mais elle entraîne l'Occident dans une effervescence nouvelle où l'imprimerie et les livres favorisent le questionnement et la remise en question. C'est dans ce contexte que s'accroît la dichotomie entre catholiques et protestants et le XVI^e siècle sera le théâtre de plusieurs guerres de religion. C'est en ce sens que les Croisades stimuleront un afflux d'échanges entre l'Europe et l'Asie, mais lorsque les Turcs prendront Constantinople, une rupture sera créée. Il faudra trouver un nouveau chemin vers l'Asie et c'est ce qui initiera cette période de grandes découvertes (Lahaise et Couturier, 1977 : 11).

Cartier naquit sous le règne de Charles VIII qui n'avait pas l'ambition des découvertes et qui se contenta de conquérir Naples. Ce fut ensuite Louis XII qui prit la couronne, mais lui non plus n'était pas un grand batailleur. Il se concentra sur la protection des lettres, des arts multiples, de l'agriculture et du commerce (Dionne, 1934 : 2). Cartier vécut ses premières années dans une France plus préoccupée par la gestion de sa paix avec les nations étrangères que de batailles. Cela lui forgera un caractère plus pacifiste. Vient par la suite le règne de François 1^{er}, qui bien que tout d'abord préoccupé par ses intérêts méditerranéens et par les guerres en Italie, fut ensuite fasciné par la route de circumnavigation de la Terre complétée par l'explorateur portugais Magellan. Le roi se dit que si une telle route existait au sud du Nouveau Monde, pourquoi n'en existerait-il pas une au Nord également? (Lahaise et Couturier, 1977 : 13) François 1er, contrairement à ses deux derniers prédécesseurs, rêvait de découvertes et d'établissements nouveaux. Ce fut donc sous son règne qu'eurent lieu des tentatives plus sérieuses de découvrir de

nouvelles terres (Dionne, 1934 : 2). C'est sous le règne de ce roi chevaleresque aux nobles intentions et qui donna à la France une place importante dans le monde que Cartier eut la chance de vivre. Cela aussi se ressentira dans son comportement.

La France intervient dans la course vers l'Asie en 1524, soit un quart de siècle après la présence de nombreux pêcheurs européens à Terre-Neuve. L'Espagne s'y met en 1525-1526 et l'Angleterre en 1527 (Trudel, 1968 : 5). Jacques Cartier reçoit l'ordre de trouver un nouveau chemin vers la Chine en 1534 et dès 1535, il marquera le sommet des découvertes françaises en Amérique du Nord s'étant produite au XVI^e siècle. Il demeurera la source d'information principale pour les cartographes de la vallée laurentienne jusqu'à l'arrivée de Champlain au début du siècle suivant (Trudel, 1968 : 6-7).

Malgré l'absence de documentation laissée par Cartier, tous ces éléments de vie révèlent certains traits de caractère pertinents quant à l'analyse de son choix de toponymes. Il semblerait que Cartier ait été de caractère jovial. Il entendait facilement à rire et à s'amuser et attribuait des « noms comiques » tels que des rochers « mal rabotés » ou des « charretées de terre » (Trudel, 1968 : 8). Pas que jovial, Cartier fut également bon. Il ne brutalisa en aucun cas les indigènes même lors de dispute et va même jusqu'à leur fournir des vivres. Il n'est pas comme les autres découvreurs qui sont qualifiés de durs (Trudel, 1968 :8). Il reste malgré tout un homme rusé. Cartier demanda à ses hommes de faire beaucoup de bruit afin que les autochtones ne sachent pas qu'ils fussent affectés par les épidémies. Il attire également le grand chef Donnacona loin du groupe afin que ses hommes puissent prendre son canot à son insu et affirme lors de son retour de France que les indigènes ramenés à la métropole s'y sont construits une nouvelle vie et n'ont point voulu revenir alors qu'ils sont morts sur place (Trudel, 1968 : 9). Son émerveillement devant ce Nouveau Monde est un autre trait de caractère ressortant des textes portant sur lui. Il semblait utiliser à profusion des termes tels que « merveilleux », « merveilleusement », « à merveille », « le meilleur qu'il soit possible de voir », etc. Ce comportement était plutôt typique des Européens au XVI^e siècle, découvrant de nouvelles terres à grande échelle, sauvages avec des habitants prônant la simplicité avant tout, tout

l'inverse de leur vie de citoyens européens en grande métropole (Trudel, 1968 : 11-12). Finalement, Cartier est reconnu pour son comportement religieux. Il apparaît comme étant un « chrétien soucieux de ses devoirs religieux » (Trudel, 1968 : 9). Il reçoit, comme le veut la coutume, le sacrement et la bénédiction d'un évêque avant chacun de ses voyages et tout l'équipage assiste à la messe. Il puise, comme nous le verrons plus tard, dans le calendrier liturgique pour nommer le territoire; accroche une image de la Sainte Vierge à un arbre lors de l'épidémie; lit l'évangile aux malades; et affirme qu'ils seraient faciles de convertir les Amérindiens (Trudel, 1968 : 9).

Malgré toutes les énigmes entourant les publications originales de Cartier, une chose qui semble certaine à propos des rééditions de ses journaux, c'est bien la paternité des noms de lieux qu'il a laissés. Cartier s'est largement inspiré du martyrologe, ce livre liturgique recensant les saints à fêter. Effectivement, il laissera de nombreux hagionymes (noms de saints) dans le paysage toponymique de la Nouvelle-France, soit 51 pour cent de tous ses choronymes (Morissonneau, 1978 : 21). Les exemples sont nombreux, mais le plus connu reste cette baie baptisée Saint Laurents en l'honneur de la fête dudit saint qui se transposera au golfe et ensuite au fleuve en entier. Selon Morissonneau, « Cartier inaugure en Amérique du Nord ce qui sera longtemps le modèle choronymique français, couvrant les cartes de noms évoquant les grands et les saints personnages et événements » (1978 : 21). Les anthroponymes (noms de personnes) et choronymes transposés représentent 24 pour cent de tout le processus choronymique de Cartier. C'est donc les trois quarts des noms qu'il a laissés qui sont classés dans ces deux premières catégories. Les noms descriptifs quant à eux ne représentent que 13 pour cent avec seulement un nom provenant de la faune et un de la flore soit « l'isle es lièvres » et « l'isles es couldres » (Morissonneau, 1978 : 21).

Malgré une présence de noms amérindiens beaucoup moins importante de la part de Cartier que de Champlain, quelques-unes de ses transcriptions autochtones sont restées tels que « Canada », « Saguenay » et « Hochelaga ». Cette rareté des noms amérindiens est plutôt un problème d'ignorance linguistique et de difficulté de communication plutôt que de mépris ou d'indifférence de Cartier face aux autochtones. Il n'y a effectivement

pas eu de surimposition des noms français sur des sites autochtones déjà nommés, mais Cartier suivant majoritairement la voie fluviale et n'ayant aucun guide natif avec lui, rencontra peu d'Amérindiens susceptibles de lui fournir ces renseignements (Morissonneau, 1978 : 21). Ces quelques noms d'origine amérindienne, qui ont tout de même été adaptés selon l'alphabet latin, parmi tous ces nouveaux toponymes importés d'Europe ou forgés de toutes pièces témoignent de cette présence de deux cultures bien distinctes. Ils sont la représentation de cette dichotomie toponymique, résultat du peu de contact langagier entre les Européens et les Amérindiens au temps de Cartier (Bouvet, Guy et Waddell, 2008 : 17).

Demeurant majoritairement le long du fleuve, Cartier sera davantage un découvreur marin. Champlain lui reprochera justement son absence d'exploration terrestre, ce qui distingue bien les deux découvreurs ainsi que leur processus choronymique. Cartier nommera les éléments génériques en fonction des traits de la configuration littorale et majoritairement dans la vallée laurentienne. C'est 63 pour cent des noms qu'ils donnent qui désignent des îles et des caps puisqu'ils sont des éléments géographiques importants à la navigation. À l'inverse, il ne nommera aucun lac, seulement deux montagnes et quatre rivières croisés le long du fleuve (Morissonneau, 1978 : 21).

L'analyse effectuée par Christian Morissonneau (1978) sur les noms de lieux attribués par Cartier a donc démontré que le modèle choronymique de ce français était essentiellement structuré par l'influence du catholicisme et de ce qu'il appelle le « culte de la personnalité ». Ce modèle se définit par une forte présence des hagionymes et des noms commémoratifs liés à la rareté relative de la description d'un lieu. Son origine de marin breton se reflète dans certaines de ses nominations telles que la plage « la conche saint Martin » où conche est un emploi régional de l'ouest de la France alors que les noms de saints tels que « Saint Servan » et « Saint Guillaume » démontrent l'importance de la religion tout en rappelant le culte des saints locaux de Bretagne. Tout cela au détriment des noms de lieux basés sur la description du paysage et de l'environnement côtoyé. (Morissonneau, 1978 : 21-22).

4.3 Origine de Samuel de Champlain

Dans le même ordre d'idées que pour Cartier, une courte présentation de la biographie de Samuel de Champlain sera maintenant exposée afin de comprendre l'importance des différents éléments de sa vie ayant pu avoir un impact sur son acte nominatif.

Samuel de Champlain est, tout comme Jacques Cartier, un personnage dont on ignore encore bien des détails. Sa date de naissance est encore aujourd'hui un sujet de discorde entre les historiens qui ont tenté de s'y attarder. La date oscille habituellement entre 1567 et 1570, son acte de baptême n'ayant jamais été retrouvé tout comme sa sépulture et lui-même n'en faisant jamais mention dans ses écrits (Dionne, 1891 : 4). Aucun véritable portrait n'a été fait de lui, rajoutant au mystère entourant son existence. Le portrait connu et retrouvé dans la plupart des ouvrages sur Champlain est plutôt celui d'un certain Michel Particelli qui se faisait passer pour un contrôleur des finances sous Louis XIV (Cappella, 2004 : 30). Tout ce que Champlain laissa réellement : la fondation d'un nouveau pays.

Champlain n'était ni fortuné ni haut placé dans la société. Il était issu d'une famille de pêcheurs modestes de Brouage, une ville en bordure de l'estuaire de Saintonge au sud-ouest de la France. Elle fut créée de toutes pièces par Jacques de Pons en 1555 tout comme Champlain créa Québec en 1608 (Dionne, 1891 : 1-5). Les plus vieilles maisons n'ont donc pas plus d'une quinzaine d'années lors de la présumée naissance de ce dernier. Brouage est une ville entourée de remparts et disposée en damiers, ce qui en fait son originalité. Jimmy Vigé écrit justement que Champlain, « [t]out jeune, [...] a vécu dans un univers de lignes droites qui s'entrecroisent » (Cappella, 2004 : 35). Sa jeunesse se déroule donc uniquement dans un univers composé de minéraux. Au-delà de ces remparts pourtant, ce sont des marais salants qui s'étendent à perte de vue. À la fin du XVI^e siècle, les salines sont en pleines activités et c'est de toute l'Europe que des navires y viennent pour s'approvisionner en sel. Ces étrangers débarquant de toutes les provinces créent une ambiance cosmopolite et un *melting pot* au port de Brouage. C'est dans cet environnement qu'a grandi Champlain et qui permit de l'ouvrir sur le monde.

Brouage est à l'époque le lieu de violents événements qui la marqueront. Ville fortement protestante, elle est en plein cœur de guerres de religion qui assaillent la France. En 1577, les troupes du roi de France imposent un siège à la ville en opposition à la présence de Jacques de Montgomery, chef huguenot de Condé (Cappella, 2004 : 35). Ce n'est qu'en 1585 que le siège est levé. Mais le repos fut de courte durée puisqu'en mai 1586, les flottes catholiques et protestantes utilisent l'entrée du havre de Brouage comme lieu d'affrontement. C'est donc dans une ambiance de guerre et de violence que se déroule l'enfance de Champlain (Cappella, 2004 : 36).

Outre la violence, l'enfance de Champlain lui inculquera la tolérance puisqu'il est né sous une domination huguenote, mais il deviendra catholique à l'âge adulte et côtoiera des protestants tels qu'Hélène Boullé, son épouse (Cappella, 2004 : 37). Son milieu familial aura également un impact sur ses intérêts. Son père étant capitaine de navire, Champlain sera très rapidement entraîné dans le monde de la navigation et de la cartographie. Encore plus que son père, semblerait-il que ce fut son oncle, Guillaume Allène dit le « capitaine provençal » compte tenu de son origine marseillaise, qui aura une influence sur Champlain (Dionne, 1891 : 14).

Guillaume Allène était le capitaine de marine de La Rochelle. Il effectua majoritairement des voyages sur les côtes africaines ainsi qu'au Brésil. En 1577, il se retrouva bloqué avec son navire par l'artillerie catholique lorsque l'armée royale assiégea les protestants de Brouage. Il parvint cependant à rejoindre la flotte du prince de Condé devenant ainsi admiré de tous et plus particulièrement de son neveu (Cappella, 2004 : 37).

En 1598, le capitaine provençal emmène Champlain pour une longue traversée jusqu'aux Antilles en naviguant le long des côtes de l'Espagne. C'est lors de ce premier voyage durant lequel il visitera plusieurs ports de Nouvelle-Espagne que Champlain touchera pour la première fois la profession de géographe et de pilote. Il sera même à la charge du vaisseau de son oncle, le Saint-Julien, de Cadix à Panama, un voyage destiné à se rendre aux Indes (Dionne, 1891 : 14-15). Il tient d'ores et déjà un journal d'expédition dans

lequel il consigne la position des lieux visités, les matières premières retrouvées sur places, l'économie du pays ainsi que les mœurs et coutumes des habitants. Il note également toutes les variétés d'arbres qu'il observe ainsi que la faune et l'allure générale des paysages. Il intitulera ce récit *Brief discours des choses les plus remarquables que Samuel Champlain de Brouage a reconnues aux Indes occidentales, au voyage qu'il y a fait* (Champlain, 1859).

En 1601, à son retour en France, le roi Henri IV demanda à rencontrer Champlain pour en apprendre plus sur ses récits et lui octroya le titre de cosmographe royal. De plus, il reçoit le titre de « Sieur » pour avoir fourni au pays des renseignements sur les possessions de l'Espagne dans les régions visitées. Ses qualités d'observateurs sont déjà récompensées (Cappella, 2004 : 38).

L'historien Narcisse-Eutrope Dionne (1848-1917) était secrétaire archiviste au Parlement de Québec qui a longuement travaillé sur les voyages de Champlain. Bien que Champlain n'ait jamais parlé de lui-même dans ses écrits, un certain portrait de sa personne en ressort. Dionne a mis en évidence le contraste entre la personnalité de Champlain et celle de ses contemporains marchands. Alors que lui tentait de fonder une colonie dans le Nouveau-Monde, ces derniers ne pensaient qu'à s'enrichir (Dionne, 1891 : XIII). Il est effectivement le fondateur d'une nation qu'il voulait, selon Morissonneau, « franco-amérindienne », différente de la France, « une "France nouvelle" plutôt qu'une Nouvelle-France ». Il aspirait à de nouveaux rapports avec la nature puisque la notion de propriétés privées n'y était pas encore implantée (Morissonneau, 2009 : 18).

Outre ce contraste de personnalité, ce qui ressort principalement du portrait dressé par Morissonneau est qu'en vue de son absence d'utilisation de figure rhétorique ou métaphore mythologique omniprésente chez les érudits de l'époque, Champlain ne serait pas allé plus loin que l'école élémentaire au niveau académique. Son éducation, tout d'abord intellectuelle et religieuse prodiguée par le curé de sa paroisse, a sans doute été complétée par ses expériences de terrain (Dionne, 1891 : 7).

Il aurait donc été un homme d'action et technique plutôt qu'un grand penseur. Comme le mentionne Cappella (2004): « le choix des emplacements, la conception des habitations et de leurs abords, l'organisation sociale, la mise au point de stratégies d'attaque et de machines de guerre dans ses campagnes contre les Iroquois, la conception d'un moulin à grain pendant la grande famine de 1629 » (40) sont tous des bons indicateurs des compétences et de l'intelligence pratique de Champlain. Son dernier ouvrage *Traité des qualités et conditions requises à un bon et parfait navigateur* (1632) en est également un et tout cela lui permettra une meilleure tentative de nomination des différents éléments géographiques.

Il était également très consciencieux. Toutes ses notions pratiques étaient accompagnées de descriptions très précises et détaillées. Cela s'appliquait également aux paysages et aux richesses du nouveau pays autant qu'aux coutumes des Amérindiens. Il cartographiait, décrivait et interprétait tout ce qu'il voyait et cela se ressentira dans son processus nominatif par des choix de termes plus précis ou diversifié que ceux de Cartier (Dionne, 1891 : 24-26).

Pour ce qui est de ses relations avec les autochtones, Champlain était particulièrement diplomate et pacifiste. Il conclut de nombreuses alliances et tenta de favoriser la paix entre les peuples qui se côtoyaient (Cappella, 2004 : 40).

On peut donc dire de Samuel de Champlain qu'il est une des figures marquantes du XVII^e siècle. Comme le mentionne Morissonneau (2009), « [i]l s'illustre parmi les principaux protagonistes de cette période d'effervescence où l'Europe quitte la Renaissance pour s'aventurer dans les Temps modernes » (17). Il participe à changer la perception du monde et arrive, grâce à sa persévérance, et ses capacités intellectuelles, à instaurer une présence française en Amérique.

En raison de son double objectif de découvrir un chemin vers la Chine afin d'assurer un pouvoir économique supplémentaire à la métropole ainsi que d'assurer l'installation permanente d'une colonie française en Amérique, Champlain a « navigué et canoté sur

plus de trente-cinq mille kilomètres de côtes, de rivières et de lacs, sans compter ses vingt-trois traversées de l'Atlantique et ses multiples déplacements dans l'estuaire et la vallée du Saint-Laurent » (Morissonneau, 2009 : 18-20). Il est, outre les autochtones, la personne ayant le plus légué de toponymes au registre québécois. En suivant son parcours nominatif sur le nouveau continent, on peut retracer le chemin parcouru par les Français. Félix-Antoine Savard en fait mention dans son roman, *Menaud, maître draveur* : « Jamais personne n'a nommé dans sa langue tant de terres ni tant d'eaux » (1964 : 42).

Parmi tous les toponymes laissés par Champlain, le tiers de ceux-ci (35 pour cent) sont des toponymes descriptifs. Ce qui équivaut à trois fois plus que ceux de Cartier pour la même catégorie. C'est l'inverse en ce qui concerne les hagionymes (noms de saints). Ce dernier en nommant trois fois plus que Champlain pour cette catégorie. Ce nombre (17 pour cent) d'hagionymes nommé par Champlain peut être le résultat de deux théories. D'abord, il est possible que Cartier eût moins d'imagination et ait opté pour les fêtes des saints pour nommer le territoire. Il se peut également que le passé religieux de Champlain se reflète dans son processus nominatif. Étant ex-huguenot avant de devenir catholique, il aurait pu être moins enclin à sanctifier les lieux rencontrés. Finalement, les anthroponymes (noms de personnes) représentent 18 pour cent de tous les choronymes laissés par Champlain. Les hagionymes et les anthroponymes réunis représentent 35 pour cent de ses choronymes alors que ceux-ci n'étaient que de 15 pour cent pour Cartier. Nous pouvons de ce fait constater que Champlain nommait plus les lieux en fonction de ce qu'il voyait et ressentait dans le paysage que son prédécesseur (Morissonneau, 1978 : 22).

4.4 Comparaison entre l'analyse du processus choronymique de Cartier et De Champlain

Il ressort de cette analyse comparative une différence flagrante entre les processus toponymiques de Cartier et Champlain. Alors que Cartier fut plutôt un explorateur maritime nommant la vallée laurentienne à vue d'œil de son bateau et puisant fortement dans le calendrier liturgique, Champlain fut un explorateur terrestre échangeant directement avec les autochtones rencontrés et nommant majoritairement en fonction de

ce qu'il voyait dans le paysage. Les deux furent tout de même influencés par leur culture française et leur passé de marins de l'ouest de la France (Tableau 4).

Tableau 4- Comparaison des différents types de choronymes employés par Cartier et Champlain

Choronyme	Cartier	Champlain
Descriptif	13%	35%
Hagionyme	51%	17%
Anthroponyme + transposé	24%	18%
Hagionymes + Anthroponyme (et transposé)	15%	35%

Source : Adaptée des données dans Morissonneau, 1978 : 223-224.

Peu importe les différences et particularités dans leur processus de nomination, Cartier et Champlain auront certes laissé un héritage fort sur la choronymie de l'est du Canada. Même si les noms apposés dans leurs écrits et sur leurs cartes furent modifiés et ont évolué au cours du temps, ce sont ces noms variables et imprécis qui ont dressé les bases de la toponymie que l'on utilise aujourd'hui. De plus, cette choronymie de découvreurs représente directement la manière dont ils ont perçu le territoire. Comme dirait Morissonneau (1978), « [i]l y a d'ailleurs un lien intime et essentiel entre les faits de découvrir, d'occuper et de nommer : depuis la plus haute Antiquité, l'acte de dénomination officielle d'un lieu n'a-t-il pas toujours constitué un mode solennel d'appropriation? » (25).

4.5 Origine des premiers habitants en Nouvelle-France

Tous les pauvres gens feraient bien mieux ici qu'en France pourvu qu'ils ne fussent pas paresseux ; ils ne manqueraient pas ici d'emploi, et ne pourraient pas dire ce qu'ils sont obligés de chercher leur vie, parce qu'ils ne trouvent personne qui leur veuille donner de la besogne; en un mot, il ne faut personne ici, tant homme que femme, qui ne soit propre à mettre la main à l'œuvre, à moins que d'être bien riche (Boucher, 1664 : 162-163).

Cette citation de Pierre Boucher, gouverneur du bourg de Trois-Rivières (1663-1667) et fondateur et seigneur de Boucherville (1672) démontre bien la réalité coloniale de l'époque. Cependant, la colonisation ne se fit pas en un voyage et comme de plus en plus de caravelles étrangères vinrent foulés les rives du Nouveau-monde, le gouvernement dû trouver un moyen d'occuper de façon plus intensive et continue le territoire afin d'assurer le maintien de ses droits fonciers. C'est dans cette optique que le roi Henri IV fit deux tentatives d'y implanter une colonie durable en y envoyant le sieur de La Roche en 1584 et en 1598. Ces tentatives infructueuses lui firent perdre de l'argent, et ainsi il opta par la suite pour une option comportant moins de risques. Dès 1647, l'administration royale obligea les dirigeants du commerce des fourrures à transporter tous les ans un nombre donné d'engagés sur leur navire lors de la traversée de l'Atlantique (Renaud, 1923 : 94). Cette nouvelle responsabilité des navires marchands fonctionna majoritairement jusqu'à la Conquête. Certains capitaines allégeaient cependant leur obligation en engageant des hommes avec un métier plus ou moins sérieux. C'est ainsi un maigre 10 pour cent des travailleurs arrivants en Amérique du Nord qui étaient réellement spécialisés (Larin, 2000 : 4).

En 1660, la Compagnie des Cents associés, qui était alors propriétaire du Canada, ainsi que certains vassaux feront venir au Canada quelques milliers de colons. La plupart rentrent en France peu de temps après, mais c'est ce qui jettera les bases de la colonie. En 1663, le roi prendra en charge les affaires du Canada et ce sont 2 500 colons d'origine française qui y seront envoyés (Harris, 1987 : 117). Le Canada restera toutefois une terre de mission, un réservoir de ressources. Le roi y voyait une terre à évangéliser et à développer économiquement et c'est pourquoi il y envoya majoritairement des soldats et des fonctionnaires, mais n'a jamais financé d'envoi massif ou continu de colons exception faite des religieux-religieuses et filles du roi envoyés gratuitement entre 1663 et 1673. Effectivement, un trait important des immigrants : ils devaient posséder la nationalité française et être de religion catholique. Ces restrictions n'ont pourtant pas toujours été appliquées à la lettre. Environ 3,5 pour cent des pionniers avaient une autre

nationalité que française. Il en va de même pour la religion, 321 huguenots (baptisés) se sont malgré tout établis en Nouvelle-France de ses origines à 1763 (Larin, 2000 : 19).

Une ébauche du portrait de cette émigration européenne en Nouvelle-France sera présentée afin de voir de quelle origine religieuse et socio-économique provenaient les premiers habitants de ce « nouveau continent » à nommer.

Il faut tout d'abord faire une distinction entre l'émigration qui quitte l'Europe et l'immigration qui est bel et bien arrivée au pays. C'est 10 pour cent des émigrants français qui ne seront jamais parvenus à destination avant 1760. Ils peuvent être décédés en chemin, avoir été victimes de la marine anglaise, des pirates; ce peut aussi être leur navire qui se soit égaré ou avoir subi de mauvais vents ou croisé des icebergs. De ceux qui arrivent à destination, il y en a 43 pour cent qui repartiront après moins d'une année et que 17 pour cent qui s'établiront en permanence (Larin, 2000 : 4).

La France n'instaurera aucune véritable politique de colonisation outre les colons admis sur les navires de commerce de fourrures mentionné plus tôt. Ce sont à peine 250 couples ou familles pour un total de 600 enfants qui arriveront au pays avant 1760 (Tableau 5). Ce n'était que très rarement que des femmes ou des enfants immigraient. L'immigration était beaucoup plus militaire et professionnelle (masculine et célibataire) que destinée à fonder une colonie de peuplement (Harris, 1987 : 117). La moitié des arrivants étant soldats et un sur six étant un travailleur engagé. Les autres étaient des nobles ou aspirants à la noblesse, des prêtres et religieux, des esclaves, prisonniers, réfugiés ou pauvres, des pêcheurs, ouvriers ou marchands tous venus faire « fortune » dans ce Nouveau-monde avant de repartir dans la métropole (Figure 17) (Larin, 2000 : 4).

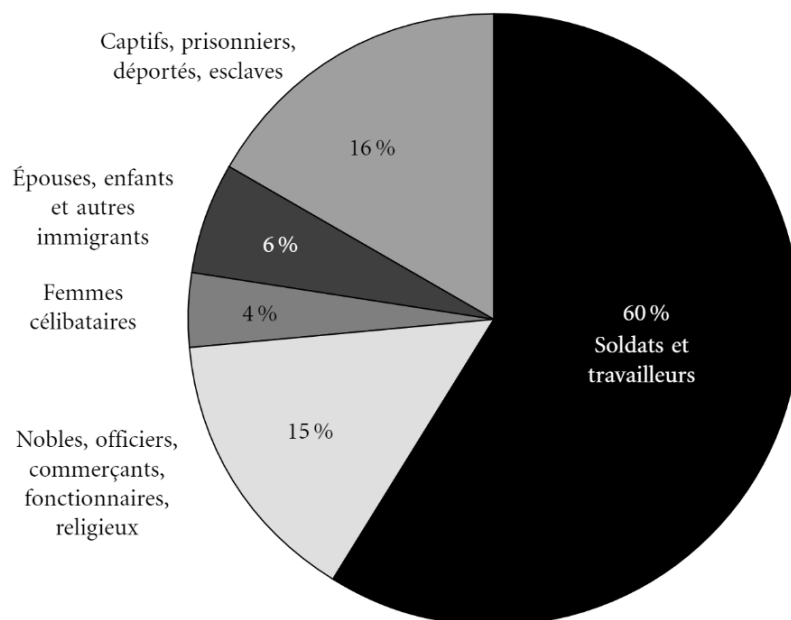
Tableau 5 - Origine et composition de l'immigration brute canadienne antérieure à 1760

	Sexe	France	Europe	Nouvelle- Angleterre	Acadie	Amérindiens intégrés	Noirs	Total
Soldats	m	< 15 508	> 361					≈ 16 000
Travailleurs engagés	m	≈ 5 000	> 311					≈ 5 300
Enfants de moins de 15 ans	m f	≈ 600						≈ 600
Femmes célibataires	f	2 105	> 71					≈ 2 200
Épouses	f	250						250
Réfugiés	m f			> 45	≈ 1 900			≈ 1 900
Captifs, déportés, prisonniers	m f	≈ 650	> 113	≈ 1000				≈ 1 800
Religieux	m f	768	> 17					785
Nobles, fonctionnaires, officiers	m	≈ 2 000	> 8					≈ 2 000
Marchands, négociants	m	≈ 2 500	> 24					≈ 2 500
Esclaves	m f					≈ 1 578	≈ 455	≈ 2 000
Autres	m f				≈ 200	≈ 300		≈ 500
TOTAL	m f	≈ 30 00	≈ 1 000	≈ 1000	≈ 2 100	≈ 2 000	≈ 500	≈ 36 000

Légende
< moins de
> plus de
≈ environ

Source : Tirée de Larin, 2000 : 82.

Figure 17 - Statut socioprofessionnel des immigrants d'origine européenne avant 1760



Source : Tirée de Larin, 2000 : 92.

Le 15 octobre 1663, le Conseil souverain décida que les nouveaux arrivants devraient dorénavant faire trois années de probation avant d'acquérir les droits et privilèges des colons (Renaud, 1923 : 114). Certains de ces travailleurs venus s'enrichir finiront par trouver leur bonheur dans ce Nouveau Monde et y voir plus d'avantages à long terme que dans la métropole. C'est ainsi que peu à peu, certains décidèrent de s'y établir pour de bon et d'y fonder une famille. La colonie prendra tranquillement forme alors que la population commencera à croître de manière naturelle. Avec un taux de natalité de 55 pour mille et taux de mortalité de seulement 30 pour mille, la population doublera en moins de 30 ans. À la fin du régime français, ce sont de ce fait quelque 70 000 personnes d'origine européenne et environ quatre mille Amérindiens qui vivent sur les rives du Saint-Laurent (Harris, 1987 : 117).

Ce bref portait des origines des premiers habitants de la Nouvelle-France démontre que ce sont majoritairement des soldats et des travailleurs qui immigrèrent vers le nouveau continent. Les gouverneurs, officiers, nobles et religieux, gens présumés plus instruits, ne représentant que 15 pour cent. Ils auront cependant tous un rôle à jouer consciemment ou non dans le processus choronymique de ce qui deviendra le Québec, leur nouvelle nation. L'usage courant et la parole du peuple ayant un rôle important en toponymie tel que nous le verrons dans le chapitre 6 de ce mémoire.

4.6 Premiers toponymistes au Québec

Les premiers acteurs d'influence de la toponymie de la Nouvelle-France ayant été présentés, un saut dans le temps sera effectué pour permettre de s'attarder sur les institutions gouvernementales directement responsables de la gestion officielle de la nomination du territoire et comment leurs domaines de compétences peuvent avoir influencés leurs travaux.

Toutes les régions du monde et tous les éléments géographiques qui les composent sont désignés par une multitude de noms de lieux que les gouvernements ont eu, pour le besoin de la vie moderne, le souci d'*inventorier*, de *normaliser*, d'*officialiser*, de *contrôler* et de *diffuser*.

C'est pourquoi tout État organisé a intérêt à se doter d'un organisme officiel responsable de la réglementation de l'ensemble des noms de lieux de son territoire.

Au Québec, c'est la Commission de toponymie qui assume cette fonction (Commission de toponymie, 1980 : XIII).

Comme suggère cette citation, l'encadrement et la réglementation, de la toponymie d'une nation a de tout temps été une nécessité. C'est pourquoi avant même l'officialisation d'un premier organisme de toponymie au Québec, la province gérait elle-même sa toponymie depuis le XIX^e siècle. Effectivement, le gouvernement avait, à l'époque, confié à un fonctionnaire de l'Administration, Eugène Rouillard, secrétaire au département des Terres et Forêts, docteur ès lettres et officier de l'Académie française, la responsabilité de régir les différentes questions en rapport aux noms géographiques sur le territoire dont plus particulièrement le choix de nouveaux noms de lieux ainsi que le contrôle et la révision des toponymes sur les diverses cartes, plans et documents officiels des nombreux ministères (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 1). En 1907, il fut également nommé représentant à la Commission de géographie du Canada (un organisme fédéral institué en 1897) (Bisson, 2011 : 3). Eugène Rouillard étudia à l'Université Laval où il devint bachelier en droit. Il jongla entre sa profession de notaire et de journaliste jusqu'en 1884. Après de nombreux autres emplois dans la fonction publique, il deviendra secrétaire des ventes des terres et cet emploi l'emmènera à visiter des régions peu ou pas peuplées, suscitant chez lui un intérêt particulier pour la géographie, plus particulièrement les caractéristiques des lieux, les ressources naturelles, les possibilités de colonisations et la toponymie. C'est ainsi qu'il obtint son poste de représentant de la Commission de toponymie du Canada en 1907 (Deshaies, 2005).

La Commission géographique du Québec quant à elle fut tout d'abord instituée le 15 novembre 1912 pour ensuite être officiellement créée par une loi le 14 février 1920. Isaïe Nantais, géographe et topographe, fut d'abord un journaliste à Montréal avant d'entrer au Service de la protection des forêts en 1924 où il enquêta pour la Commission des opérations forestières et fut ensuite nommé secrétaire de la Commission de

géographie du Québec en 1941 (Gagnon, 2012 : 11). Il fut l'un des personnages les plus influant en matière de toponymie québécoise (Bisson, 2011 : 4).

La Commission de géographie ne tint aucune séance de 1939 à 1962, se concentrant sur la recherche historique, la consignation d'information ainsi que le contrôle et la validation des noms de lieux sous la direction d'Isaïe Nantais. Elle fut reconstituée en 1962 avec la nomination de sept commissaires dont le président Jean-Marc Léger, qui était également directeur de l'Office de la langue française. Cela entraînera le début de la collaboration entre ces deux organismes (Bisson, 2011 : 4). M. Léger étudia à l'Université de Montréal dans laquelle il compléta un baccalauréat en droit, une maîtrise en histoire ainsi qu'une licence en sciences sociales. Il étudia également à l'Institut d'études politiques de Paris en relations internationales. Après une carrière en journalisme, il s'impliqua dans toutes sortes d'organismes dédiés à la langue française dont l'Office de la langue française du Québec pour lequel il fut le premier directeur (Gouvernement du Québec, 2017). Cela démontre bien son penchant et ses compétences en linguistique.

La Commission de géographie était sous la direction du ministre de Terres et Forêts et perdura jusqu'au 26 août 1977, date lors de laquelle fut sanctionnée la Charte de la langue française qui institua officiellement la Commission de toponymie. Sept personnes furent nommées comme membres :

- Président : Henri Dorion (géographe et toponymiste)
 - Adjoint au président : Jean Poirier (toponymiste et premier à recevoir son diplôme en maîtrise ès arts avec thèse en toponymie)
 - Secrétaire : Robert-W. Bourassa et Pierre Auger (linguiste)
 - Membre : Jean Cimon (sociologue-urbaniste)
 - Membre : Fernand Grenier (géographe)
 - Membre : Jean-Paul Lacasse (Maître ès Arts en géographie, docteur en droit et avocat)
- (Commission de toponymie du Québec, 1980 : XI).

La Charte de la langue française octroya davantage de pouvoirs à cet organisme, contrairement à ce qu'avait reçu l'ancienne Commission de géographie (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 3).

Les membres actuels de la Commission de toponymie du Québec sont les suivants :

-Président et membre : Robert Vézina (titulaire d'un doctorat en linguistique) (depuis février 2014)

-Directeur et secrétaire : André Gagnon (depuis 2011)

-Membre : Louise Slater (également membre de la Société historique de Cap-Rouge) (depuis 2011)

-Membre : Joanne A. Burgess (titulaire d'un doctorat en histoire de l'UQAM où elle y est présentement professeure et directrice du laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal ainsi que de Montréal, plaque tournante des échanges : histoire, patrimoine, devenir) (depuis janvier 2017)

-Membre : Denys Delâge (titulaire d'une maîtrise en sociologie ainsi que d'un doctorat en histoire) (depuis janvier 2017)

-Membre : Jean-Marie Dubois (professeur émérite en lettres et sciences humaines également réputé en géographie physique et télédétection) (depuis janvier 2017)

-Membre : Murielle Nagy (titulaire d'une maîtrise en archéologie et d'un doctorat en anthropologie, membre du centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA)) (depuis janvier 2017)

-Membre : Marie Thériault (linguiste et spécialiste des questions de difficultés d'apprentissage chez l'adulte) (depuis janvier 2017)
(Gouvernement du Québec, 2016 : 15).

La majorité des membres ou collaborateurs de la Commission de toponymie ont poursuivi des études se rapportant aux sciences humaines ou juridiques. Il y eut effectivement beaucoup de ressortissants d'études en droit, relations internationales, sociologie, géographie, histoire, anthropologie et études autochtones, mais également journalisme, toponymie, archéologie, télédétection alors que très peu provenant des

sciences appliquées telles que la géographie physique et la topographie tout au long de son histoire. Il faut cependant souligner la présence récente de Jean-Marie Dubois, spécialiste en géomorphologie littorale et géomorphologie du Quaternaire. Ce penchant, conscient ou inconscient, de la Commission vers les sciences sociales plutôt que physique a certes pu avoir un impact sur la définition des lieux à nommer. Ils ont dû définir les différents éléments du territoire (accidents géographiques, voies de circulation, secteurs, etc.) en leur attribuant un générique avant toute chose. Il fallait pouvoir définir avant de nommer. Tout le monde devait comprendre ce qui était nommé. Ces définitions ont pu être influencées par les champs d'études, de recherches et de travail de ces nommants, les écoles de pensées ou façon de voir, d'aborder et de régler un problème ou une situation étant variables selon le parcours de chacun. Cela pourrait en partie expliquer l'application plus socio-culturelle de la définition du générique « fleuve » au Québec plutôt qu'une application en fonction de ses caractéristiques hydro-physiques comme sa définition le démontre pourtant.

Finalement, la toponymie des découvreurs tout comme la toponymie populaire ou plus sérieuse et officielle de la Commission sont toutes trois des désignations de l'espace qui malgré leur caractère plus spontané dans les deux premiers cas, n'en reste pas moins structuré. Elles sont effectivement le reflet ou l'expression des référents culturels et psycho-sociaux qui ont inspiré leur création choronymique, des référents tels que des contextes historiques, politiques, culturels, psychologiques, religieux, éducatifs et sociologiques (Morissonneau, 1978 : 23). Cette structuration de la désignation de l'espace pourrait être comparée à même ces différences de référents, mais également de façon plus large à un modèle français contre un modèle anglais. Le modèle d'appellation anglais étant plus descriptif, référant au milieu plutôt que dédicatoire comme l'est le modèle français (Morissonneau, 1978 : 23). Cette piste resterait à être explorée, mais représente tout de même la différence contextuelle d'appellation à grande échelle.

CHAPITRE V

LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

Les antécédents socio-culturels des premiers explorateurs, colons et toponymistes du Québec ont certes eu un impact sur le processus de nomination de la province, cependant ils ne peuvent être l'unique raison menant au fait qu'il n'y ait qu'un seul fleuve au Québec. L'importance historique du Saint-Laurent tout au long du développement de la colonie de la Nouvelle-France et son importance actuelle pour l'identité des Québécois-Québécoises ont également pu contribuer à cette unicité.

5.1 Historique de sa découverte et de son appellation

C'est dans l'espoir de trouver un chemin du nord-ouest menant aux précieuses épices des Indes orientales que Jacques Cartier, en mission pour le roi François 1^{er}, partit de Saint-Malo en 1534. Lors de ce premier voyage vers les Amériques, il borda les côtes de Terre-Neuve, explora le golfe de ce qui deviendra le Saint-Laurent, entra en contact avec les premiers Amérindiens de la nation Micmac dans la Baie-des-Chaleurs pour finalement se rendre à Gaspé où il y planta la fameuse croix. Ce n'est que l'année suivante qu'il revint sur le continent lors d'une expédition composée de trois navires dorénavant bien connus, soit L'Émérillon, La Petite et la Grande Hermine. Il pénétrera plus profondément dans le continent en empruntant le Saint-Laurent et se rendit jusqu'au village iroquois de Stadaconé qui est aujourd'hui Québec, puis à Hochelaga, maintenant Montréal (Dufaux, 1978).

Si Jacques Cartier reste le découvreur européen « officiel » du Saint-Laurent, nombre d'autres marins l'avaient précédé dans l'immensité du golfe qui s'ouvre du Labrador jusqu'aux rivages de la Nouvelle-Écosse. Effectivement, vers l'an 1000, le Viking Leif Erikson était à la tête d'une expédition qui s'était rendu jusqu'à Terre-Neuve et peut-être même jusqu'à la rive nord du fleuve. Un siècle plus tard, ce sont des pêcheurs basques qui sont venus, durant la belle saison, chasser la baleine et pêcher la morue

dans les eaux de l'estuaire. Mais aucun Européen n'avait osé imaginer l'extraordinaire réseau hydrographique des bassins de ce qu'on appela d'abord « La Grande Rivière du Canada » (Dufaux, 1978). Effectivement, ces Européens (Irlandais, Vikings, Norois ou Basques) qui atteignaient la partie nord de l'Amérique ne savaient pas qu'il s'agissait en fait d'un tout nouveau continent. Ils pensaient simplement que ces terres étaient un prolongement de l'Europe de son extrême nord au nord-ouest atlantique (Morissonneau, 1996 : 222).

Lorsqu'en 1608, Samuel de Champlain arrive à Québec, pour lui, ce qui deviendra la Nouvelle-France est en fait trois pays en un. Il y a premièrement de hautes terres rocheuses et boisées inhospitalières à l'établissement d'une colonie au Nord. Deuxièmement, le Sud lui paraît plus accueillant avec ses montagnes. Troisièmement, entre les deux, une plaine drainée par le grand fleuve lui-même parsemé d'îles aux dimensions multiples, 2 700 pour être plus exactes (Lahoud et Dorion, 2013 : 23). Mais le plus important reste cette quatrième région qui assure la cohésion et la logique géographique des trois dernières (le Bouclier canadien, les Appalaches et les basses-terres du Saint-Laurent). Cette quatrième région, et non la moindre, est effectivement le fleuve Saint-Laurent, axe majeur et identitaire du Québec (Lahoud et Dorion, 2013 : 21).

Les autochtones ou comme appelé à l'époque, Indiens, premiers occupants auxquels on attribuât ce nom à la suite de l'erreur historique de Christophe Colomb, vivaient déjà sur le continent nord-américain depuis plus de 25 000 ans. Pour eux, le fleuve était nommé *Magtogoek* ou « Le chemin qui marche » (Chassé et Bélanger, 2003 : 26).

5.2 Développement d'une civilisation axée sur le fleuve Saint-Laurent

Le Saint-Laurent assure les fonctions géopolitiques de porte continentale, de mer intérieure et de frontière. Il fut tout d'abord la grande porte continentale donnant accès au cœur de l'Amérique du Nord. Il est la base fondamentale à l'origine de la construction de grands empires continentaux successifs.

5.2.1 Porte continentale

Il permit tout d'abord à ce nouveau territoire d'être l'empire de la Nouvelle-France et, après la Conquête, fut l'élément permettant, pour la première fois de l'histoire, une dimension transcontinentale avec la Compagnie du Nord-Ouest. Après l'effondrement du commerce des fourrures par le Saint-Laurent en 1821, le voyage de Lord Durham au Canada aboutit par la création du Canada uni en 1840. Cela entraîna une relance de l'empire laurentien par une compétition géopolitique et commerciale avec les États-Unis. La Confédération de 1867 continua dans cette lancée. C'est également durant cette période qu'est construit le chemin de fer transcontinental qui crée une sorte de prolongement de l'axe fluvial en étendant l'empire jusqu'à l'océan Pacifique (Lasserre, 1980 : 137).

5.2.2 Mer intérieure

F. Ouellet (1966 : 12), C. Harris (1967 : 171-179) ainsi que J.-C. Lasserre (1980 : 137) développent la théorie selon laquelle le Saint-Laurent jouait également le rôle d'une mer intérieure durant certaines périodes de l'histoire puisque la majorité des riverains du fleuve, les Canadiens français-Canadiennes françaises, ont mentalement développé une contraction radicale de « l'espace perçu » (Lasserre, 1980 : 137). Cette contraction les amène à oublier le potentiel mondial de cette porte continentale laurentienne et l'immensité du territoire nord-américain pour se concentrer, s'identifier et se restreindre à un territoire moins large, soit le Bas-Canada et la province du Québec par la suite (Lasserre, 1980 : 137). Ce phénomène débute dans les années 1665, époque durant laquelle les efforts de peuplement agricole de Jean Talon entraînent une phase de repliement rural majeure, et continuera jusqu'aux années 1830-1840 (Harris, 1967 : 179). Ensuite, cette notion de mer intérieure s'affirmera indiscutablement tout au long du XIX^e siècle. Ce sera Papineau qui amènera les Canadiens français-Canadiennes françaises à vivre dans une sorte d'isolement contradictoire avec leur situation géographique de grande voie de passage. Le Saint-Laurent, à défaut de servir de pièce logistique maîtresse de la construction d'empires coloniaux, devient l'axe principal d'un

nouveau foyer national d'une communauté linguistique et culturelle distincte du reste de l'Amérique du Nord. Le couloir laurentien devient la colonne vertébrale de ce peuple unique tant par sa langue que par sa religion, sa culture, ses paysages (agaires) ainsi que ses structures politiques dirigées par un État de plus en plus organisé (Lasserre, 1980 : 137). Comme le commerce naval, du bois et des grains est maintenant contrôlé par les Britanniques et que leurs relations et communications avec la France sont presque nulles, la nation canadienne-française doit renforcer le caractère autarcique de son agriculture et de son genre de vie. Cependant, ce renfermement est à double tranchant puisqu'il réduit l'insertion des habitants du pays laurentien dans le monde industriel qui prenait de plus en plus d'expansion des deux côtés de l'Atlantique (Harris, 1967 : 179).

5.2.3 Frontière et souveraineté

Le Saint-Laurent sert finalement de frontière puisqu'il crée une coupure dans l'espace nord-américain. Il est une barrière naturelle internationale entre le Canada et les États-Unis et parfois même localement à l'intérieur du Québec lui-même. Cette frontière est à l'origine, avant la construction des ponts modernes, d'une mentalité nordiste et d'une mentalité sudiste tout comme mentionnées par Hamelin et Provencher (1967 : 252) et qui sont encore aujourd'hui à l'origine de plusieurs rivalités.

La voie maritime du Saint-Laurent reste un enjeu fondamental entre les négociations Québec-Canada puisqu'elle est l'atout géographique premier du Québec. « [D]ans la mesure où le Canada est une construction géopolitique laurentienne, le projet de souveraineté-association l'atteint en plein cœur, à sa racine même » (Lasserre, 1980 : 140).

Cependant, l'avenir de la Voie maritime se discute sur trois plans puisque trois acteurs interviennent dans son développement et sa gestion, soit le Québec, le Canada ainsi que les États-Unis. Sur les sept écluses que l'on retrouve entre Montréal et le lac Ontario, le Québec en possède quatre, les États-Unis deux et l'Ontario une (Lasserre, 1980 : 142).

Le Canada et les États-Unis détiennent donc tous deux des pièces maîtresses du système de navigation laurentien et cela permet d'entretenir un certain équilibre géopolitique. Si le Québec devenait un jour souverain, chacun des trois acteurs posséderait tout de même des éléments indispensables de cette longue voie d'eau intérieure : les États-Unis avec les chenaux des Grands Lacs ainsi que les écluses de Sault-Sainte-Marie et celles de Massena (N.Y.), le Canada avec le canal de Welland et l'écluse d'Iroquois et finalement, le Québec avec quatre écluses de la Voie maritime et le chenal maritime du Saint-Laurent, de Montréal à L'Île-aux-Coudres. Montréal contrôle ainsi l'unique passage est-ouest entre la frontière américaine et le Bouclier canadien (Lasserre, 1980 : 143).

5.2.4 Axe

Le Saint-Laurent est un fleuve de civilisation intimement lié aux destins des populations qui l'ont fréquenté. Il est devenu un véritable facteur d'identité et outil de développement. Selon Courville (2011 : 1), le Saint-Laurent a fait partie de tous les développements, de la préhistoire autochtone à l'arrivée des Européens. Il présente le fleuve comme un axe de prétexte tout d'abord pour ensuite devenir un axe de vie et avec le temps finir en axe symbolique puissant.

5.2.4.1 Axe de prétexte

Cet axe que forme le Saint-Laurent fut bâti sur les lieux mêmes d'une occupation humaine très ancienne. Les premières traces connues de peuplement datent de 8000 à 9000 ans, juste après le retrait du glacier qui recouvrait le continent. En quelques millénaires, de nombreuses sociétés ont colonisé et développé les rives du Saint-Laurent. Ce « chemin qui marche » devint rapidement un lieu de contacts et d'échanges entre les différentes nations autochtones. Déjà, cette voie d'eau jouait un rôle important dans la vie des premiers habitants du continent qui permettait le transit des fourrures du Nord, du maïs du Sud, du cuivre des Grands Lacs ainsi que des coquillages de la côte. Cartier est témoin de cette fréquentation du fleuve lors de ces voyages vers Stadaconé et

Hochelaga. Soixante-quinze ans plus tard, lorsque c'est au tour de Champlain de pénétrer le fleuve, il y voit plutôt un passage qui pourrait mener à une grande mer, espérance d'un chemin vers la Chine. Effectivement, le Nord n'est, au départ, pas vu comme un territoire, mais plutôt comme un lieu de passage. C'est son premier but et il le restera longtemps. Toutes les entités géographiques rencontrées, golfes, baies, embouchures sont des espoirs d'un chemin vers la Chine. Comme le mentionne Morissonneau, « [l]e Nord n'existe pas en soi, il n'est pas un lieu, ou plutôt il est, dans ces siècles fondateurs, un archipel de portes d'entrée qui s'avèrent toutes closes. Chaque entité géographique est une sirène qui attire vers la Chine si proche... » (1996 : 225). Même lorsque Champlain semble plutôt absorber dans ses devoirs de peuplement du territoire et de développement d'une colonie, le rêve d'un chemin vers les Indes n'est pas mort tel que le démontre ce poème écrit par Marc Lescarbot en 1607, mais publié en 1612 :

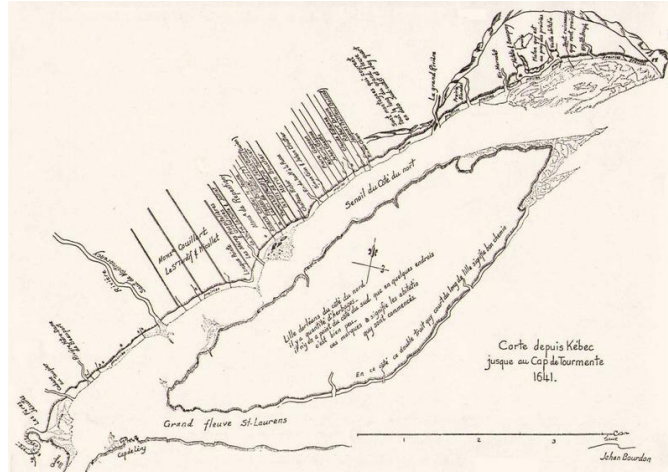
Car d'un fleuve infini tu cherches l'origine,
Afin qu'à l'avenir y faisant ton séjour
Tu nous fasses par là parvenir à la Chine
(Lescarbot, 1612 : 52)

En octobre 1612, Champlain reçoit encore l'ordre d'explorer le plus loin possible le bassin hydrographique du Saint-Laurent dans son ensemble « pour essayer de trouver le chemin facile pour aller par dedans ledit païs au païs de la Chine et des Indes Orientales [...] » (Laverdière, 1870 : 233). Bien d'autres extraits démontrent l'intérêt de l'Empire français dans ce premier but de recherche d'un passage orientale. Champlain lui-même en parle dès la page-titre de son livre *Les Voyages de Sieur Champlain...* de 1613 : « [...] cerchans un chemin par le Nord, pour aller à la Chine ». Dans cet ouvrage, il récapitule les essais et les échecs des Européens dans cette recherche. Finalement, le projet finira par être abandonné et le fleuve deviendra plutôt une grande voie d'accès vers les richesses de l'hinterland continental.

Le caractère rectiligne du fleuve imposera ses traits au paysage laurentien. Son aménagement interne se modèlera en seigneurie et en rang, donnant une personnalité originale et géométrique à la colonie et structurant la base de l'établissement rural au

Québec (Figure 18). Tranquillement, les Canadiens français-Canadiennes françaises feront partie d'une société distincte et la vallée laurentienne passera d'un espace conçu à un espace vécu.

Figure 18 - Mode de division de terres en Nouvelle-France (Côte-de-Beaupré)



Source : Jean Bourdon, 1641.

5.2.4.2 Axe de vie

La vallée laurentienne deviendra une aire culturelle dense pour les nouveaux occupants. Comme le mentionne Chassé et Bélanger, « [l]e Québec est une nation maritime. Depuis ses débuts, c'est l'eau qui a conditionné le mode de vie. Chacun devait composer avec le fleuve et ses affluents pour assurer sa subsistance et ses échanges. [...] Il participe à l'identité des gens du pays, ces gens du fleuve » (2003 : 26). Il a dû être modifié, domestiqué et apprivoisé pour être approprié. Il a été le témoin et parfois même la source d'événements natifs et enrichissants tout comme dramatiques et modifiants son destin ainsi que celui de ceux qui habitent ses rives.

Pour les autochtones habitant la vallée laurentienne, le fleuve et ses affluents étaient déjà, bien avant l'arrivée des Européens, un axe de vie. Utilisé comme une voie de communication, il était essentiel à leur mode de vie nomade selon moi, la pêche et la chasse étant à la base de leur alimentation. Pour ce faire, ils utilisaient des canots d'écorce qu'ils fabriquaient eux-mêmes. Puis, ce fut l'arrivée de l'homme blanc qui

remonta le fleuve pour s'installer sur ses rives et peupler le territoire l'entourant sans le perdre de vue durant toute la période du Régime français. Le Saint-Laurent devient la voie de communication principale pour les Canadiens français-Canadiennes françaises et permettait les échanges et le commerce entre les villages voisins tout comme avec les régions riveraines et nations plus éloignées, de la baie de Fundy jusqu'au Mississippi (Camu, 1995 : 15). Ces grandes villes du Québec et du Canada ont toutes en commun leur site d'origine. Elles se sont toutes développées dans un environnement où l'eau était prédominante. La proximité de l'eau, que ce soit un fleuve, une rivière ou une mer, fut toujours la raison d'être de l'implantation et de l'essor d'une ville. Québec et Montréal en sont les deux plus grands exemples pour le fleuve Saint-Laurent. On appelait cet important cours d'eau « la route des voyageurs » (Boileau, 1999 : 8). Ces voyageurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest utilisaient le fleuve et ses affluents pour le commerce créant ainsi la première « route transcanadienne » de Lachine jusqu'au fort Chipewyan en Alberta. Ce trajet comportait de nombreux portages certes, mais la base de son parcours était inscrite dans le réseau hydrographique. Encore aujourd'hui, ce sont les trois quarts de la population québécoise qui vivent et travaillent sur les rives du fleuve. Ce sont environ douze générations qui ont su tiré de la terre les ressources primaires nécessaires à leur survit et leur expansion. Cela débute avec les pionniers des seigneuries de jadis aux municipalités régionales de comté de notre époque (Boileau, 1999 : 9).

La vie autour du fleuve se déroulait au rythme des saisons. Mais en fait, il n'y en avait que deux : de la fin avril au début novembre, saison des eaux libres et ouvertes à la navigation ainsi que celle du reste de l'année ou saison fermée en raison des glaces et de la neige qui recouvrait le fleuve empêchant toute navigation (Camu, 1995 : 16). Les communications avec la métropole, la France tout d'abord, puis l'Angleterre par la suite, étaient de ce fait restreintes à la saison ouverte. Toutes les activités maritimes telles que les échanges commerciaux, importations et exportations, mouvements de troupes et de population ce déroulait durant cette période tandis que les échanges locaux eux pouvaient avoir lieu huit mois par année, de la débâcle à la fin de l'automne. De plus, ces échanges locaux pouvaient perdurer et parfois même augmentaient durant

l'hiver grâce au pont de glace reliant les deux rives (Camu, 1995 : 16). Les relations est-ouest diminuaient au profit de celles nord-sud. Il devenait plus facile aux habitants des côtes nord de visiter ceux des côtes sud (Hamelin et Provencher, 1967 : 251). Le fleuve devenait ce « chemin qui glisse ». Selon Pehr Kalm, naturaliste suédois envoyé en Amérique du Nord par le célèbre naturaliste Carl von Linné pour y rapporter des semences et plantes, « la glace qui recouvre le lac Saint-Pierre est, dit-on assez forte tous les hivers pour supporter le poids de cent chevaux pesamment chargés, marchant réunis en troupe serrée » (Kalm, 1880 : 61-68).

Encore au XVIII^e siècle, le fleuve contribue à nourrir la population durant les 120 jours maigres de l'année lorsque les récoltes manquent et durant la période de l'Avent et du Carême (Hamelin et Provencher, 1967 : 248). Le fleuve offrait, et offre encore, une grande variété de poissons. Frontenac écrivait au XVII^e siècle que l'anguille était la manne de l'habitant (Hamelin et Provencher, 1967 : 248) et à l'époque, la pêche de ce poisson a fasciné plus d'un voyageur. Il faut dire qu'avec l'éperlan, il faisait la réputation de la région de Québec. Le fleuve regorgeait également de maskinongés, carpes, achigans, barres, poissons dorés, saumons et esturgeons, pour ne mentionner que les plus convoités (Hamelin et Provencher, 1967 : 249).

Durant l'hiver, sur les ponts de glace, le fleuve devenait un lieu de réjouissance et c'était la pêche des petits poissons des chenaux qui prédominaient. Cette pêche était toujours une occasion de rencontres familiales et sociales. Ce « chemin de glace » fournissait des divertissements pour tous les âges et tous les goûts tels qu'entre autres de longues promenades ou courses en traîneaux ou carrioles ainsi que du patin sur glace (Hamelin et Provencher, 1967 : 250-251). Ces activités permettaient d'adoucir les rigueurs de l'hiver sans toutefois les faire disparaître complètement.

Les colons français, puis anglais apprirent donc rapidement à respecter ce fleuve aux dimensions incomparables. Ils durent également le domestiquer. La navigation fluviale joue un rôle clé dans le domaine socio-économique du Québec en permettant un trafic est-ouest ainsi qu'une relation entre la rive nord et la rive sud du Saint-Laurent (Normand, 1997 : 1). Avant 1850, Québec se démarque comme lieu de transit et devient

le point central de l'activité des Grands Lacs jusqu'au golfe du Saint-Laurent (Franck, 2001 : 21). La ville constitue un carrefour où se rencontrent deux types de navigation, soit un plus petit réseau fluvial ainsi qu'un réseau britannique international. La première, la navigation fluviale, aussi appelée « en vue de terre » s'effectuent de port en port le long de la côte (Franck, 2001 : 21). Elle est très proche du cabotage et prend de plus en plus d'importance au fur et à mesure que les différentes régions se développent à l'intérieur du continent. Cette navigation fluviale intérieure s'est longtemps développée sans infrastructure portuaire. De plus, l'absence de havres naturels dans l'estuaire obligeait les navigateurs à laisser leurs navires exposés sur le rivage. Les quelques localités à posséder des quais n'étaient pas vraiment plus efficaces puisque les bateaux s'échouaient à la marée basse. C'est pour ces raisons que les constructeurs et navigateurs durent adapter l'architecture de leurs navires aux conditions particulières du fleuve et créèrent la goélette à fond plat (Franck, 2001 : 21). Ce véhicule fluvial est considéré comme un élément du patrimoine maritime du Saint-Laurent (Normand, 1997 : 84).

La navigation de haute mer ou océanique quant à elle nécessitait des navires capables de se rendre d'un continent à l'autre dans des conditions climatiques instables. Les navires marchands étaient donc beaucoup plus gros et imposants. Ces navires devaient se rendre aux ports d'estuaires qui étaient établis au point de rupture de charge de la navigation maritime et fluviale, habituellement Québec (Franck, 2001 : 21).

Même lorsque les routes terrestres sont construites, elles n'ont pas détrôné le Saint-Laurent comme moyen de communication puisque plusieurs usagers se plaignaient du mauvais état de la route Québec-Montréal, de l'absence de ponts entre les deux rives ainsi que de la fatigue occasionnée par le voyage. Le Saint-Laurent demeurait la route la plus utilisée (Hamelin et Provencher, 1967 : 245).

Durant le blocus imposé par Napoléon 1^{er} à la Grande-Bretagne (1806-1814), les rives du fleuve deviennent un immense chantier maritime et la construction des navires devient l'occupation de la moitié de la population active de la ville de Québec.

L'industrie des chantiers navals passe en deuxième rang de la production économique juste après l'agriculture (Chassé et Bélanger, 2003 : 27).

Un autre moyen d'appriivoiser le fleuve fut d'y implanter une série d'aménagements et de services pour faciliter son utilisation. Wynn (2007) le voit davantage comme « *[a] conjunction of economic and strategic needs with the powerful promise of brute-force technologies and the full bloom of high-modernist confidence in the human capacity to transform nature [...]* » (284). Mais puisque le cours du fleuve est parsemé d'embûches à la navigation malgré son apparence de lien évident entre l'océan et l'intérieur du continent et face à l'ouverture du canal Érié en 1825, favorisant ainsi les transits vers New York, la canalisation du Saint-Laurent en amont de Montréal débute dès les années 1820 (Wynn, 2007 : 284). L'aménagement du chenal entre Montréal et Québec, deuxième grande section du fleuve, sera ainsi effectué tout au long de la seconde moitié du XIX^e siècle et la navigation entre Québec et l'océan sera facilitée par l'implantation de phares (dont le premier fut allumé à l'île Verte en 1809), de bouées, feux d'alignements, balises et réglementation du pilotage (Courville, Robert et Séguin, 1995 :36). La première phase de canalisation du Saint-Laurent débute avec le canal Lachine (1821-1825). La seconde phase commence à la fin des années 1840 et a pour objectif l'uniformisation des différents canaux tels que Rideau, Lachine et Welland. La troisième et dernière phase est entreprise en 1870. Lors de cette phase, le canal Lachine est encore creusé et agrandi et le dragage du chenal du Lac St-Pierre permet finalement d'atteindre sa profondeur de 8,5 mètres (Courville, Robert et Séguin, 1995 :37). Ce creusement encourage la navigation à vapeur qui entraînera un essor des activités du port de Montréal. Au début des années 1880, Québec perdra sa place de premier port commerciale en faveur de celui de Montréal (Franck, 2001 : 22). Dès 1895, l'idée d'une voie maritime permettant aux navires en provenance de l'Atlantique d'atteindre les Grands Lacs voit le jour. Cependant, ce n'est qu'en 1959 qu'elle sera inaugurée. C'est par la mise en place de 19 écluses permettant aux navires de s'élever de 150 mètres en tout et de nombreux autres canaux qu'elle sera complétée. Cette réalisation est l'une des dix plus grandes de l'histoire du génie canadien (Chassé et Bélanger, 2003 : 29). Le président de l'Administration de la voie maritime ira jusqu'à affirmer que son ouverture

marquera « *the beginning of a series of man-made alterations to nature... wich were to become famous throughout the world* » (Chevrier dans Wynn, 2007 : 285). Le port de Montréal assure, aujourd'hui encore, l'emploi de 2 300 personnes et c'est à environ 100 000 qu'elles se chiffrent pour tout le secteur d'activité maritime au pays. Les retombées économiques reliées à ce secteur dénombrent en milliards de dollars (Chassé et Bélanger, 2003 : 29).

5.2.4.3 Axe symbolique

5.2.4.3.1 Emparons-nous du sol

Le Saint-Laurent fut, tout au long de son histoire, un axe symbolique. Il répondait parfois à ce besoin de quête identitaire qu'avaient les Québécois-Québécoises, ses occupants. Une de ses grandes phases de symbolisme fut la colonisation québécoise de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

L'échec des Patriotes de 1837-1838 a entraîné une crainte par le clergé et la bourgeoisie francophone de la perte des valeurs morales tels que ce fut le cas en France et aux États-Unis suite à leur propre révolution. Les réformes du Rapport Durham ont également suscité cette crainte et c'est par la devise « Emparons-nous du sol » que cette colonisation se manifesta. Elle répondait à un sentiment de menace d'assimilation prodigué par la présence accrue des anglo-protestants ainsi qu'à un exode toujours croissant de la population. Elle était de ce fait une sorte de salut national dirigé par le clergé destiné à étendre les bases du ruralisme ainsi que les assises de la religion catholique (Courville, 2011 : 11).

Par cette devise, les propagandistes de l'époque voulaient prendre cette Terre qui leur était promise et sur laquelle la société canadienne-française pourrait assumer pleinement sa destinée historique et conserver son identité. L'agriculture et la vie rurale étaient valorisées afin que, petit à petit, l'élargissement le territoire entraîne un nouvel espace national, thématique empruntée aux Britanniques. Cette colonisation avait également comme objectif de servir d'exutoire prêt à absorber les surplus démographiques et les

chômeurs urbains des basses terres ainsi que de fournir leurs ressources aux villes laurentiennes. Cependant, ce rêve ne se rendit pas loin dans l'arrière-pays et cette quête identitaire se concentra majoritairement sur ce qu'elle était déjà, un peuple riverain du fleuve, essence de l'identité canadienne-française (Courville, 2011 : 12-13).

5.2.4.3.2 Le fleuve retrouvé

La deuxième grande phase de symbolisme du fleuve eut lieu au courant du XX^e siècle en pleine Révolution industrielle. Grâce à l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959, le fleuve devient un canal par où pouvait dorénavant transiter la marchandise tel qu'anciennement en Europe (Décarie et Boileau, 1983 : 323). La voie d'eau était le moyen de transport le plus économique et pourtant, elle était en constante compétition avec les rails et les routes qui le longent. De plus, les difficultés économiques de l'époque freinent le développement urbain et régional limitant ainsi ses usages. Malgré tout, de plus en plus de citoyens ont d'ores et déjà une volonté d'embellir et d'assainir le Saint-Laurent. Cette volonté s'inscrit dans ce « nouveau mouvement social environnemental » (Wynn, 2007 : 373) qui débute dans les années 1960 au Canada. Les citoyens sont dorénavant plus conscientisés au prix environnemental des modifications anthropiques effectuées lors de grands projets de développement (Wynn, 2007 : 375). C'est en réponse à cette volonté citoyenne que le projet Archipel fût mis sur pied dans les années 1970 (Décarie et Boileau, 1983 : 323). Il avait comme objectif « de redonner sa valeur récréative au fleuve tout en favorisant une régulation des eaux, la navigation et la production hydroélectrique » (Courville, 2011 : 15) pour les divers plans d'eau de la région de Montréal, mais ayant des répercussions sur plus ou moins soixante-cinq municipalités environnantes (Décarie et Boileau, 1983 : 323). Cependant, le projet ne fut pas mené à terme par cause de complexité des processus de décision. Seuls quelques travaux de dépollution du fleuve et de création d'aires protégées verront le jour.

Vint ensuite le temps de la post-industrialisation où les usagers du fleuve l'ont peu à peu quitté, fruit de la concurrence avec la route terrestre et le train, ce qui le fait paraître

bien vide. Ce ne sera que de courte durée pourtant puisqu'un renouveau se prépare avec l'ouverture de la voie d'eau à la navigation hivernale ainsi qu'aux travaux de revitalisation des vieux ports (Courville, 2011 : 15). Cela entraînera un nouvel achalandage des anciens centres portuaires également bonifié par la montée d'une nouvelle classe moyenne cherchant à fuir de temps en temps la vie mouvante des villes. Cette bourgeoisie confèrera ainsi un nouveau rôle au fleuve (Courville, 2011 : 16). Il devient, pour ces romantiques, un lieu de beauté prisé par les classes aisées urbaines qui le recherche pour ses vertus thérapeutiques. C'est ainsi que Kamouraska deviendra un lieu de villégiature où il fait bon prendre des bains de mer. C'est le début de la fonction touristique du fleuve. Les croisières font leur apparition sur ce majestueux cours d'eau amenant chaque année de nouveaux visiteurs. Ils sont majoritairement européens ou américains et profitent de ces croisières pour découvrir les paysages typiques du pays ainsi que les coutumes de sa population. Un des parcours les plus populaires est celui qui part des chutes Niagara pour se rendre à Québec qui est alors la capitale de l'Empire britannique de l'Amérique du Nord (Courville, 2011 : 16).

C'est aussi grâce à l'apparition des bateaux à vapeur vers le milieu du XIXe siècle que les croisières aboutiront sur le fleuve. En effet, ces bateaux ont pour effet d'augmenter les transactions commerciales, les échanges économiques et donc aussi le nombre de voyageurs et de touristes. Les premiers essais sont plutôt des pèlerinages entre Montréal et la « capitale québécoise des miracles », Saint-Anne-de-Beaupré (Franck, 2001 : 23). Ce sont ces compagnies offrant des croisières aux touristes qui, tout comme l'inauguration du chemin de fer public en 1836, permettent le développement de la villégiature dans le Bas-Saint-Laurent. Mais ce n'est qu'avec l'arrivée des « bateaux blancs » de la Canada Steamship Lines de Montréal, plus particulièrement après sa fusion avec la Richelieu and Ontario Navigation Company en 1913, que l'industrie des croisières est véritablement lancée. Ces bateaux servent lors de voyages de noces ou de repos et d'agrément sur le Saint-Laurent et le Saguenay. Ils sillonneront le fleuve jusqu'en 1966, après quoi ils ne sont plus rentables (Franck, 2001 : 23).

Depuis les années 2010, le fleuve a retrouvé sa fonction de croisière. Celles-ci permettent de revivre en quelque sorte, l'effervescence vécu par les villes lorsqu'après

un long hiver, les navires atteignaient finalement les ports des grandes villes telles que Québec, Trois-Rivières et Montréal. Ces navires étaient promesse de retrouvailles parmi les passagers, parents ou amis. Ils apportaient également un lot de nouveaux tissus représentant les nouvelles modes de la métropole ainsi que le courrier (Courville, 2011 : 17).

À ces navires et croisières qui sillonnent le Saint-Laurent s'ajoute la masse des plaisanciers qui eux, prennent plaisir à naviguer. Ils n'ont jamais rejeté le fleuve qui reste un lieu de loisirs même en hiver où l'on peut patiner, faire de la pêche sur glace ou emprunter les ponts de glace. Toutes des activités aussi anciennes que le peuplement lui-même (Courville, 2011 : 17).

Après avoir attiré la bourgeoisie qui valorisait une localisation sur les rives du fleuve pour ses vertus apaisantes et y construisait des condos, domaines, maisons de riches ou nouveaux quartiers, c'est dorénavant la population régionale qui se joint également aux basses terres. Cependant, cela vide les anciens pays de colonisations et condamne ainsi leur développement (Courville, 2011 : 18).

Au détriment de ce développement régional se fait plutôt celui des rives du Saint-Laurent. Chalets, maisons secondaires, hôtels, pensionnats pour personnes âgées, pistes cyclables, stations récréotouristiques, ports de croisières, parcs marins, d'observation de baleines ou d'oiseaux, tout y est construit pour satisfaire cette nouvelle clientèle. Le fleuve est maintenant loin des représentations faites par d'anciens auteurs ou par les administrateurs coloniaux de l'époque qui développaient ses rives comme un long village (Courville, 2011 : 17).

Le fleuve fut toujours guidé par le regard de la société qui le porte. Ses rôles ne sont que l'image résultante de l'influence des idées du système et des représentations de chacune des époques qu'il traverse.

Pour l'instant, ce regard est celui des Québécois-Québécoises et révèle une dichotomie par rapport à l'avenir du fleuve. D'une part, le souhait de rendre les transporteurs plus nombreux et plus volumineux sur le plan économique et de l'autre, le désir de protéger et sauvegarder les écosystèmes du Saint-Laurent sur le plan environnemental et identitaire. Comme Courville se le demande, les défis à venir seront-ils commandés « par le seul rapport marchand ou seront-[ils] aussi suggérées par une vision plus symbiotique des rôles que peut jouer la voie d'eau comme chenal maritime et canal intérieur, lieu de beauté et de sociabilité? » (2011 : 20).

5.3 Sa représentation sur les cartes, documents culturels (romans, poèmes, chansons, etc.) et dans la transmission orale

5.3.1 Représentation cartographique du fleuve en Nouvelle-France

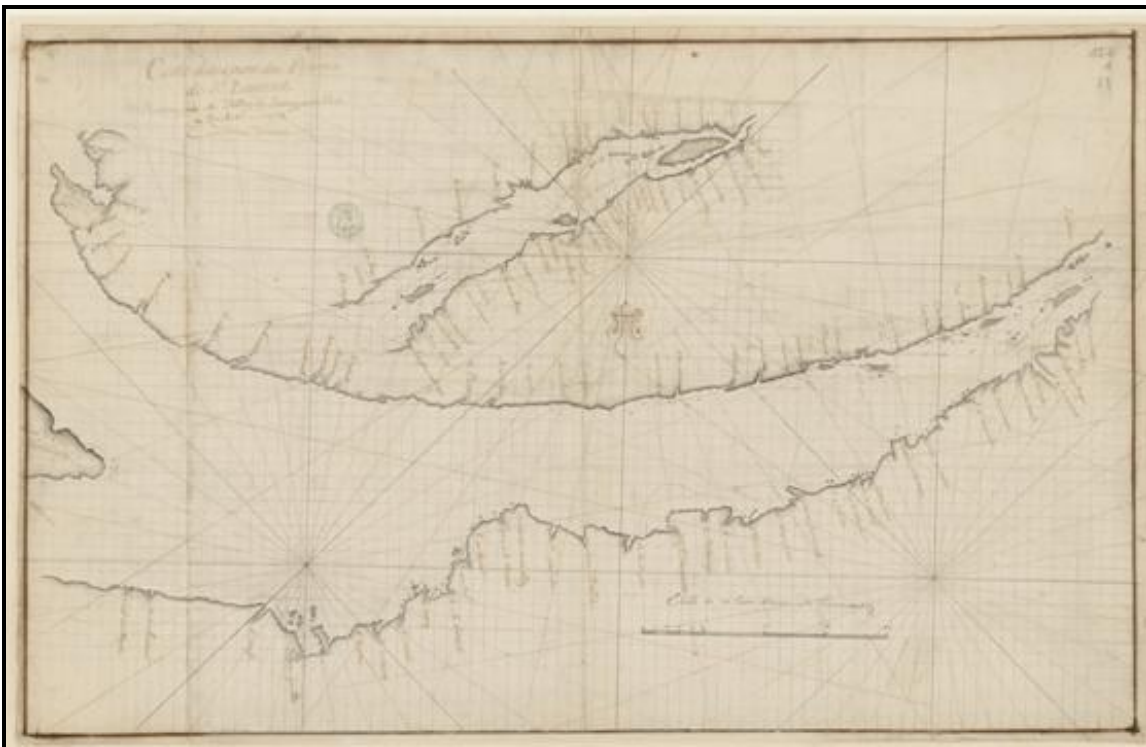
Effectuons maintenant un retour en arrière afin de voir l'évolution de la représentation du Saint-Laurent sur les cartes. Dès le début de la colonisation de la Nouvelle-France, le fleuve joue un rôle majeur dans le développement de la colonie. Il est la voie de pénétration du continent pour l'exploration, le commerce, la guerre, la colonisation et éventuellement le loisir. Toutes ces fonctions ont nécessité la production d'outils de navigation à la fine pointe de la technologie. Il est donc tout naturel que dès l'époque de la Nouvelle-France, le développement de l'hydrographie entraîne l'apparition des premiers relevés cartographiques du fleuve (Boudreau, 1990 : 15). Car comme abordé dans le chapitre 3, la cartographie est un art, une forme de connaissance et de pouvoir, qui peut, comme la toponymie ou l'environnement, être manipulée par ses auteurs ainsi que le contexte socio-économique et idéologique des sociétés dans lesquelles elles sont produites (Harley, 2001 : 278). La cartographie permet de définir un territoire ou un élément géographique en le rendant immuable. C'est inscrire des connaissances plus approfondies sur un médium qui servira d'assise à une identité collective. C'est ce que deviendra le Saint-Laurent pour les Canadiens français-Canadiennes françaises d'abord, puis les Québécois-Québécoises.

Samuel de Champlain fut le précurseur de l'arpentage en Nouvelle-France. On lui doit les premiers relevés hydrographiques ainsi que leurs premières représentations cartographiques du territoire. En effet, les Français développent très tôt une bonne connaissance du fleuve et de ses rives. Ce n'est cependant qu'avec la nomination de Jean-Baptiste Colbert comme responsable des finances en 1661 que l'hydrographie et la cartographie connaissent un réel essor. Il était nécessaire, pour assurer le développement de la colonie, de former des navigateurs, arpenteurs et hydrographes en Nouvelle-France. Parmi eux, Jean-Baptiste-Louis Franquelin, Jean Deshayes et Louis Jolliet (Boudreau, 1990 : 15).

La fin du XVII^e siècle fut une période très active pour la production cartographique du Saint-Laurent. C'est Louis Joliet qui entame le premier relevé scientifique. Pour détenir toute l'information nécessaire à la réalisation de cette première véritable carte marine du fleuve, il fit une cinquantaine de voyages en barque et en canot pour définir les profondeurs et positions des côtes (Boudreau, 1990 : 17). Cependant, ce n'est pas lui qui produira officiellement la carte, mais plutôt Jean-Baptiste-Louis Franquelin, un ingénieur, géographe et cartographe, document qu'il intitulera *Carte du grand fleuve St Laurens dressée et dessinée sur les mémoires et observations que le Sr. Dressé par Franquelin en 1685* (Figure 10) (Courmoyer, 2001 : 517). En 1685, Jean Deshayes arrive à Québec en tant qu'hydrographe officiel du roi. Il a lui aussi la tâche de dresser une carte du fleuve. Il conçoit ainsi la première carte marine imprimée du Saint-Laurent (*La Grande Rivière de Canada appelée par les Européens de St. Laurens dressé par Deshayes en 1685*) et malgré le fait qu'il soit avant toute chose mathématicien, il produit grâce à ses connaissances la carte la plus précise à ce jour des voies navigables ainsi que des rives du fleuve. Pour l'accompagner, il produit également un ouvrage intitulé *Carte marine de la Rivière de Québec par le Sr. Deshayes, 1686. Ou recueil de ce qui sert à la navigation particulière de cette rivière et de ce qui peut contribuer à la méthode générale de lever et dresser les cartes marines* (Boudreau, 1990 : 17). Cependant, cette carte ne sera pas publiée en France avant 1702 (puis rééditée en 1715) (Figure 11). Les prochaines publications françaises seront celles de Nicolas Bellin qui produit des cartes pour accompagner les récits du père Pierre-François-Xavier de

Charlevoix. Ses cartes seront critiquées par plusieurs puisqu'il n'avait accès à aucune donnée récente, son information datant parfois de plus de vingt ans. Ces cartes imprécises furent notamment critiquées par Gabriel Pellegrin qui produisit deux cartes manuscrites en 1755 et qui furent utilisées à des fins de navigation sur le Saint-Laurent durant les dernières années du Régime français (Figure 19). Même lorsque le Saint-Laurent ne fit plus partie des possessions françaises, Bellin continua de produire des cartes encore plus précises qu'avant (Boudreau, 1990 : 17).

Figure 19 - Une des deux cartes du cours du fleuve St Laurent dressée par Pellegrin en 1755



Source : Pellegrin, 1755.

Ce sont les ingénieurs de la marine royale britannique qui prirent le relais de la confection de cartes du fleuve Saint-Laurent à partir de la Conquête (1759-1760). La marine occupait une place importante dans la stratégie de mise en place de l'Empire britannique et comme le fleuve est l'élément principal du développement de la colonie, il est tout naturel que son étude et son analyse deviennent le sujet de nombreux ouvrages dans les siècles qui suivirent. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs

hydrographes et cartographes de grandes renommées tels que James Cook et Samuel Holland accompagnèrent les troupes britanniques à Québec pour réaliser des relevés (Boudreau, 1990 : 17). De 1827 à 1840, c'est l'officier de marine et hydrographe anglais Henry Wolsey Bayfield qui devint hydrographe du Saint-Laurent et effectua des cartes des rives du fleuve ainsi que des relevés hydrographiques reconnus pour être très précis. Ses recherches se concentrèrent sur la région de Québec, du golfe du Saint-Laurent, une partie du Labrador ainsi que la côte est du Nouveau-Brunswick (Courville, Robert et Séguin, 1995 : 141). Il publia deux ouvrages recensant ses directives de navigation dont l'objectif était de réduire le nombre de naufrages dans le fleuve soit, *The St. Lawrence Pilot* (1860) et *The Nova Scotia Pilot* (1856,1860) (McKenzie, 2008). En effet, entre 1760-1860, plus d'une centaine de cartes et d'ouvrages destinés à la navigation sur le fleuve furent créés. Les techniques et instruments de mesure se perfectionnant au fil du temps, les cartes furent de plus en plus précises.

Tout compte fait, le fleuve Saint-Laurent, depuis ses débuts, fut un élément clé dans le développement et la vie de la colonie. Sa présence et son évolution sur les cartes traduisent bien cette importance. Même si les cartes marines étaient d'abord produites à des fins économiques et militaires, leur précision permet d'obtenir nombre de renseignements pour les contemporains qui prennent la peine de s'y attarder. Les détails sur les côtes, toponymes, ports et occupation des rives permettent d'avoir une vue d'ensemble et comprendre certains aspects de la colonie et de son évolution. Comme le disait Claude Boudreau, « [l]'observation attentive de cette richesse documentaire nous permettra sûrement d'en connaître davantage sur l'histoire de l'utilisation du fleuve et de ses rives et peut-être de leur assurer un meilleur avenir » (1990 : 18).

5.3.2 Symbolisme du fleuve Saint-Laurent dans la littérature québécoise

M. LeBoulangier auteur de l'article « À la découverte du Saint-Laurent » dans *Le Saint-Laurent, le fleuve de notre souvenir et de notre existence* (1984), explique le symbolisme du fleuve et son importance dans l'histoire littéraire des Québécois-Québécoises. Il nomme plus d'une trentaine d'œuvres et encore plus d'extraits de ces

ouvrages qui font l'éloge du fleuve et démontrent pourquoi on appelle les Canadiens français « ces gens du fleuve ».

Comme mentionné précédemment, le pays laurentien est composé d'une multitude de paysages tels qu'évoqués par Cartier lors de sa remontée du fleuve jusqu'à Québec et plus loin encore. Ces différents paysages engendrent des sentiments, émotions et traits de personnalités diverses pour les gens qui y vivent tout comme pour ceux qui s'en inspirent dans leurs œuvres. On dénote parmi ces paysages trois traits dominants.

La première, l'embouchure du fleuve, aussi désigné comme mer, est le lieu romanesque des *Fous de Bassan* d'Anne Hébert (1982) et *Les temps du carcajou* (1969) d'Yves Thériault ainsi que les évocations poétiques de Pierre Perrault (1963) et Gilles Vigneault (1959) (LeBoulanger dans Gouvernement du Québec, 1984 : 15). Deuxièmement, plus haut le long du fleuve, le cours d'eau est plus large, les berges plus hautes et recouvertes de forêts. Ce paysage inspira le premier roman québécois, *L'Influence d'un livre* (1837), plus tard renommé *Le chercheur de trésors* (1968), par Philippe-Ignace-François Aubert de Gaspé (fils) ainsi que les poètes Louis Fréchette (1926) et Octave Crémazie (1882) (LeBoulanger dans Gouvernement du Québec, 1984 :15). C'est Philippe Aubert de Gaspé père qui écrivit les lignes qui suivront pour décrire la vie récréotouristique autour du fleuve dans son livre *Les anciens Canadiens* (1863) : « Je puis vous affirmer que la population mâle de la cité de Québec, à quelques exceptions près, savait nager, il y a soixante ans. Quand la marée était haute le soir durant la belle saison, les grèves étaient couvertes de baigneurs [...]. Quant à nous, enfants, nous passions une partie de la journée dans l'eau, comme des petits canards » (De Gaspé, 1863 :374). Troisièmement, le dernier paysage dominant est celui de la plaine de Montréal, que l'on retrouve dans l'œuvre de Germaine Guévremont (1953). Ces paysages dominants ne sont cependant pas uniques. Les paysages typiques et familiers de grèves, chenaux, quais, anses, îles, baies et barachois ne sont que quelques exemples de la diversité des milieux de vie des Québécois-Québécoises (LeBoulanger dans Gouvernement du Québec, 1984 : 15).

Plusieurs peintres mettront également de l'avant les attraits de la voie d'eau laurentienne. Alors que certains se concentrent sur son rôle dans les activités de loisirs ou ses avantages pour la navigation, certains insisteront plutôt sur le caractère unique des campagnes qui le bordent (Courville, 2011 : 15). L'image est utilisée à des fins artistiques tout comme pour vanter les attraits de l'empire et faire rêver les lointains citadins de la métropole.

Encore aujourd'hui, plusieurs poèmes, contes et légendes, séries télévisées et films (Pierre Perreault et Frédéric Back), chansons par des compositeurs autant que par des interprètes (Gilles Vigneault, Félix Leclerc, Sylvain Lelièvre, Yves Duteil et le groupe Noir Désir) et œuvres d'art (dont les peintres Cornelius Krieghoff, James Morrice et Clarence Gagnon) rendent hommage au Saint-Laurent (Chassé et Bélanger, 2003 : 27). Plusieurs expositions témoignent aussi de son importance telle que celle qu'a présentée le Musée maritime du Québec en septembre 2008 (Chassé et Bélanger, 2003 : 23).

En novembre 2015, deux livres sont sortis avec comme sujet principal le fleuve. *J'écris fleuve* est un collectif d'essai littéraire québécois faisant acte de reconnaissance sous forme de rappel au Saint-Laurent. Il est une réappropriation du fleuve et un élargissement de l'imaginaire tout en tentant de s'inscrire dans l'actualité et dénoncé les menaces pétrolières, dont l'autoroute bleue, est l'objet. *Sur les traces de Champlain* est lui aussi un collectif dans lequel 24 écrivains-écrivaines de différents origines et horizons ont chacun chacune écrit une histoire unique sur un sujet donné inspiré de Samuel de Champlain. Ils sont tous montés à bord d'un train et avaient 24h pour écrire un récit au croisement entre fiction et histoire qui donnent d'autres perspectives sur un moment charnière de l'histoire des Québécois-Québécoises.

Outre sa représentation dans la littérature québécoise, mentionnons tout de même sa présence dans quelques ouvrages d'importance tels que dans *Voyage de Kalm en Amérique* (Kalm, 1880). Le naturaliste suédois parle à quelques reprises du fleuve Saint-Laurent et des difficultés de sa navigation comme le démontre les deux citations suivantes : « Kalm, en parlant des dangers de la navigation sur le St. Laurent, rappelle le

désastre arrivé aux Sept lies [...] » (Kalm, 1880 : VI) et « [...] à la suite du désastre que subit leur flotte dans le St Laurent » (Kalm, 1880 : 147). Le célèbre environmentaliste américain Henry David Thoreau mentionne également le majestueux fleuve dans son ouvrage *Un Yankee au Canada* (1866). Selon lui, « [l]a chose la plus digne d'intérêt au Canada [...] c'est le fleuve Saint-Laurent connu de près et de loin et depuis des siècles comme le Grand Fleuve » (130). Il y présente la faune, la flore, ainsi que les spécificités de sa navigation. Il le compare avec certains fleuves d'Europe et explique en quoi il est le plus impressionnant tel que dans cette citation : « Il possède, et de loin, l'estuaire le plus grand, quant à la largeur et à la longueur, de tous les fleuves du monde » (133).

Ce bref retour en arrière permet de comprendre l'importance qu'a eue le fleuve Saint-Laurent dans l'identité québécoise que ce soit économiquement, socialement, culturellement et bien plus. Il a permis l'entrée des Européens sur le continent et le développement de tout un écoumène. Un élément géographique de cette ampleur et de cette importance historique ne peut qu'avoir une grande place dans le cœur des Québécois-Québécoises. Cette reconnaissance d'une culture maritime depuis toutes ces années de fréquentation de cette artère principale du continent américain amène une compréhension des activités maritime d'aujourd'hui (Franck, 2001 : 23). Effectivement, le fleuve conserve tout son pouvoir attractif et reste encore aujourd'hui une composante importante de la culture québécoise. C'est entre autres pour cette raison que ses utilisateurs et riverains s'investissent autant dans sa protection lors de proposition de projet portant à son atteinte.

Hamelin et Provencher (1967), avance une théorie selon laquelle cette barrière naturelle que constitue le Saint-Laurent ait pu être à l'origine d'une mentalité nordiste et d'une mentalité sudiste qui pourrait être à la base de nombres de conflits qui ont eu lieu au courant du XIX^e siècle. C'est également cette mentalité qui peut subtilement avoir eu un impact sur le nombre de cours d'eau officialisé fleuve au Québec en plus de l'importance qu'a joué le Saint-Laurent dans le développement de la colonie tout au long de son histoire. L'identité des Québécois-Québécoises et intimement reliée à son

fleuve et cela a certainement influencé la Commission de toponymie lors de l'officialisation des termes des autres entités naturelles de la province.

CHAPITRE VI

LA COMPLEXITÉ DE LA TOPONYMIE

Outre l'importance du Saint-Laurent pour l'identité québécoise, son statut de fleuve unique au Québec découle également de tout un processus de recherche et cheminement administratif amenant à une décision d'une instance gouvernementale, la Commission de toponymie du Québec. Ce chapitre sera consacré à son fonctionnement interne pour tenter de comprendre les dessous administratifs qui ont entraîné cette unicité fluviale dans la province malgré une instauration de la définition du terme « fleuve » par la Commission elle-même qui regroupe en théorie plusieurs autres rivières.

La toponymie est bien ancrée dans le langage populaire autant que dans le langage administratif et juridique. Les noms de lieux officiellement approuvés par un système juridique sont des références permanentes et constantes qui devraient, en principe, être absentes de toutes ambiguïtés afin de faciliter la définition d'un territoire, de limites administratives, de tracés d'axes routiers ou de localisation d'un événement. Nommer un lieu permet de le rendre immuable, c'est lui donner un sens en le distinguant du reste de l'environnement. Cela lui permet d'être situé dans l'espace par rapport à d'autres endroits eux aussi nommés (Mayrand dans Commission de toponymie du Québec, 1990 : XI). Un nom de lieu est de ce fait indispensable pour le positionnement et l'orientation, mais il est également l'expression et le reflet d'une culture. Cet outil de langage peut révéler, par son nom, dans quel type de paysage il s'inscrit. Puis, toujours par son nom, il peut transmettre un message culturel et social dans l'espace géographique. Ce message permet généralement de véhiculer des informations sur ceux qui ont désigné un lieu et lui ont attribué un nom, ou encore sur leurs perceptions, leurs idées ou leurs intentions par rapport à ce lieu. C'est ainsi dire que les noms géographiques et noms de lieux possèdent un rôle technique établi par une instance gouvernementale autant que leur premier rôle, un rôle d'expression culturelle (Mayrand Commission de toponymie du Québec, 1990 : XI). Il va donc de soi que la qualité de la toponymie d'une nation doit être une préoccupation partagée entre la population et les

scientifiques certes, mais tout autant de la presse qu'elle soit parlée ou écrite et, bien entendu, du gouvernement.

La toponymie peut ainsi être abordée de deux façons parfois distinctes et qui parfois se rassemblent le plus possible. Effectivement, d'un côté il y a la toponymie spontanée ou populaire, première toponymie prenant racine directement sur le terrain par la population elle-même et de l'autre côté, la toponymie juridique, confirmée et normalisée par des instances étatiques.

La première est le reflet direct de la culture populaire alors que la deuxième tente le plus possible de s'y rapprocher sans toutefois toujours pouvoir y parvenir. Elle est, qu'elle le veuille ou non, une sorte de contrôle de son territoire.

Cette dualité toponymique peut être comparée au concept d'urbanité et de territorialité. Alors que durant la colonisation française en Amérique, l'urbanité était définie par une transplantation des institutions de l'État de la métropole à des fins administratives (Courville, 1983 : 418), elle peut maintenant être perçue comme un outil juridique permettant l'organisation d'un territoire.

La territorialité quant à elle renvoie plutôt au contenu interne d'une société, sa spécificité propre hors de toute instance gouvernementale. Elle est l'expression de la multidimensionnalité du vécu territoriale d'un groupe donné. Elle se développe et évolue au fil du temps et modifie l'organisation territoriale, l'économie, le langage et bien d'autres aspects de ce groupe en tentant de satisfaire le plus de besoins possible (Courville, 1983 : 418).

L'urbanité peut se manifester par la toponymie puisque comme le mentionne Harley, « *To own the map was to own the land* » (2001 : 298). Ce qui est toujours le cas au Québec étant donné la jeunesse de son histoire et la grandeur de son territoire qui reste à être exploré, voire nommé. La cartographie étant une arme intellectuelle grâce à laquelle le pouvoir peut être acquis, administré et légitimé (Harley, 2001 : 281), les commissions étatiques responsables de la toponymie détiennent cette possibilité et il est

ainsi de leur responsabilité d'essayer de satisfaire ou représenter le plus justement possible la territorialité de la société.

La toponymie étatique québécoise fait cependant face à de nombreux problèmes et défis. Parmi ces problèmes : les noms de lieux imprécis, incorrects ou mal localisés; la présence de différents noms pour désigner le même endroit; ou à l'inverse plusieurs lieux ou accidents géographiques qui portent le même nom. Il y a également certains noms qui sont semblables et portent à confusion; d'innombrables lieux ou accidents géographiques qui n'ont jamais été nommés officiellement et parmi ceux-ci, plusieurs se voient attribuer des noms par des individus, compagnies, et même des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux sans respecter les règles et directives établies par la Commission de toponymie du Québec et sans son approbation (Poirier, 1966). Dans le *Rapport sur les juridictions en matière de noms géographiques* créé par le comité ad hoc sur les juridictions choronymiques (1976) sous la demande de la Commission de géographie, on parle même d'« anarchie » pour caractériser la situation toponymique québécoise. Selon ce rapport, il était primordial de mettre en place une réforme qui limiterait et recentrerait les décisions administratives et juridiques qui étaient à l'époque prises par différents acteurs et paliers du gouvernement. Cette multiplication des paliers décisionnels entraînait une situation décousue et désordonnée. Ces différents acteurs ne fonctionnant pas tous sous les mêmes normes et lois, les décisions étaient loin d'être normalisées et entraient souvent en contradiction. Certes, la situation s'est grandement améliorée depuis la publication de ce rapport, néanmoins, les vestiges laissés par cette époque sont des traces évidentes de ce que fut longtemps la situation toponymique du Québec (Commission de géographie, 1976 : 8).

Ce chapitre sera donc consacré à démontrer la différence entre la toponymie populaire et la toponymie étatique et la façon dont les organismes gouvernementaux responsables de son application tente de la normalisé le plus possible sans toutefois toujours y parvenir.

6.1 Mandats de la Commission de toponymie du Québec

6.1.1 Compétences et mandat

Comme mentionné précédemment, la Commission de toponymie est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux sur le territoire québécois créé en 1977 en vertu de la Charte de la langue française et sa mission est de « [s]'assurer que le territoire du Québec est nommé avec justesse et qu'il met en valeur le visage français au Québec » (Commission de toponymie, 2017).

6.1.2 Devoirs de la Commission de toponymie

La loi n'apporte aucune limitation à la définition de l'expression nom de lieu. C'est pourquoi, au Québec, tous les noms peuvent faire partie du champ d'activité de la Commission, qu'ils désignent des lieux de nature ponctuelle, linéaire ou spatiale et quelles qu'en soient les dimensions.

Selon l'Article 125 de la Charte de la langue française, le mandat que l'Assemblée nationale a confié à la Commission de toponymie comprend les devoirs suivants :

- L'établissement des normes et des règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;
- L'inventaire et la conservation des noms de lieux;
- L'établissement et la normalisation de la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office de la langue française;
- L'officialisation des noms de lieux;
- La diffusion de la nomenclature géographique officielle du Québec;
- Les avis au gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de toponymie

(Commission de toponymie, 2017).

Selon cet article, il est donc du ressort de la Commission de définir et d'officialiser un lieu géographique et son nom. Les différents cours d'eau de la province entrent ainsi dans le domaine juridique de la Commission.

6.1.3 Pouvoirs de la Commission

Les pouvoirs de la Commission touchent les critères de choix d'un nom de lieu, des règles d'écriture de ces noms ainsi que de la procédure de dénomination. La Commission a également le devoir et le pouvoir de conseiller le gouvernement ainsi que les autres organismes de l'Administration sur toutes les questions relatives à l'application de la toponymie. Si besoin est, elle peut sévir et réglementer dans le domaine (Commission de toponymie, 2017).

6.1.4 Compétences exclusives de la Commission

On retrouve dans les compétences exclusives de la Commission toutes les entités géographiques naturelles (lacs, monts, rivières, fleuve, baies, etc.) et artificielles (barrages, ponts, etc.) ainsi que sur les territoires organisés et non-organisés et certaines entités administratives tels que les réserves fauniques, les parcs de conservation et les réserves écologiques selon l'article 124 de la Charte (Commission de toponymie, 2017). La définition des entités géographiques naturelles, le(s) fleuve(s) et rivières plus spécifiquement, est de ce fait uniquement pris en charge par la Commission contrairement aux compétences partagées telles que les odonymes (noms de voies de communication) qui sont également pris en charge par les municipalités locales pour ne mentionner qu'un exemple. Il ne devrait ainsi pas, en principe, y avoir de problème au niveau du partage des compétences parmi plusieurs ministères du gouvernement en ce qui les concerne ce qui simplifie leur gestion ou modification.

6.1.6 Officialisation et avis favorable

Lorsqu'un toponyme est officiellement statué par la Commission (article 125, paragraphe d de la Charte), il est mentionné dans la Gazette officielle du Québec qui est publié une fois par année. Une fois le toponyme apparu dans la Gazette, son utilisation doit dorénavant toujours se faire tel que dans sa publication. Cela s'applique surtout aux textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, la signalisation

routière, l’affichage public ainsi que les ouvrages d’enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le Ministère de l’Éducation ou par le Ministère de l’Enseignement supérieur et de la Science sans quoi des sanctions se verront appliquées (Commission de toponymie, 2017).

6.1.7 Comité permanent canadien des noms géographiques

Au niveau supraprovincial, c’est la Commission de toponymie du Canada (CTC) qui coordonne tout ce qui touche aux activités toponymiques. La Commission de toponymie du Québec, tout comme les autres autorités toponymiques provinciales, territoriales et fédérales, est membre de cet organisme pancanadien. Des réunions plénières entre tous ces membres ont lieu une fois par année sous la gouverne du Secrétariat de la CTC qui est rattaché au ministère des Ressources naturelles du Canada (Commission de toponymie, 2017).

La Banque de données toponymiques du Canada (BDTC) contient tous les toponymes du pays. Les provinces et territoires peuvent eux-mêmes dénommer tous les noms de lieux à l’intérieur de leurs frontières, mais c’est par la publication de cette banque de données qu’ils seront officialisés (Commission de toponymie, 2017).

Pour s’assurer d’un cadre de normalisation toponymique national au Canada, les membres du Comité ont instauré un guide nommé *Principes et directives pour la dénomination des lieux* (Gouvernement du Canada, 2012). Les nombreuses autorités toponymiques compétentes de tout le pays sont toutes et chacune responsable de l’application de ces principes et directives. Alors que certains le suivent à la lettre, d’autres tel que le Québec, ont décidé d’instaurer leurs propres directives (Commission de toponymie, 2017).

La Commission de toponymie du Canada cherche ainsi à assurer une normalisation fédérale de sa toponymie, cependant la différence de langue entre le Québec et le reste du Canada pose un problème à cet égard. Effectivement, comme il n’y a aucun

équivalent au substantif « fleuve » en anglais, il est difficile d'appliquer sa définition dans le reste du pays.

6.1.8 Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

La Commission de toponymie du Canada, tout comme la Commission de toponymie du Québec, a construit et basé ses normes toponymiques d'après les recommandations des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Ces conférences ont lieu tous les cinq ans et sont composées des délégations d'États membres des Nations Unies (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 16). Ces conférences sont organisées par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le but de promouvoir et mettre en œuvre la normalisation des noms géographiques aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Effectivement, la normalisation toponymique internationale doit tout d'abord s'appuyer sur la normalisation nationale. La rédaction des politiques, principes et directives de ces conférences s'est construite sur la base de quatre principes fondamentaux soit « le respect de l'usage, l'unicité du nom de lieu, le respect de la volonté des populations concernées, la non-traduction des noms propres [ainsi que] le respect des noms autochtones » (Commission de toponymie, 2017).

Ces conférences des Nations Unies démontrent une volonté de normalisation à l'international cependant, la définition du terme « fleuve » n'étant pas la même pour chaque nation et n'existant pas dans d'autres langues que le français, son application réelle est très variable.

6.1.9 Politiques, principes, normes et procédures du *Guide toponymique du Québec* et leur application

Dans cette section, plusieurs extraits ou politiques, principes, normes et procédures de la Commission seront présentés concernant le choix, le traitement, l'officialisation, la

diffusion et la conservation des noms de lieux au Québec. Ils seront tous tirés du *Guide toponymique du Québec* (Commission de toponymie du Québec, 1990) et du site internet de la Commission de toponymie (2017). Le but étant de les présenter pour ensuite les analyser et les mettre en perspective afin de les appliquer à la réalité sur le terrain.

Tout d'abord, voyons la politique de normalisation, ses principes fondamentaux et tout ce qui l'entoure pour s'assurer qu'un lieu soit identifié le plus facilement possible sans ambiguïté.

6.1.9.1 Politique de normalisation

La politique de normalisation de la Commission a pour but que les noms géographiques assurent leur fonction principale d'identifier un lieu de façon non équivoque, grâce à l'unicité du nom et la stabilité de sa forme écrite. Cette normalisation s'exerce dans chacune de ses activités et est possible grâce à un appareil normatif rigoureux qui respecte tout de même les contextes dans lequel il est appliqué (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 19, Commission de toponymie, 2017).

6.1.9.1.1 Principes fondamentaux

La politique de normalisation s'appuie sur deux principes fondamentaux de base dont celui qui nous intéresse est « [l']usage courant est le guide privilégié par la commission pour le choix des noms » (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 20). Pour ce qui est de l'application réelle de ce principe en ce qui concerne le(s) fleuve(s) et les rivières du Québec, il y a un écart entre la théorie et la pratique. Effectivement, l'usage courant du générique de ce qui est officiellement la rivière Harricana, par exemple, selon la Commission de toponymie devrait plutôt être un fleuve.

Une rapide étude terminologique permet de démontrer que l'usage populaire priorise l'utilisation du générique « fleuve » plutôt que « rivière » pour les grandes voies d'eau.

Premièrement, l'auteur Bernard Clavel, dans son roman *Harricana* (1983), présente le cours d'eau comme il a été d'abord perçu à l'époque : « Pour aller du Pacifique à l'estuaire du Saint-Laurent, le long chemin de fer n'avait plus qu'un obstacle à franchir : un fleuve (il s'agit en fait de la rivière Harricana) ». Cette citation se retrouve aussi sur le site populaire *Grand Québec* (2015) qui présente l'histoire du Québec. Certains sites internet populaires prioriseront justement l'emploi du terme fleuve. C'est le cas de l'encyclopédie libre *Wikipédia* où la page sur l'Harricana présente le cours d'eau comme étant un fleuve : « La rivière Harricana est un fleuve traversant la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et celle du Nord-du-Québec, au Québec, au Canada. Elle est la deuxième plus longue voie navigable au Canada (170 km de voie navigable) » (Rivière Harricana, 2017). C'est également le cas de la page Harricana du site Pravarini, un site populaire d'informations scientifiques, techniques et écologiques sur l'eau entretenue par Pierre Ravarini, un ingénieur (chimiste/hydrologue), qui emploie le substantif fleuve plutôt que rivière à l'exception de sa traduction anglaise qui devient alors Harricanaw river : « le Harricana (Harricanaw River). Fleuve du nord-ouest de l'Amérique du Nord et principalement du Canada (Provinces de Québec et de l'Ontario) » (Ravarini, 2017).

Parfois, la confusion engendrée par ce cours d'eau transparait en une seule et même phrase lorsque ne sachant plus ce qu'il convient d'utiliser, les auteurs mentionnent les deux termes, comme dans cet extrait d'un article paru dans le journal local d'Abitibi *Le citoyen de l'Harricana* : « le festival amossois s'est toujours rapproché de la rivière Harricana, ce fleuve qui coule à travers le berceau de l'Abitibi » (Proulx, 2014 : 5). L'organisme de bassin versant de l'Abitibi-Jamésie (OBVAJ), quant à lui, présente son territoire de façon très claire : « Trois bassins versants principaux... et plus de 25 981 lacs! Des cours d'eau, incluant un fleuve (Harricana), qui se déversent directement dans la baie James sur notre territoire » (2015). Finalement, un blogue internet intitulé « L'or bleu de l'Abitibi-Témiscamingue » retrouvé sur le site touristique de cette même région témoigne tout autant de l'incohérence de ce terme : « les rapides de la rivière Harricana (fleuve en réalité) au nord d'Amos » (SD).

Ceci n'est qu'un aperçu de toute l'utilisation populaire et courante du terme fleuve pour désigner un cours d'eau du Québec qui porte actuellement le terme rivière. C'est l'expression territoriale (vis-à-vis l'urbanité) qui est représentée ici. La population opte pour un terme selon son expérience et son vécu de la rivière, alors que l'organisme responsable de sa nomination en désigne un tout autre. De plus, cet exemple présente uniquement la rivière Harricana. La même situation se produit avec plusieurs autres cours d'eau de la province. La rivière George du Nord-du-Québec en est un autre bon exemple. Dans sa communication « Sa majesté le fleuve George, rétrospectives et éléments de prospectives » (2006), Alain Hébert utilise effectivement le terme fleuve tout au long de son exploration de la rivière George : « le majestueux fleuve George », « grand fleuve Ungavien », « ce grand fleuve tranquille », « ce fleuve mythique », « le long du fleuve George ». Dans l'encyclopédie populaire *Wikipédia*, le cours d'eau est présenté dans la sous-section pourtant sur les fleuves américains comme une rivière jusqu'à ce que son débit augmente considérablement à la hauteur du Lac à la Hutte Sauvage où « [à] ce stade, on préfère souvent le terme " fleuve " pour décrire la puissance de la rivière » (Rivière George, 2017). Puis, le cours d'eau est également présenté dans « cartespleinair.org », un blogue collectif de plein air de la manière suivante : « La rivière est grande et puissante et pourrait très bien recevoir la désignation de fleuve, comparable au fleuve St-Laurent, plus au Sud » (Kovac, 2008 :1).

Si la Commission de toponymie appliquait réellement les principes de bases de sa politique de normalisation, une enquête terminologique devrait être effectuée pour certaines des rivières qui entrent actuellement dans la définition qu'elle donne d'un fleuve. Cette enquête permettrait de vérifier ou confirmer quel type d'entité priorise l'usage courant et c'est cet usage qui devrait être retenu puisque la Commission affirme le privilégier dans sa prise de décision.

6.1.9.1.2 Cadre d'application

6.1.9.1.2.1 Opérations relatives à l'officialisation des toponymes

Pour ce qui est du cadre d'application des principes fondamentaux de la politique de normalisation de la Commission de toponymie du Québec, les opérations relatives à l'officialisation des toponymes seront maintenant analysées.

L'inventaire : Durant l'inventaire, toutes les dénominations connues pour un lieu sont relevées et la collecte des informations servira à appliquer les critères de choix et de règles d'écriture dans un but de normalisation (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 20).

Il en va de même pour cette section que pour celle sur les principes fondamentaux de la politique de normalisation. Toutes les dénominations connues pour un lieu devraient être prélevées et le choix devrait être effectué en fonction de celles-ci durant l'inventaire. Cependant, pour la rivière Harricana comme pour la rivière George et plusieurs autres au Québec, il semblerait que ça n'ait pas été le cas.

Le traitement : La normalisation se fait autant pour les éléments génériques que pour le spécifique du nom. Il faut effectivement tout autant évaluer le choix du terme qui désigne l'entité dont on étudie le nom que le nom lui-même (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 20).

Le traitement nous indique que l'inventaire et la normalisation doivent s'appliquer aux éléments génériques autant que pour le spécifique d'un nom en soi ce qui sera à retenir lors des définitions de ces termes (6.2) et de propositions les concernant (7.4.3, 7.4.4).

6.1.9.1.2.2 Travaux terminologiques

Les travaux terminologiques de la Commission de toponymie du Québec servent à ce que le langage géographique général puisse exprimer le type de lieu touché par une

dénomination et par un choix de termes adéquats. Cela signifie que le type d'entité doit être juste et normalisé à tout type d'entité similaire, c'est-à-dire en s'inscrivant dans la définition officielle de l'entité. Il arrive parfois que ces travaux terminologiques entraînent des interventions sur les génériques, tout particulièrement pour les noms d'entités administratives, ainsi que certains odonymes. Néanmoins, la Commission prend note de l'usage courant d'un générique et encourage l'utilisation des expressions régionales et du français québécois lorsque le choix du générique n'est pas assujéti à une norme juridique ou administrative (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 21; Commission de toponymie, 2017).

6.1.9.1.3 Appareil normatif

Il y a quatre catégories de normes dont la première est essentielle à ce mémoire :

-Les normes concernant le choix des noms géographiques : « Elles visent à ce qu'un lieu ne porte qu'un seul nom officiel et que celui-ci soit le plus authentique possible. Les normes s'expriment à travers les critères de choix » (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 21).

Comme vu dans les principes fondamentaux de la politique de normalisation, un choix de générique qui ne serait pas juste entraîne une confusion générale puisque certaines personnes veulent appliquer le véritable terme au cours d'eau alors que le terme officiel en est un tout autre.

6.1.9.2 Politiques linguistiques

6.1.9.2.1 Normes

6.1.9.2.1.1 Détermination de l'usage

Pour ce qui est de la détermination de l'usage qui devrait être retenu, la Commission affirme que : « [l]'enquête toponymique menée auprès des informateurs pertinents constitue le moyen par excellence d'apprécier la mesure et la cohérence de l'usage local

des noms géographiques et, partant, de fonder les meilleurs choix » (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 23).

Cette citation provenant directement du *Guide toponymique du Québec* (1990) aussi retrouvé sur le site de la Commission (2017) mérite une analyse plus en profondeur. La Commission parle d'« informateurs pertinents », une expression vague qui peut porter à interprétation... Leur définition d'informateurs pertinents porte sans doute vers les spécialistes du domaine ou scientifique tel que les membres d'organismes de bassin versant ou universitaires qui se penchent sur la question. Dans notre cas, c'est pourtant ces informateurs qui utilisent le terme fleuve pour définir certains cours d'eau nommés à tort rivière telle que mentionnée dans les exemples cités ci-dessus (OBVAJ, 2015; Ravarini, 2017) alors que c'est plutôt la population locale qui appellera ce même cours d'eau rivière ne connaissant pas nécessairement la nuance et ayant toujours vécu avec le terme rivière d'inscrits pour le décrire. Si l'on se fit pourtant à la citation ci-dessus, il semblerait que la Commission priorise l'opinion des informateurs pertinents pour fonder son choix de la meilleure façon possible. Il semble ici y avoir quelques contradictions.

6.1.9.3 Politiques terminologiques

Abordons maintenant les politiques terminologiques qui permettront une meilleure compréhension de la façon dont les choix de types d'entités et de génériques doivent être effectués et à quel degré de normalisation cela devrait être fait :

Le niveau de normalisation recherché dépend aussi du secteur d'intervention. Ainsi, **le vocabulaire qu'on utilise pour caractériser les types d'entités géographiques est l'objet d'une normalisation rigoureuse; la conformité des termes génériques aux définitions normalisées constitue une règle moins absolue;** les termes qui entrent dans la composition des spécifiques ne font pas l'objet de normalisation au-delà des règles de correction grammaticale; enfin, le vocabulaire qui est propre à la recherche et à la gestion de la toponymie a été établi à des fins administratives (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 24).

En conclusion, **la Commission de toponymie exerce son pouvoir de discrétion en officialisant les termes génériques et spécifiques des**

noms géographiques sur la base de critères essentiellement qualitatifs, alors qu'elle remplit son mandat régularisateur en normalisant les termes désignant les types d'entités sur la base de critères techniques ou fonctionnels (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 25).

Ce qu'il faut retenir ici c'est que le type d'entité est plus officiel et rigoureux, il est choisi en fonction de définitions retrouvées dans différents ouvrages de référence et selon l'avis d'experts sur la question. Le générique quant à lui est plus ouvert. C'est la Commission elle-même qui peut déterminer sa finalité en se basant sur les termes en usage sur le terrain dans la langue usuelle comme dans les échanges entre spécialistes. L'adoption d'un générique pour une entité naturelle doit le plus possible se rapprocher de l'usage.

6.1.9.3.1 Principes fondamentaux

Dans ces principes fondamentaux, la Commission affirme qu'« [i]l est par ailleurs tout aussi essentiel que chaque catégorie du lieu corresponde, dans le vocabulaire géographique, à un terme qui exprime adéquatement sa réalité » (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 25).

Encore une fois, cette citation du *Guide toponymique du Québec* (Commission de toponymie du Québec, 1990) aussi retrouvé sur le site de la Commission (2017) démontre un décalage entre les principes de base défendus par la Commission et son application réelle. Effectivement, pour appliquer ce principe à la lettre, il faudrait suivre la définition officielle d'un fleuve présenté par la Commission qui dit que celui-ci doit être un « cours d'eau important qui se jette dans la mer » (Commission de toponymie, 1999 : 11-28) et changer le statut de nombreuses rivières du Québec qui y répondent pour exprimer véritablement leur réalité.

6.1.9.3.2 Cadre d'application

6.1.9.3.2.1 Catégories de toponymes et types d'entités

Entités naturelles et entités artificielles : types d'entités et génériques

La Commission appuie l'emploi de mesures plus souples pour la terminologie des entités naturelles et de certaines entités artificielles qui sont indépendantes de tout acte juridique contrairement aux entités administratives et voies de communication. Cela a entraîné une explosion de noms ou notions spontanés pour les désigner par les utilisateurs de ces entités comme par la Commission. Pour ces catégories, la Commission affirme que « **s'il demeure indispensable de connaître avec précision le type de lieu dont on parle**, il se révèle généralement inapproprié de modifier le générique en usage » (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 26).

Le type d'entité et générique des cours d'eau du Québec fait donc partie de ces mesures terminologiques plus souples puisqu'ils sont des entités naturelles indépendantes de tout acte juridique. Pour ce qui est de la deuxième partie de la citation mentionnée ci-haut, il pourrait être acceptable de conserver le générique « rivière » pour les cours d'eau qui devraient être nommés « fleuve » puisqu'il est « généralement inapproprié de modifier le générique en usage » (quoique plusieurs d'entre eux sont plutôt nommés fleuve par les usagers eux-mêmes comme démontrés plus tôt). Néanmoins, pour ce qui est de la première partie de la citation ci-dessus, la Commission affirme qu'il « demeure indispensable de connaître avec précision le type de lieu dont on parle » (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 26). Effectivement, le type d'entité doit correspondre le plus véridiquement possible à ce qu'il désigne en fonction de définitions retrouvées dans différents ouvrages de référence ou selon l'avis d'experts en la matière. Comme vue plus tôt dans ce texte, la définition d'un fleuve selon la Commission elle-même est « un cours d'eau se jetant dans la mer ». Plusieurs cours d'eau actuellement classés comme rivières par leur type d'entités devraient de ce fait devenir fleuves. C'est en effet le cas pour les rivières George et Harricana, mais également pour les rivières Puvirnituk, Kovik, Nottaway, Rupert, Eastmain, Broadback, Romaine, Moisie, Mingan, Nastapoka, Innuksuac, Natashquan, Arnaud, Kogaluc, Qurlutuq, Pontax, Roggan, False,

Koksoak, Qikirtaluup Kuunga ainsi que la Grande-Rivière, la Grande Rivière de la Baleine, la rivière du Petit Mécatina, la rivière à la Baleine, la rivière aux Feuilles et la Petite rivière de la Baleine qui se jettent toutes dans une baie, un golfe, une mer ou l'océan (ces rivières seront présentées plus en détail dans le chapitre 7).

6.1.9.3.2.2 Secteurs d'interventions

Terminologie des types d'entités géographiques

Pour ce qui est des catégories élémentaires du paysage appelé types d'entités géographiques par la Commission, elles doivent révéler de la façon la plus véridique et transparente possible l'objet évoqué par la description ou l'objet visé par une dénomination de sorte que l'utilisateur comprenne le plus exactement possible la terminologie du terme. Ces types d'entités doivent tous faire l'objet d'avis terminologiques de la part de la Commission de toponymie et de l'Office de la langue française et devraient être la résultante d'un traitement rigoureux qui leur permet d'exprimer les réalités géographiques associées directement à la toponymie dont ils se rattachent (Commission de toponymie, 2017).

Il va donc de soi que la Commission devrait songer à revoir les spécifiques et génériques accordés à certains cours d'eau du Québec de sorte qu'ils doivent révéler de la façon la plus véridique et transparente possible l'objet évoqué et d'exprimer sa réalité géographique avec précision. Cela servirait à s'assurer que tous les usagers s'accorder sur la terminologie de ce terme et éviterait les situations dans lesquelles deux termes désignent le même cours d'eau à travers différentes sources et, voire même, où ces deux termes sont retrouvés dans une seule et même phrase.

6.2 Définitions des termes clés en toponymie

Afin de mieux comprendre et analyser le cas de l'unique fleuve du Québec, il faudra s'assurer de bien comprendre les termes clés employés dans les études toponymiques et

qui seront pertinents pour cette recherche. Toutes les définitions qui suivront ont été relevées dans le *Guide toponymique du Québec* (1990) sur les politiques, principes, normes et procédures de la Commission de toponymie concernant le choix, le traitement, l'officialisation, la diffusion et la conservation des noms de lieux au Québec.

-Toponymie :

Définition : Science qui a pour objet l'étude et la gestion des noms de lieux. Ce terme désigne aussi l'ensemble des noms de lieux d'une région (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 11).

-Toponyme :

Définition : Terme traditionnellement employé pour désigner les noms de lieux ou noms géographiques.

Description : Un toponyme est un nom propre, composé d'un élément spécifique et, généralement, d'un élément générique (voir ces termes). Les quatre catégories principales de toponymes sont les noms d'entités géographiques naturelles, les noms d'entités géographiques artificielles, les noms d'entités administratives et les odonymes ou noms de voies de communication (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 11).

-Entité géographique (ou Entité) :

Définition : Lieu nommé ou susceptible de l'être.

Description : L'entité est une portion déterminée de l'espace, l'objet géographiquement considéré dans son individualité par rapport à l'espace alentour (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 12).

-Type d'entité géographique (ou Type d'entité) :

Définition : Nature du lieu nommé ou susceptible de l'être.

Description : Catégorie du paysage géographique naturel, administratif ou construit, le type d'entité géographique est le concept auquel renvoient les lieux d'une même espèce.

Voici quelques exemples de types d'entités géographiques (Tableau 6) :

Tableau 6 - Exemples de type d'entités

Toponyme	Type d'entité
Rivière Manicouagan	Rivière
Baie-des-Chaleurs	Baie
Baie d'Hudson	Mer
Barrage Daniel-Johnson	Barrage
Autoroute Transquébécoise	Autoroute
Parc des Grands-Jardins	Parc de conservation

Source : Commission de toponymie du Québec, 1990 : 12.

Le terme qui exprime l'entité est rigoureux sur le plan terminologique. À la différence du générique (voir ce terme) qui peut consister en une évocation familière ou traditionnelle de la sorte de lieu, le type d'entité renvoie précisément à la nature de l'objet géographique dénommé; ce qu'expriment ci-haut les exemples de « baie » et « mer »; la baie des Chaleurs est réellement une baie, tandis que la baie d'Hudson est en réalité une mer (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 12).

-Entité géographique naturelle (ou Entité naturelle) :

Définition : Objet géographique physique, nommé ou susceptible de l'être, dont l'existence est attribuable à un processus naturel.

Description : La notion d'entité géographique naturelle recouvre les formes de relief, les objets hydrographiques et les autres éléments de la biosphère qui peuvent se voir dénommer en tant que lieux.

Exemples : Promontoire, chaîne de montagnes, vallée, rivière, lac, mer, marécage, tourbière, érablière, champ, etc. (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 12).

-Spécifique (ou Élément spécifique) :

Définition : Élément du toponyme qui identifie de façon particulière l'entité géographique.

Voici quelques exemples d'éléments spécifiques (Tableau 7) :

Tableau 7 - Exemples de spécifiques

Toponyme	Spécifique
Rivière des Outaouais	Outaouais
Barrage La Gabelle	La Gabelle
Sept-Îles (ville)	*Le spécifique est formé d'un spécifique seul
Chemin de la Côte-des-Neiges	Côtes-des-Neiges

Source : Commission de toponymie du Québec, 1990 : 13-14.

L'élément spécifique sert à personnaliser l'entité. D'une façon générale, il suit le générique (voir ce terme), comme dans Lac Mistassini, où le spécifique est « Mistassini ». Il arrive aussi que le spécifique précède le générique comme dans « Premier Rang » et dans « La Grande Rivière ». Il arrive également qu'il se trouve de part et d'autre de l'élément générique, comme dans « Grande Rivière de la Baleine » (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 13-14).

-Générique (ou Élément générique) :

Définition : Élément du toponyme qui identifie de façon générale la nature de l'entité géographique dénommée.

Voici quelques exemples d'éléments génériques (Tableau 8) :

Tableau 8 - Exemples de génériques

Toponyme	Générique
Pic de l'Aurore	Pic
Réservoir Baskatong	Réservoir
Réserve faunique La Vérendrye	Réserve faunique
Rue de la Fleur-de-Mai	Rue

Source : Commission de toponymie du Québec, 1990 : 14.

Le générique est tantôt rigoureux sur le plan terminologique et tantôt plus proche de l'usage populaire. Dans « rivière Saguenay », par exemple, le générique « rivière » s'applique à un cours d'eau qui est lui-même une rivière, tandis que ce terme dans Rivière d'Aulnage (division de recensement de Portneuf) désigne un ruisseau. Enfin, un terme générique peut s'employer sans élément spécifique pour identifier une entité géographique; il porte alors le nom d'appellatif et il exerce la double fonction de générique et de spécifique (La Décharge, type d'entité : ruisseau; Le Cap, type d'entité : escarpement; Le Boulevard, type d'entité : boulevard) (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 14).

-Potamonyme :

Définition : Nom de cours d'eau.

Exemples : Fleuve Saint-Laurent, Rivière Chaudière, Ruisseau la Foi, Embranchement Sénéchal, Cours d'eau Sabourin (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 16)

Ce qui est le plus important à retenir de cette section, c'est la différence de définition entre un type d'entité géographique et un générique. Une nuance, en effet non négligeable pour la suite des choses. L'entité doit correspondre à la nature de l'objet géographique nommé. Il doit être exact sur le plan terminologique. Le générique quant à lui, peut dévier de la nature juste de l'objet géographique. Il peut certes être le même que l'entité, mais il peut également être déterminé par l'usage populaire. Si on prend l'exemple de la baie d'Ungava par son nom officiel, le générique est Baie (son utilisation dans le langage populaire), mais son type d'entité est Golfe, puisque selon la nature véritable de son aspect géophysique, il correspond aux critères de définition officielle d'un golfe c'est-à-dire un « [t]rès vaste entrant du littoral » (n.m., normalisé) (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 12).

6.3 Définitions des types d'entités géographiques et bref historique de leur présence dans la toponymie ancienne canadienne-française

6.3.1 Définitions des types d'entités géographiques

C'est en 1977 que l'Assemblée nationale du Québec adopte la Charte de la langue française et confie à la Commission de toponymie un mandat de régir tout ce qui a trait à la toponymie géographique dans la province. Selon l'Article 125, paragraphe c, la Commission doit, en partenariat avec l'Office de la langue française, établir et normaliser la terminologie géographique. Cela rend la Commission de toponymie une commission de terminologie de droit, soit une autorité compétente bien différente des commissions de terminologie instituées par l'Office de la langue française puisqu'elle possède ses propres lois (Commission de toponymie, 1999 : I).

La Terminologie géographique de la toponymie québécoise comprend 302 termes de différents statuts. Il y a 113 d'entre eux qui sont classés comme avis de normalisation, 127 qui ont un avis de recommandation, et 62 qui ont reçu une définition administrative sans statut juridique qui n'est cependant pas donnée au hasard et a été donnée après moult réflexions. Ils recevront tous dans un avenir plus ou moins rapproché une sanction juridique (Commission de toponymie, 1999 : I).

Lorsqu'un terme a été recommandé ou normalisé, il est publié dans la Gazette officielle du Québec et obtient la mention du statut terminologique du terme publié. Selon l'article 118 de la Charte de la langue française :

Dès la publication dans la *Gazette officielle du Québec* des termes et expressions normalisés par l'Office, leur emploi devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration ainsi que dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation (Commission de toponymie, 1999 : I).

Les types d'entités géographiques présentés ci-dessous (Tableau 9) ainsi que leur statut terminologique sont ceux qui méritent d'être définis pour la poursuite de ce mémoire puisque certaines définitions dépendent des autres. La date de leur publication dans la Gazette officielle du Québec sera également mentionnée. Il sera important de porter attention à leur statut terminologique, qu'ils aient été statué d'un avis de normalisation, de recommandation ou sans statut juridique particulier pour la suite des choses.

Tableau 9 - Définitions de types d'entités géographiques et leur statut terminologique

Types d'entités géographiques	Abréviation	Définition	Nombre au Québec	Statut terminologique	Date de publication
Fleuve (n.m.)	Fl.	Cours d'eau important qui se jette dans la mer	1- Fleuve Saint-Laurent	Normalisé	13 novembre 1982, p. 8616
Fleuve côtier (n.m.)	Fl. Côt.	Petit cours d'eau qui prend naissance près des côtes et qui se jette dans la mer.		Recommandé	----
Golfe (n.m.)	Ne pas abrégé	Très vaste rentrant du littoral.	3 – Baie James, Golfe du Saint-Laurent, Baie d'Ungava	Normalisé	13 novembre 1982, p. 8616
Mer (n.f.)	Ne pas abrégé	Vaste étendue d'eau salée, distincte des océans par la	1- Baie d'Hudson	Normalisé	13 novembre 1982, p. 8615

		moindre importance des fonds abyssaux et par l'extension souvent plus considérables des plates-formes continentales.			
Rivière (n.f.)	Riv.	Cours d'eau d'importance variable recevant des tributaires et se déversant dans une nappe d'eau ou un cours d'eau plus important.	3 925	Normalisé	12 février 1983, p. 691
Océan (n.m.)	Ne se retrouve pas dans le guide de terminologie géographique de la toponymie québécoise. (0)				

Source : Commission de toponymie, 2017.

Tout d'abord, il est important de comprendre la raison pour laquelle les termes « mer » et « océan » se devaient d'être présentés ici. La définition du terme « fleuve » est un « [c]ours d'eau important qui se jette dans la mer » selon la Commission de toponymie (1999 : 11-28). Cependant, comme mentionnée plus tôt, elle peut aussi être définie comme étant un « cours d'eau débouchant directement sur une mer ou un océan [...] ». S'emploie également si le débouché est une mer intérieure [...] » (Brunet, Ferras et Théry, 1992 : 217-2198). Il est donc primordial de définir ce qu'étaient réellement une mer et un océan, les définitions de ces deux derniers modifiant ainsi celle d'un fleuve.

Pour ce qui est du statut juridique de ces entités, on remarque que fleuve, mer et rivière sont normalisés. Les avis de normalisation sont utilisés de préférence aux avis de recommandation lorsque « dans une situation de concurrence de plusieurs termes pour le même sens, la Commission désire privilégier l'un d'entre eux et écarter les autres ou lorsque pour un même terme elle privilégie un sens à l'exclusion de tout autre » (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 28). Cependant, tous les avis de normalisation doivent être précédés d'un avis de recommandation, et ce, pour une période minimale d'un an, pour permettre au public d'en prendre note et faire part de

ses commentaires à la Commission si besoin est. Après cette période, la normalisation devient officiellement acceptée et publiée dans la Gazette officielle du Québec et les différentes institutions doivent se conformer à son utilisation et son écriture pour décrire tout toponyme qui serait d'une de des trois entités géographiques ci-dessus dans ce cas-ci en vertu de l'article 118 de la Charte de la langue française (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 28). Sa définition doit de ce fait être étroitement juste.

Le terme fleuve côtier quant à lui est recommandé. L'avis de recommandation est préférable à l'avis de normalisation lorsque,

dans une situation de concurrence de plusieurs termes pour le même sens, la Commission estime que le terme à privilégier n'est pas réellement menacé par ses concurrents; lorsque la polysémie ne crée pas d'ambiguïté; lorsque la Commission désire promouvoir un terme à la place duquel un texte juridique emploie un autre terme jugé moins juste pour le même sens ou finalement lorsqu'une notion évolue trop rapidement pour en rendre obligatoire le terme la désignant (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 28).

Cela signifie qu'il est conseillé de l'utiliser pour désigner un « petit cours d'eau qui prend naissance près des côtes et qui se jette dans la mer », mais ça n'est pas obligatoire. Ce terme n'est en effet pas utilisé officiellement dans la liste des entités de la Commission de toponymie elle-même.

Finalement, le terme océan n'est tout simplement pas défini par la Commission puisqu'elle n'a pas à l'utiliser dans ses fonctions. Le Québec ne possède effectivement aucun océan sur son territoire. Il n'est donc pas du ressort de la Commission d'en nommer un.

6.3.2 Bref historique de leur présence dans la toponymie ancienne canadienne-française

Les définitions des trois termes présentés ci-dessus seront maintenant analysées plus en profondeur. L'origine et les premières apparitions écrites de ces termes dans la

toponymie de la Nouvelle-France seront exposées afin de mieux comprendre leur signification.

C'est en raison de son importance que le terme fleuve sera tout d'abord analysé. Comme mentionné dans les chapitres 2 et 5, pour ce qui est de l'usage du terme fleuve, au début du XVII^e siècle, la porte d'entrée du continent américain est généralement appelé « Rivière de Canada » et ensuite « Rivière de Canada ou Saint Laurent ». Selon Blais (1983 : 42), ce n'est qu'à partir du milieu du XVII^e siècle que le nom « Fleuve Saint-Laurent » se fixe finalement. Le terme « fleuve » n'est inscrit sur aucune carte au début de la Nouvelle-France. Quelle que soit l'importance du cours d'eau, c'est plutôt le terme « rivière » que l'on y retrouve. Pour désigner un cours d'eau important, tel que le Saint-Laurent, on parle de « Grande Rivière ».

Ce qu'il faut retenir de la description de ce terme, c'est que le terme fleuve n'était pas utilisé au début des découvertes et du peuplement nord-américain. Pour désigner un cours d'eau important, on faisait davantage référence à une « grande rivière ». On peut ici faire une comparaison avec le terme *river* en anglais qui s'applique à tous les cours d'eau de plus grande importance qu'un ruisseau, mais où *Great River* peut aussi être utilisé au même niveau que l'était Grande Rivière.

Le terme « mer » quant à lui ne fit pas long feu. Effectivement, il se verra disparaître à la fin du XVII^e siècle. Ce fut principalement le substantif « mer douce » qui fut employé en Nouvelle-France. Il signifiait grande nappe d'eau; lac alors que le terme « mer » définit une « vaste étendue d'eau salée qui occupe une grande partie de la superficie de la terre » et se dit par extension de certains grands estuaires, tels l'estuaire de la Gironde et celui du Saint-Laurent. Le toponyme « mer douce » désignait spécifiquement le lac Huron aussi connu sous le nom de « Grand Lac » ou « Grand Lac des Hurons ». Cependant, avec la découverte des quatre autres lacs de la région, le toponyme « Grands Lacs » au pluriel s'est appliqué à l'ensemble de ces lacs. Dans le langage populaire québécois, le terme « mer » n'est plus utilisé dans le sens de « lac », mais il est encore employé pour désigner le fleuve Saint-Laurent en aval de Québec (Blais, 1983 : 53-54).

Il est important de comprendre la définition et l'origine de ce terme puisqu'il est souvent mentionné comme exutoire dans les nombreuses définitions d'un fleuve. Il est ainsi tout naturel de chercher à comprendre ce qu'il englobe puisque c'est en comprenant le large sens de ce terme que l'on peut définir si une rivière devrait en fait être un fleuve. Bien qu'il ne le soit plus, il fut longtemps utilisé pour désigner un lac également. Encore aujourd'hui, il désigne une « vaste étendue d'eau salée qui occupe une grande partie de la superficie de la terre » et devrait donc inclure certaines baies du Québec telle la baie d'Hudson.

Pour ce qui est du terme « rivière », comme mentionné plus tôt, il sera, jusqu'au XVIII^e siècle, relativement synonyme de « fleuve ». Néanmoins, le terme rivière a un sens moins restrictif. Il désigne tout genre de cours d'eau, tandis que « fleuve » ne désigne qu'un cours d'eau de grande importance. Au XVIII^e siècle, une « rivière » est définie comme étant un cours d'eau qui se jette dans un autre et un « fleuve » se rend jusqu'à la mer. Pour ce qui est du fleuve Saint-Laurent plus spécifiquement, les substantifs « rivière » et « fleuve » seront en concurrence jusqu'à la fin du XIX^e siècle (Blais, 1983 : 64).

La description de ce terme se rapporte d'elle-même à celle de fleuve. Même si le sujet est davantage abordé en ce qui a trait au Saint-Laurent, cela représente tout de même que ce problème ait pu avoir lieu ailleurs à propos d'autres rivières québécoises. Tout comme vu dans le chapitre 2, la rivière Saguenay fut elle aussi à la base de confusion par rapport à son type entité tout comme le fût la rivière des Outaouais pour n'en citer que deux. Cette confusion sémantique historique peut être à la base de l'unicité fluviale du Québec.

6.4 Les problèmes généraux de toponymie québécoise source d'instabilité toponymique

Le Québec constitue un territoire immense, soit trois fois celui de la France, et il va donc de soi qu'il n'est pas encore été entièrement exploré. Cela lui confère une densité toponymique moindre si on le compare toujours à son cousin européen. De plus, c'est son passé amérindien, français et anglais qui confère au Québec une diversité dans sa nomenclature officielle comme d'usage. Cela entraîne inévitablement une certaine instabilité de sa toponymie. En plus de cela, les mêmes noms communs sont surutilisés pour nommer un toponyme engendrant ainsi de nombreux problèmes tels que pour la cartographie. Finalement, ce mélange de désignations anglaises et amérindiennes parmi la nomenclature québécoise est une autre problématique rencontrée (Poirier, 1966 : 219-220).

Premièrement, la connaissance des toponymes au Québec est incomplète en raison de sa grande superficie, en majorité non habitée. La plupart des zones où la densité de toponyme laisse à désirer se situent dans le Nord de la province soit l'arrière-pays telles que l'Abitibi, Mistassini, Ungava et la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent. Les toponymes déjà en place proviennent de cartes et plans dressés par différents organismes gouvernementaux ou sociétés privées, mais sont régulièrement mis à jour puisque géologues, hydrologues, topographes et prospecteurs recueillent de nouveaux noms de lieux à chacune de leurs explorations. Cependant, les lacunes toponymiques ne se concentrent pas que dans les territoires peu explorés, mais également dans l'écoumène central de la province telles que la Beauce et le nord de Montréal. Puis finalement, les noms géographiques québécois reçoivent souvent de nouvelles appellations et donc changent et évoluent constamment alors que la toponymie européenne a, elle, atteint une certaine stabilité depuis longtemps (Poirier, 1966 : 221-222).

Deuxièmement, les toponymes du Québec sont très instables. La raison la plus marquante de cette caractéristique est encore une fois l'immensité du territoire. Les toponymes restent connus lorsqu'ils sont utilisés. Cependant, dans un territoire peu

fréquenté, des centaines de microtoponymes sont superposés les uns aux autres jusqu'à en oublier celui d'origine. Il peut y avoir plusieurs causes à ces changements tels qu'un changement d'usage ou de langues de la zone et un changement de propriétaire d'un cours d'eau par exemple. Ce n'est qu'après un certain temps de stabilité qu'un toponyme parvient finalement à s'ancrer dans le territoire (Poirier, 1966 : 225-226).

Troisièmement, le Québec est victime d'un problème d'homonymes en ce qui concerne sa nomenclature. En effet, sur un territoire aussi répandu incluant des dizaines de milliers d'hydronymes par exemple, il va de soi que l'on assiste parfois à des répétitions. On y retrouve principalement des noms d'animaux de plantes ou de description tels que Long, Court, Rond, Vert, etc. Pour réduire l'amplitude du problème, certains de ces noms furent échangés pour des noms propres. Cependant, malgré ces changements résultants de l'urbanité et de la modernité, la population concernée n'est pas au courant ou refuse d'accepter le nouveau nom vivant pleinement la conservation de leur territorialité par l'usage des toponymes populaires. Seuls les noms changés par l'Administration avant l'arrivée de colonisateurs ou défricheurs sont bien ancrés dans les mémoires puisqu'ils ont toujours été mentionnés pour eux sous leur nouvelle forme (Poirier, 1966 : 227-231-232).

Outre ces trois principaux problèmes que sont la connaissance incomplète, l'instabilité ainsi que la répétition de mêmes vocables et qui affectent la toponymie québécoise, il y a plusieurs autres difficultés telles que les toponymes anglais et amérindiens dans la nomenclature cartographique. L'anglais a joué un rôle important dans la formation des toponymes de la province et il fallut donc en traduire une grande majorité telle que *Three Rivers* pour Trois-Rivières alors que certains ont gardé leur nom d'origine ou sont devenus bilingues tels que le lac Mousseau au nord de Hull qui est également connu sous le nom de *Harrington Lake* par les Canadiens anglais. Les vocables amérindiens quant à eux présentent plutôt un problème au niveau de leur prononciation et de leur écriture difficile. Lorsque ce n'est pas par la cueillette d'origine que les toponymes autochtones ont été mal retranscrits, c'est plus tard pour plus de facilité qu'ils ont été

modifiés tels que le lac *Tabacbouanane* qui est devenue tout simplement le lac Tabac (Poirier, 1966 : 233).

Les problèmes de toponymie généraux au Québec présenté ici démontrent grandement l'instabilité à laquelle fait face la toponymie québécoise. Les problèmes relevés affectent en grande majorité les spécifiques, mais il est facile de s'imaginer que cela s'étend aux génériques tout comme aux types d'entités qui les accompagnent. C'est effectivement le cas pour les différents cours d'eau de la province. Comme mentionné tout au long de ce chapitre, les termes fleuve et rivière ont été utilisés indistinctement pour désigner certains cours d'eau du Québec tout au long de l'histoire et cela rend difficile son application actuelle.

CHAPITRE VII

DISCUSSION

7.1 Vision eurocentrique

Tel qu'évoqué précédemment, ce sont majoritairement des faits historiques qui ont modelé cette incongruité dans la toponymie québécoise. Dès l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique, le géographe James Morris Blaut dénote une dichotomie entre le centre et les périphéries qui jettera d'ores et déjà les bases de la pensée eurocentrique. Depuis, cette dichotomie structure notre compréhension de l'histoire et de la géographie (Blaut, 1992 : 355). À partir du XVI^e siècle, il y eut consolidation d'une géographie de rapports coloniaux encore présente aujourd'hui qui se définit par cette relation entre le centre et la périphérie. Blaut parle également de *diffusionnisme*, un terme qui est à la base du savoir historique et géographique. Ce terme conçoit le monde comme étant constitué « d'un intérieur et d'un extérieur; que les idées et les innovations qui font évoluer les cultures sont issues de l'intérieur; que ces idées se déplacent par vagues successives provenant du centre et se déplaçant en cercles concentriques vers la périphérie » (Blaut, 1993 : 1-49). Les conséquences de cette vision sont d'abord que les sphères situées à l'extérieur du centre sont stagnantes et que la seule option de développement possible pour elles reste l'imitation et ensuite que les individus à l'intérieur de ces sphères sont perçus comme des « ancêtres contemporains » qui vivent dans un temps et un espace primitif qui est perpétuellement en train d'essayer de rattraper la modernité. Cette vision du *diffusionnisme* nous permet de réfléchir aux raisons de l'inégalité du développement entre la partie nord et la partie sud du Québec tout en expliquant pourquoi les colons ont pris le contrôle d'un territoire auparavant habité en y instaurant leurs propres toponymes (Desbiens, 2006 : 397).

Cette dualité, Courville (1983) l'applique à l'évolution géopolitique du Québec par le biais de l'urbanité et de la territorialité.

L'urbanité est, dans ce processus colonial, une transplantation des institutions de l'État français à des fins de gouvernance du développement de la colonie. La territorialité renvoie davantage au contenu même d'une société, c'est-à-dire sa spécificité propre, son équilibre interne (Courville, 1983 : 418). Somme des relations tridimensionnelles entre la société, l'espace et le temps, cette multidimensionnalité du vécu territorial reflète une volonté d'autonomie afin de satisfaire le plus de besoins possible d'un groupe donné. Cette originalité sociétale est bâtie sur une relation être humain/espace/temps/société qui affecte l'organisation territoriale, l'économie, le pouvoir, le langage, etc. Le territoire est à la base de cette spécificité qui se développera au fil du temps et qui peut entraîner une comme plusieurs territorialités pour un même groupe donné (Courville, 1983 : 418). C'est cette dualité provenant de deux grandes échelles territoriales distinctes et issues de deux logiques, l'une de l'urbanité française, et l'autre de la territorialité du colon, qui distinguera la Nouvelle-France de sa métropole française. L'Europe a effectivement tenté de transposer son fonctionnement sociétal en Amérique en y imposant des structures et normes de chez elle. Cette colonie n'est pour le mercantilisme français « qu'un espace-plan, une région satellite subordonnée à la métropole. Moulé de manière à assurer une base ferme à l'exploitation sur le continent, il est même apparu comme un univers "préfabriqué", fermé à toutes transformations » (Courville, 1983 : 421). Parallèlement à cette vision européenne du monde de comptoir dirigé par l'élite coloniale se développe une tout autre temporalité de l'habitant basé sur des relations plus intimes avec le territoire. Ce sont ces enjeux du sol et cette différence de groupes sociaux qui structurera cette dualité. En se précisant, cette, voire ces nouvelles territorialités entraîneront une fermeture sur lui-même du groupe colonisé quittant cette structure spatiale imposée pour se diriger vers un espace investi dont le système de relations est défini localement. Cet espace investi sera alors entièrement accaparé par le groupe et générera lui aussi ces propres aires d'expansion en migrant vers l'arrière-pays seigneurial (Courville, 1983 : 423-24). Cependant, cette fermeture du groupe et son indifférence face au marché et à l'innovation entraînera un repli sur soi et une centralisation de l'armature urbaine dans les grandes villes commerçantes telles que Montréal et Québec créant de ce fait une territorialité laurentienne pour le Sud de la province et une de terres pour l'arrière-pays. « [L]'étape coloniale aura duré

suffisamment longtemps pour déterminer des attitudes et des comportements susceptibles de se perpétuer » (Courville, 1983 : 428). C'est ce mode de colonisation, sous le Régime français d'abord puis l'Empire britannique, qui place la majorité du territoire en position excentrique par rapport au commerce des fourrures, du bois et la culture atlantique qui amènera le peuple à s'émanciper pour n'être plus soutenu, matériellement, moralement et administrativement, que par la solidarité de son cercle concentrique. S'en ressortira un ensemble de culture, croyances, valeurs et normes qui diffèrent de l'élite bourgeoise (Courville, 1983 : 428).

Malgré cette dualité retrouvée sur le territoire québécois, l'eurocentrisme et les rapports de pouvoir colonialistes ont tout de même affecté, en raison des résultantes du poids de l'histoire, les mentalités québécoises. En effet, la réalité du rapport de pouvoir historique est marquée par l'oppression économique et politique colonialiste des descendants des premiers Européens-Européennes en Amérique ainsi que la dynamique d'infériorité socioculturelle dont était victime l'Autochtone face à l'Occident :

C'est mal comprendre combien un rapport social de domination/subordination peut inexorablement s'ériger en système, s'insinuer irrémédiablement dans l'imaginaire collectif et investir la conscience des individus pour traverser le temps, devenir pratiquement immuable et ainsi continuer de déterminer la dynamique d'une société même lorsqu'elle s'en croit libérée. Cela est d'autant plus vrai qu'une fois intériorisé, tant par ceux qui en bénéficient que par ceux qui en font les frais, un rapport social de domination / subordination semble faire partie de l'ordre naturel des choses et s'en trouve légitimé (Salé, 2005 : 64).

Ou au contraire, on fait acte d'une ouverture de l'État qui, malgré la volonté de reconnaissance et de tolérance de l'altérité qui semblent la composer, n'est en fait qu'une stratégie qui a comme objectif de tenir les groupes ethnoculturels minoritaires, autrement dit les Autochtones, à une bonne distance sociale des groupes majoritaires ou dominants, les Occidentaux. On reconnaît ou tolère l'Autre de façon à le mettre en position subalterne. On prend fait et acte de sa différence, de son extériorité originelle à la communauté politique tout en lui rappelant que

les paramètres sous-tendant la communauté politique et les conditions d'appartenance à l'espace national ont été établis avant lui, sans lui, voire contre lui; que l'on tient toujours à préserver ces paramètres et que l'on veut bien finalement accepter sa présence, mais selon des règles qu'il ne lui appartient pas de définir (Salé, 2005 : 67).

Cela s'applique également au niveau du langage. Effectivement, le centre métropolitain de la période coloniale représente le système institutionnalisé de la puissance dominante. L'intégration des différentes aires dialectales par la promotion d'une langue unique entraîne un élargissement de l'aire d'action (Raffestin, 1980 : 99). Cet idiome commun crée une prolifération de relations possibles certes, mais également une augmentation des possibilités de contrôle et de gestion d'une organisation centrale sur les collectivités périphériques (Raffestin, 1980 : 99). Cette création d'émetteurs d'informations centraux normalise le langage comme ce fût le cas de la métropole française sur les autochtones d'abord, puis de l'Empire britannique sur les colons français et les autochtones par la suite.

Ces facteurs, que ce soit consciemment ou non, ont modelé la société québécoise et donc sa toponymie. Encore aujourd'hui, Louis-Edmond Hamelin le mentionne dans son documentaire *Le Nord au cœur* : « [c]'est une conception partielle du Québec, c'est une conception sudiste, [...] [l]e Québec ce n'est pas que la Vallée du Saint-Laurent » (Hamelin dans Giguère, 2012). Il n'en tient qu'à nous de modifier cette mentalité historique.

7.2 Formation d'une nouvelle identité

Tout n'a cependant pas été que négatif dans ces processus colonialistes. Cette dualité entre urbanité et territorialité (Courville, 1983) ou ce concept de régions polarisées (Claval, 1993) qui sont en situation de complémentarité et de dépendance face aux régions centrales n'a pas été que noir ou blanc, il fallut une période transitoire de zone grise ayant des répercussions. L'interaction entre les colons et les Autochtones a donné naissance à de nombreux échanges. Les Canadiens français ont pu profiter de ces échanges qui transparaissent dans leur adaptation à l'hiver, leur connaissance de la

géographie, de la faune, de la flore et donc des plantes médicinales, d'emprunts culinaires (blé d'Inde, eau d'érable, etc.), vestimentaires (mocassin) et bien plus encore. Ce sont ces emprunts qui expliquent la différence entre les Français métropolitains et les Canadiens français qui habitent le pays. Ils servent à la consolidation d'une nouvelle identité. Selon les administrateurs coloniaux, ce « caractère canadien » résulterait d'un « ensauvagement » qui démontre un changement de mentalité (Delage, 1991 : 20). Ce changement de mentalité tient certes de l'influence amérindienne, mais également de l'abondance des terres ainsi que de la liberté de main-d'œuvre qui rendent autonomes. Cela porte vers un relativisme culturel (Delage, 1991 : 21). Cette différence entre l'urbanité métropolitaine et cette territorialité nouvelle des régions polarisées transparaîtra dans plusieurs domaines, dont la toponymie et la définition de certains termes. Comme le mentionne Raffestin : « [l]e centre et la périphérie n'utilisent pas dans leurs relations réflexives le même langage » (102). Les Canadiens français développeront effectivement leur propre lexique et cela affectera, tel que présenté dans ce mémoire, la définition du terme « fleuve ».

7.3 Autres rivières susceptibles d'être des fleuves au Québec

Selon la définition actuelle de la Commission de toponymie du Québec (1999 : 11-28) qui affirme qu'un fleuve est un « [c]ours d'eau important qui se jette dans la mer » et considérant qu'ici, le terme mer inclut baie et golfe, il y a 28 rivières au Québec qui devraient être admissibles au statut de fleuve. Le Tableau 10 ci-dessous présente ces fleuves ainsi que quelques-unes de leurs caractéristiques et la Figure 20 permet de les situer géographiquement en les divisant par région hydrographique :

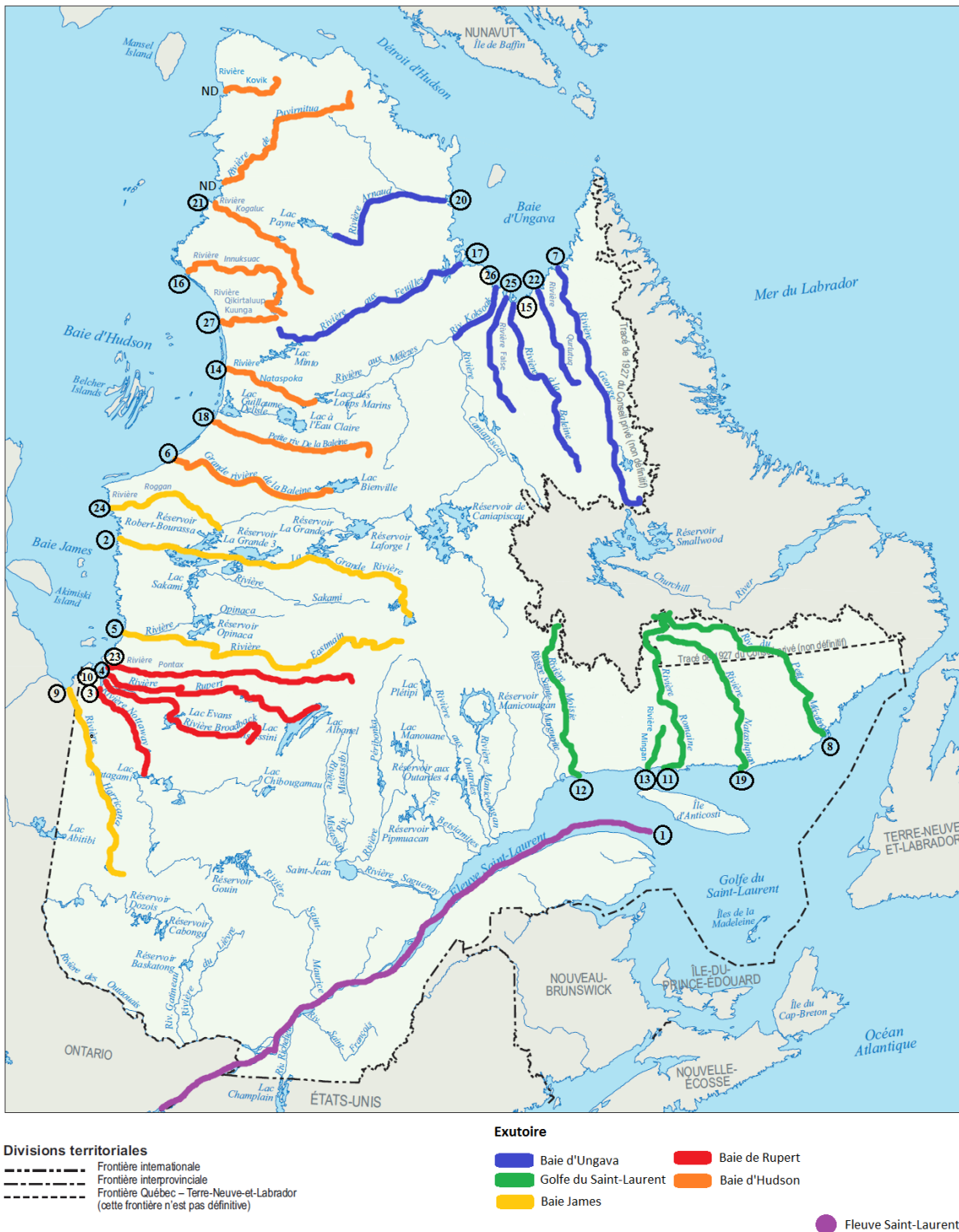
Tableau 10 - Rivières du Québec susceptibles d'être considérées comme des fleuves

Rang	Fleuve-Rivière	Débit moy. M3/s (cusec)	Long. (km)	Bassin versant (km2)	Bassin collecteur / Embouchure	Statut	Type d'entité	Générique (avec ou sans particules de liaison)	Spécifique	Municipalité	Latitude-Longitude (DMS)	Date de décision
ND	Rivière de Puvirnituq	ND	ND	ND	Baie d'Hudson	Officiel	Rivière	Rivière de	Puvirnituq	Puvirnituq (Municipalité de village nordique)	60° 1' 34" N, 77° 20' 0" W	1995-02-23
ND	Rivière Kovik	ND	ND	ND	Baie d'Hudson	Officiel	Rivière	Rivière	Kovik	Baie-d'Hudson (Territoire non organisé)	61° 35' 24" N, 77° 36' 19" W	1986-11-06
1	Fleuve Saint-Laurent	12600	1197	839 200	Golfe du Saint-Laurent	Officiel	Fleuve	Fleuve	Saint-Laurent	Minganie (MRC)	49° 40' 00" N, 64° 30' 00" W	1968-12-05
2	La Grande Rivière	1690	893	tout près de 100 000	Baie-James	Officiel	Rivière	La	Grande Rivière	Eeyou Istchee Baie-James (Municipalité)	53° 50' 3" N, 79° 3' 20" W ³	1968-12-05
3	Rivière Nottaway	1158	776	65786	Baie de Rupert	Officiel	Rivière	Rivière	Nottaway	Eeyou Istchee Baie-James (Municipalité)	51° 22' 34" N, 78° 55' 46" W ³	1968-12-05
4	Rivière Rupert	890	764	ND	Baie de Rupert	Officiel	Rivière	Rivière	Rupert	Eeyou Istchee Baie-James (Municipalité)	51° 29' 36" N, 78° 45' 1" W	1991-02-01
5	Rivière Eastmain	8953	756	46000	Baie-James	Officiel	Rivière	Rivière	Eastmain	Eeyou Istchee Baie-James (Municipalité)	52° 14' 30" N, 78° 33' 40" W ³	1968-12-05
6	Grande Rivière de la Baleine	701	726	44735	Baie d'Hudson	Officiel	Rivière	Grande rivière de la	Baleine	Baie-d'Hudson (Territoire non organisé)	55° 15' 58" N, 77° 47' 5" W	1968-12-05
7	Rivière George	871	563	41699	Baie d'Ungava	Officiel	Rivière	Rivière	George	Rivière-Koksoak (Territoire non organisé)	58° 50' 4" N, 66° 12' 18" W ³	1968-12-05
8	Rivière du Petit Mécatina	429	545	19580	Golfe du Saint-Laurent	Officiel	Rivière	Rivière du	Petit Mécatina	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent (Municipalité)	50° 39' 24" N, 59° 25' 46" W	1968-12-05
9	Rivière Harricana	577	483	29267	Baie-James	Officiel	Rivière	Rivière	Harricana	Eeyou Istchee Baie-James (Municipalité)	50° 56' 1" N, 79° 31' 5" W ³	1968-12-05
10	Rivière Broadback	381	451	20849	Baie de Rupert	Officiel	Rivière	Rivière	Broadback	Eeyou Istchee Baie-James (Municipalité)	51° 21' 14" N, 78° 51' 22" W	1968-12-05
11	Rivière Romaine	339	451	14349	Golfe du Saint-Laurent	Officiel	Rivière	Rivière	Romaine	Havre-Saint-Pierre (Municipalité)	50° 18' 8" N, 63° 48' 12" W	1968-12-05
12	Rivière Moisie	449	435	19192	Golfe du Saint-Laurent	Officiel	Rivière	Rivière	Moisie	Sept-Îles (Ville)	50° 12' 0" N, 66° 4' 3" W	1968-12-05
13	Rivière Mingan	353	405	2344	Golfe du Saint-Laurent	Officiel	Rivière	Rivière	Mingan	Havre-Saint-Pierre (Municipalité)	50° 17' 45" N, 63° 59' 22" W ³	1968-12-05
14	Rivière Nastapoka	175	402	13364	Baie d'Hudson	Officiel	Rivière	Rivière	Nastapoka	Baie-d'Hudson (Territoire non organisé)	56° 54' 37" N, 76° 32' 47" W	1986-11-06

15	Rivière à la Baleine	589	400	31857	Baie d'Ungava	Officiel	Rivière	Rivière à la	Baleine	Rivière-Koksoak (Territoire non organisé)	58° 15' 21" N, 67° 37' 0" W	1968-12-05
16	Rivière Innuksuac	102	396	10280	Baie d'Hudson	Officiel	Rivière	Rivière	Innuksuac	Inukjuak (Municipalité de village nordique)	58° 26' 30" N, 78° 6' 10" W	1968-12-05
17	Rivière aux Feuilles	556	386	42476	Baie d'Ungava	Officiel	Rivière	Rivière aux	Feuilles	Rivière-Koksoak (Territoire non organisé)	58° 46' 37" N, 70° 4' 0" W ³	1968-12-05
18	Petite rivière de la Baleine	225	380	15851	Baie d'Hudson	Officiel	Rivière	Petite rivière de la	Baleine	Baie-d'Hudson (Territoire non organisé)	56° 0' 19" N, 76° 46' 49" W	1968-12-05
19	Rivière Natashquan	369	378	16110	Golfe du Saint-Laurent	Officiel	Rivière	Rivière	Natashquan	Natashquan (Municipalité)	50° 7' 7" N, 61° 48' 26" W	1968-12-05
20	Rivière Arnaud	568	262	49469	Baie d'Ungava	Officiel	Rivière	Rivière	Arnaud	Rivière-Koksoak (Territoire non organisé)	59° 58' 54" N, 69° 45' 34" W	1983-02-22
21	Rivière Kogaluc	160	257	13701	Baie d'Hudson	Officiel	Rivière	Rivière	Kogaluc	Baie-d'Hudson (Territoire non organisé)	59° 41' 36" N, 77° 34' 56" W ³	1968-12-05
22	Rivière Qurlutuq	70	240	5154	Baie d'Ungava	Officiel	Rivière	Rivière	Qurlutuq	Rivière-Koksoak (Territoire non organisé)	58° 26' 53" N, 66° 48' 48" W	1983-01-06
23	Rivière Pontax	160	210	8133	Baie de Rupert	Officiel	Rivière	Rivière	Pontax	Eeyou Istchee Baie-James (Municipalité)	51° 35' 55" N, 78° 48' 54" W	1968-12-05
24	Rivière Roggan	128	193	9583	Baie James	Officiel	Rivière	Rivière	Roggan	Eeyou Istchee Baie-James (Municipalité)	54° 24' 36" N, 79° 27' 59" W	1968-12-05
25	Rivière False	31	164	4532	Baie d'Ungava	Officiel	Rivière	Rivière	False	Rivière-Koksoak (Territoire non organisé)	58° 29' 0" N, 67° 51' 12" W	1968-12-05
26	Rivière Koksoak	2800	140	ND	Baie d'Ungava	Officiel	Rivière	Rivière	Koksoak	Rivière-Koksoak (Territoire non organisé)	58° 32' 11" N, 68° 9' 29" W	1968-12-05
27	Rivière Qikirtaluup Kuunga	ND	97	2370	Baie d'Hudson	Officiel	Rivière	Rivière	Qikirtaluup Kuunga	Baie-d'Hudson (Territoire non organisé)	58° 0' 43" N, 77° 11' 27" W	1984-06-28

Source : Basée sur la Commission de toponymie du Québec, 2017; Gouvernement du Canada, 2016; Gouvernement du Canada, 2013; Gouvernement du Québec, 2008; Gouvernement du Québec, 2003 et Brochu, 1986.

Figure 20 - « Fleuves » québécois selon la définition actuelle de la Commission de toponymie du Québec



Source : Carte adaptée du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Direction générale de l'information géographique (2006) par Adam, 2017.

7.3.1 Selon la longueur

Le Tableau 10 présente les rivières susceptibles d'être nommées « fleuves » selon la définition actuelle de la Commission de toponymie du Québec en ordre d'importance selon la longueur de leur cours. Le Saint-Laurent est sans contredit le plus important cours d'eau de la province québécoise. Néanmoins, d'autres rivières possèdent un tracé, un débit ou un bassin versant suffisamment important pour se voir accorder le statut de fleuve. Tel qu'indiqué dans le chapitre 2 de ce mémoire (2.3.3), la majorité des définitions physiques présentées s'accordent pour instaurer une limite minimale de 100 km de longueur à un cours d'eau afin qu'il puisse être classé comme fleuve. Selon cette limite, la rivière Qikirtaluup Kuunga se déversant dans la baie d'Hudson doit être retirée de la liste des fleuves puisque, malgré son bassin versant de 2 370 km² (un peu plus grand que celui de la rivière Mingan, qui lui, est de 2 344 km²), la longueur de son cours n'est que de 97 km (405 km pour la rivière Mingan).

7.3.2 Selon le débit

Par la suite, pour ce qui est du débit comme caractéristique principale de définition, tel que vue dans le chapitre 2 (2.3.2), les hydrobiologistes canadiens de *Proceedings of the International Large River Symposium (LARS)* (Dodge, 1989) définissent un fleuve lorsqu'entre autres, « le débit du cours d'eau est supérieur à 20 cusecs (pied cube d'eau par seconde) » (Hynes dans Dodge, 1989 : 8). Cette définition s'appliquerait à tous les cours d'eau mentionnés dans le Tableau 10.¹

Dans le chapitre 2 (2.3.2), nous avons également vu que dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (2013), de Lévy et Lussault, les « fleuves géants » représentent, entre autres, des cours d'eau dont les débits supérieurs à 10 000 m³/s. Selon cette caractéristique, il n'y a au Québec que le fleuve Saint-Laurent qui s'y qualifie.

¹ À noter que pour les rivières Qikirtaluup Kuunga, Kovik et de Puvirnituk, les données concernant le débit ne sont pas disponibles.

7.3.3 Selon le bassin versant

Si par contre, la limite d'un fleuve était définie par un bassin versant de plus de 10 000 km², le nombre de fleuves au Québec se limiterait à 18 en y incluant le Saint-Laurent (839 200 km²).

Les cours d'eau répondant à cette caractéristique sont présentés, par ordre de grandeur, dans le Tableau 11 :

Tableau 11 - Rivières du Québec susceptibles d'être des fleuves selon leur bassin versant

Cours d'eau	Bassin versant (km²)
Rivière Nottaway	65 786
Rivière Arnaud	49 469
Rivière Eastmain	46 000
Grande Rivière de la Baleine	44 735
Rivière aux Feuilles	42 476
Rivière George	41 699
Rivière à la Baleine	31 857
Rivière Harricana	29 267
Rivière Broadback	20 849
Rivière du Petit Mécatina	19 580
Rivière Moisie	19 192
Rivière Natashquan	16 110
Petite rivière de la Baleine	15 851
Rivière Romaine	14 349
Rivière Kogaluc	13 701
Rivière Nastapoka	13 364
Rivière Innuksuac	10 280

Source : Basée sur la Commission de toponymie du Québec, 2017 et Gouvernement du Québec, 2008.

7.4. Proposition d'une définition mieux adaptée du générique « fleuve » et à son utilisation au Québec

Comme mentionné dans le chapitre 2, il est difficile, sans tomber dans le piège du réductionnisme absolu ou du positivisme, de sélectionner des critères simples pour définir un cours d'eau. Les critères physiques tout comme les critères socioculturels sont en perpétuel changement. Un fleuve est un élément naturel dont les données sont aléatoires et imprécises puisqu'elles évoluent dans le temps et bien que les aspects historiques de son écoumène demeurent, sa configuration en soi peut elle aussi changer. Une définition doit tout de même être proposée pour tenter de différencier les cours d'eau de la province québécoise. C'est pourquoi les propositions qui suivront n'ont été conçues que dans un contexte québécois. Elles ne sauraient prétendre à une utilisation universelle dans d'autres contextes nécessitant différents critères. Bien qu'il serait idéal d'avoir une définition qui soit la même pour tous les francophones, ce mémoire n'est que la première étape vers une normalisation, une étape dite nationale.

7.4.1 Définition précisée pour le Saint-Laurent

Il n'y a que peu de solutions plausibles quant à la situation non conforme des fleuves au Québec. Premièrement, si la Commission de toponymie décidait de ne conserver que le fleuve Saint-Laurent à titre de fleuve officiel, la définition qu'elle propose devrait être modifiée. Dans un but d'uniformité pour l'ensemble de la province et de simplification afin d'éliminer les confusions, nous proposerons une définition s'inspirant de celles présentées dans le chapitre 2 :

Cours d'eau de 1^{er} ordre de plus de 1 000 km de longueur et possédant un débit supérieur à 10 000 m³/seconde, dont les eaux évacuent le continent en se jetant dans une mer ou un océan et recevant plusieurs affluents. Tous les fleuves comprennent un estuaire où, par définition, se fait sentir les marées.

Un fleuve doit être, sur la majorité de son cours, propice à la navigation et ainsi encourager le développement socio-économique de son écoumène.

Cette définition s'appliquerait sans confusion uniquement au Saint-Laurent puisqu'il est le seul cours d'eau possédant un débit supérieur à 10 000 m³/seconde. Il est également le seul dépassant 1000 km de longueur, soit 1 197 km pour le fleuve proprement dit et 3 058 km pour l'ensemble de son réseau hydrographique (Gouvernement du Canada, 2013). De ce fait, il est une importante voie maritime. Avec 3 700 km de voie navigable entre l'extrémité occidentale du lac Supérieur jusqu'à l'île d'Anticosti, la voie maritime est composée d'un réseau de canaux, de chenaux et d'écluses qui relie les Grands Lacs et le fleuve à l'océan Atlantique. Les travaux de réalisation de cette autoroute fluviale ont débuté dès 1783 (Gouvernement du Canada, 2013) encourageant ainsi le développement de toute la vallée laurentienne.

7.4.2 Définition modifiée pour englober tous les autres fleuves du Québec

Dans l'optique où la Commission de toponymie souhaiterait conserver sa définition actuelle, il faudrait songer à la spécifier afin d'éviter toute confusion et l'appliquer correctement à l'ensemble du territoire qu'elle couvre. La définition pourrait être modifiée comme suit :

Cours d'eau de plus de 100 km de longueur de 1^{er} ordre, dont les eaux évacuent le continent en se jetant dans une baie, un golfe, une mer ou un océan et recevant plusieurs affluents. Tous les fleuves comprennent un estuaire où, par définition, se fait sentir les marées.

Et elle se verrait ainsi appliquée à toutes les rivières présentées dans le Tableau 10 exception faite de la rivière Qikirtaluup Kuunga qui, avec 97 km de longueur, manque de peu le 100 km requis.

7.4.3 Modifier le type d'entité géographique

La solution engendrant le moins d'impact, mais qui pourrait tout de même satisfaire ceux ayant à cœur la juste application des termes serait de modifier le type d'entité ou le générique des rivières présentées ci-haut. Effectivement, deux possibilités se présentent. Comme vu dans le chapitre 6, le type d'entité géographique doit correspondre à la « nature d'un lieu nommé » et il doit être, à la différence du générique, « rigoureux sur le plan terminologique » pour renvoyer précisément à la nature de l'objet géographique nommé. C'est le cas des termes « baie », « mer » et « golfe » où la baie des Chaleurs est réellement une baie alors que la baie d'Hudson est en réalité une mer et la baie James ainsi que la baie d'Ungava sont des golfes (Commission de toponymie du Québec, 1990 : 12). Dans le même ordre d'idée, le type d'entité des 28 rivières présentées dans le Tableau 10 pourrait être modifié de « rivière » à « fleuve » rendant officiel leur statut, cependant, aucune modification ne serait à faire sur les cartes ou dans les documents les comprenant puisque le générique utilisé resterait « rivière ».

7.4.4 Modifier l'élément générique

L'inverse du point 7.4.3 serait également plausible. Plutôt que de modifier le type d'entité, c'est l'élément générique qui le serait. Un élément générique est un « élément du toponyme qui identifie de façon générale la nature de l'entité géographique dénommée » et il se rapporte davantage à l'usage populaire que le type d'entité réelle. C'est le cas pour le terme « Rivière d'Aulnage » qui désigne en réalité un ruisseau. Ainsi, certaines rivières pourraient, tout en conservant leur type d'entité « erronée » ou actuelle, voir leur générique modifié pour celui de « fleuve ». Cette solution ne s'appliquerait certes pas à l'ensemble des cours d'eau du Tableau 10 puisque ce ne sont que ceux qui sont couramment nommés fleuve par leurs utilisateurs qui pourraient y être admissibles. Cependant, cela pourrait contenter les utilisateurs ou défenseurs de ces cours d'eau. C'est effectivement les rivières plus « achalandées » ou « utilisées » qui se verraient entrer dans cette catégorie telle que la rivière George et l'Harricana comme démontré dans le chapitre 6 (6.1.9.1.1).

7.5 Impact d'un changement de définition ou de l'ajout d'autres fleuves dans la toponymie québécoise

L'impact qu'aurait un changement de la définition du terme « fleuve » au Québec dans l'optique où l'on ne la modifie que pour que le Saint-Laurent conserve son titre unique de fleuve serait moindre (7.4.1). Une telle modification ne servirait qu'à éliminer les confusions et appliquer le terme à sa juste définition. Cela n'entraînerait aucune grande modification dans l'application des lois ou dans son utilisation quotidienne. Néanmoins, dans l'optique d'une application plus réelle de la définition du terme « fleuve », modifiée dans l'idéal (7.4.2), l'entrée de plusieurs autres fleuves dans le paysage québécois engendrerait des changements majeurs dans la nomenclature de la province. Tout d'abord, les cartes et documents officiels devraient suivre ce changement et être mis à jour. Ensuite, cela pourrait entraîner une modification des réglementations en vigueur sur l'ensemble des cours d'eau de la province.

Au niveau de la législation, deux possibilités se présentent. Tout d'abord, les fleuves sont déjà présentés au pluriel dans les lois actuelles au niveau fédéral comme le démontrent les exemples suivants :

- Loi sur les ressources en eau du Canada (L.R.C., 1985, ch. C-11) :
 - Eaux internationales : Eaux **des fleuves** et rivières qui traversent la frontière entre les États-Unis et le Canada. (*international waters*)
 - Eaux limitrophes : Eaux de terre ferme à terre ferme des lacs, **fleuves** et rivières et des voies d'eau qui les relient — ou les parties de ces eaux — que longe la frontière internationale entre les États-Unis et le Canada, y compris les baies, les bras et les anses qu'elles forment. Sont toutefois exclues de la présente définition les eaux des affluents qui, dans leur cours naturel, se verseraient dans ces lacs, **fleuves**, rivières et voies d'eau, les eaux coulant de ces lacs, **fleuves**, rivières et voies d'eau, ainsi que **les eaux des fleuves** et rivières traversant la frontière. (*boundary waters*) (Canada, 2017 : 2).

- Loi sur la protection de la navigation (L.R.C., 1985, ch. N-22) :

Dépôts et assèchement

Cas d'exemption prévus par décret

24. Dans les cas où il est d'avis que l'intérêt public serait ainsi servi, le gouverneur en conseil peut, par décret, exempter de l'application des articles 21 à 23 **des fleuves**, rivières, cours d'eau ou autres eaux, en tout ou en partie (Canada, 2017 : 13).

Ces lois font actuellement référence aux fleuves Saint-Laurent, Yukon, Mackenzie, Fraser et Columbia unanimement, puis au fleuve Skeena selon le Ministère de la Justice (Canada, 2017 : 41) ainsi qu'au fleuve Nelson selon la Commission de toponymie du Canada (Gouvernement du Canada, 2016).

La définition d'un fleuve utilisé par la Commission de toponymie du Canada est cependant la même qu'au Québec, soit un « [c]ours d'eau important qui se jette dans la mer » (Gouvernement du Canada, 1987 : 102). Cela signifie que la problématique de ce mémoire s'applique également au niveau fédéral. D'autres rivières canadiennes sont tout aussi admissibles au statut de fleuve selon la définition actuelle. Ces rivières sont présentées par province dans le Tableau 12 :

Tableau 12 - Rivières du Canada admissibles au statut de fleuve selon la définition actuelle de la Commission de toponymie du Canada

Province	Rivière
Colombie-Britannique	Nass
	Skagit
	Taku
	Squamish
	Capilano
Saskatchewan/Manitoba	Churchill
	Hayes
Ontario	Albany
	Moose
Nouveau-Brunswick	St-Jean
	Miramichi
	Népisiguit
	Petitcodiac
	Ristigouche
	Saint-Croix
	Kouchibouguac
	Chipoudy
	Point Wolfe
	Kouchibouguacis
	Tétagouche
Nouvelle-Écosse	Mersey
	Sainte-Croix
Terre-Neuve-et-Labrador	Churchill
	Gander
	Main

Source : Basée sur Canada, 2017, Gouvernement du Canada, 2016 et Adam, 2017.

Dans l'optique d'une variation de la définition d'un fleuve au Québec, il serait dès lors logique d'appliquer ces changements à l'ensemble du pays et donc, cette modification dans la toponymie québécoise influencerait sur la toponymie canadienne.

Néanmoins, l'entrée d'autres fleuves dans la nomenclature québécoise n'aurait aucun impact sur la législation canadienne puisque leurs lois incluent déjà plusieurs fleuves. Toutefois, au niveau provincial, les lois s'appliquent actuellement sans distinction entre

le(s) fleuve(s) et les rivières priorisant davantage une distinction entre les eaux navigables ou non ainsi que les eaux de surfaces ou souterraines. Cet ajout de fleuves pourrait ainsi avoir un impact sur ces lois. Les lois provinciales privilégiant majoritairement le prélèvement des eaux et leur protection ainsi que la qualité de l'eau potable (Québec, 2017). Une différenciation de leur statut permettrait une gestion plus adéquate de ceux-ci.

Le changement du statut de certaines rivières au rang de fleuve pourrait également avoir un impact sur les circonstances socio-économiques des régions dans lesquelles ils se situent. Le cours d'eau ayant dorénavant une appellation plus « haute » ou « impressionnante », cela pourrait engendrer une hausse des flux touristiques et ainsi de l'économie locale, surtout en ce qui concerne les treize cours d'eau situés plus au sud de la province, ceux se jetant dans le golfe du Saint-Laurent, la Baie-James et la baie de Rupert. Ce peut aussi théoriquement être cet afflux de présence anthropique et d'utilisation des cours d'eau qui entraînerait une modification dans leur réglementation.

7.6 Limite de la recherche

On retrouve de nombreux exemples de cours d'eau ayant acquis un nouveau statut, principalement au courant des dernières années en raison de l'implication de la population dans la gestion et la sauvegarde de son environnement géographique. Cependant, ces changements de statut sont au niveau de la protection ou de la patrimonialisation des cours et non pas par rapport à leur type d'entité.

Une telle situation n'ayant aucun précédent, il est difficile de se projeter et prédire les impacts possibles d'un tel changement. Comme ce type de modification du statut de rivière à celui de fleuve serait une première mondiale, aucune situation n'est comparable et cela entraîne plusieurs hypothèses sans réponse, pour l'instant du moins. Ce n'est que lors de son application réelle que les conséquences pourront être constatées et projetées ailleurs si nécessaire.

7.7 Importance des fleuves et perspectives d'avenir

Finalement, ce qu'il faut retenir c'est que l'intérêt porté de tout temps aux fleuves est un « trait fondamental de la perception humaine de l'espace. La manière dont les cours d'eau s'insèrent dans le complexe géographique général et la dynamique fluviale ont de tout temps marqué les esprits » (White dans Bouvet, Guy et Waddell, 2008 : 34). Les cartes anciennes en sont la preuve. Kenneth White le constate dans *Les fleuves de l'esprit* (dans Bouvet, Guy et Waddell, 2008), ce qui attire d'abord l'œil sur la carte « Terre des hommes » de Beatus à la fin du XII^e siècle, ce sont les fleuves démesurément agrandis. La carte *Description de la Confédération Helvétique* d'Albert de Bonstetten au XV^e siècle qui représente le continent européen presque uniquement par des montagnes et des fleuves est un autre bon exemple de cette importance des accidents géographiques dans le paysage (Bouvet, Guy et Waddell, 2008 : 34).

Cependant, malgré cette représentation de l'importance des éléments naturels sur une carte historique, « [...] on ne peut pas représenter complètement le monde par le seul biais des cartes, qui n'en sont en fait qu'une représentation partielle, un instantané pris à un moment donné et dans des conditions précises » (Lanouette dans Bouvet, Guy et Waddell, 2008 : 80). Ratzel en parlait également dès 1897, c'est l'espace qui détermine la destinée d'un peuple et l'usage que celui-ci décide de faire de son territoire. Tout cela en se rappelant qu'un milieu géographique est « en perpétuelle évolution, et qu'une position géographique ne vaut que par l'esprit de ceux qui l'occupent, et par les situations existantes dans les autres parties du monde avec lesquelles cette position est en relation » (Gottmann, 1966 : 1762).

Les éléments géographiques tels que les fleuves façonnent, entre autres, les sociétés qui se déploient sur leurs rives. Ces mêmes sociétés modèlent par la suite l'avenir de ces éléments géographiques. Le destin de l'un comme de l'autre étant intimement relié entre eux. En Nouvelle-Zélande, un fleuve considéré comme sacré par les Maoris, population autochtone du pays, a été reconnu par le Parlement néo-zélandais comme une entité vivante. C'est le troisième plus long cours d'eau du pays, le fleuve Whanganui, ou Te

Awa Tupua pour les Maoris, qui s'est vu doter du statut de « personnalité juridique, avec tous les droits et les devoirs attenants » (Le Monde.fr, 2017). Ce peuple lutte depuis les années 1870 pour la reconnaissance de ses droits sur ce cours d'eau. La nouvelle législation permettra une reconnaissance de la profonde connexion spirituelle entre la tribu Whanganui et le fleuve ancestral du même nom. Ce nouveau statut permettra à un avocat représentant la tribu et un autre le gouvernement de défendre les intérêts du Whanganui dans les procédures judiciaires (Le Monde.fr, 2017).

Le Québec, lui, vient de désigner le fleuve Saint-Laurent « lieu historique ». Il devient ainsi le premier lieu historique à être désigné en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le Premier ministre Philippe Couillard affirme que « [c]'est un signal de prise de conscience collective de l'importance du fleuve dans notre histoire et notre identité, mais aussi la responsabilité morale que nous avons tous de participer à cette transmission de richesse aux prochaines générations » (Shields, 2017). Néanmoins, cette désignation ne sera pas accompagnée d'une nouvelle réglementation environnementale : « [c]e n'est pas une annonce de nouveau règlement. C'est une annonce qui est de l'ordre de la fierté nationale » (Shields, 2017). Cette désignation ne doit donc pas nuire au développement du Saint-Laurent, qui est pour Couillard « une artère économique vitale » (Shields, 2017). Le Saint-Laurent verra effectivement sa circulation maritime industrielle s'accroître dans les années à venir avec les projets d'expansion des ports de Québec et Montréal ainsi que les projets de transport d'énergies fossiles et de minerais. Cela s'ajoute à la Stratégie maritime du gouvernement Couillard, qui vise à stimuler le développement de l'activité portuaire sur le fleuve (Shields, 2017). Alors même si le développement économique du fleuve ne sera en rien ralenti, ce statut démontre l'importance historique et identitaire du Saint-Laurent pour le peuple québécois. Même si l'on est bien loin du statut d'entité vivante tel qu'en Nouvelle-Zélande, un changement de générique des autres fleuves du Québec serait une première étape vers une véritable reconnaissance de notre patrimoine hydrologique. Le Québec a toujours été reconnu comme réservoir d'eau mondial, car environ dix pour cent de son territoire est recouvert d'eau douce, ce qui correspond à trois pour cent des réserves d'eaux douces renouvelables de la planète (Québec, 2017). Tout comme le fleuve en soi, cette

ressource fait partie intégrante du patrimoine et de l'identité québécoise. L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 11 juin 2009, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau du Québec et visant à renforcer leur protection en précisant « les responsabilités qui incombent à l'État à titre de gardien de la ressource au nom des citoyens et définit les droits et les devoirs de la collectivité » dans un objectif de développement durable pour les générations actuelles et futures (Québec, 2017 : 1). Il ne serait que tout naturel de reconnaître à sa juste valeur cette ressource, c'est-à-dire appelé un fleuve, un fleuve.

CONCLUSION

Finally, Quebec possesses, on its territory, many water courses that deserve the appellation of « river » as much as the Saint-Laurent. It is by retracing the evolutionary processes of the use of the generic « river », by its etymological origin and its implantation in America that this study has allowed us to take account of the complexity of this term for all the francophone populations using it. The methodology used has privileged a comparative approach of the social and physical definitions of this term among these different francophone communities. This analysis has allowed us to understand that the proximity and the use of a water course by its population affect its definition and thus its status. Nevertheless, it remains very difficult to establish a standardized definition because of the imprecision of the physical criteria and the subjectivity of the symbolic representations of the different cultural systems in which the water courses are found (Bethemont, 1999 : 11-12). The past and the mentality of the explorers and the first settlers of the continent, as well as the first toponymists of Quebec, have been analyzed in order to illustrate the impact and the role they have played in the different toponymic processes. The socio-economic and cultural origins, that is to say the intellectual, eventful and social aspects of the names, affect unconsciously the toponymic process. The toponyms are in fact directly affected by the relationship between what is seen and what is lived (Morissonneau, 1978 : 5). Then, the importance of the Saint-Laurent river in relation with the history and the identity of Quebec, as much in the cultural spheres as in the social or economic ones, has been exposed in order to demonstrate that it has led to this uniqueness of the river in the province. Then, the dichotomy between the spontaneous or popular and the legal toponyms has been illustrated by analyzing the toponymic system of Quebec in order to understand the whole administrative process behind the decisions of the Commission of toponymy of Quebec. This analysis has also allowed us to understand why a change such as the addition of other rivers to the Quebec nomenclature would be difficult to carry out, but nevertheless desirable. Finally, the water courses currently admissible to the status of « river » according to the definition of the Commission of toponymy of Quebec, that is to say « [c]ourses of water important which

se jette dans la mer » (1999 : 11-28), ont été répertoriés. Ils se dénombrent à 28 pour l'ensemble de la province. Différentes définitions ont été proposées en fonction de plusieurs aspects et ces 28 rivières y ont été soumises. D'autres solutions ont été exposées telles qu'une modification du type d'entité géographique ou de l'élément générique de ces fleuves en devenir, solutions engendrant le moins de répercussions.

Ce sont de ce fait toutes ces raisons, en plus du poids de la colonisation et des traces laissées par le colonialisme ainsi que la centralisation des pouvoirs (que cela ait été fait consciemment ou non par le groupe dominant) qui a, entre autres, engendré cette situation de fleuve unique au Québec par rapport à d'autres peuples francophones. C'est également dans un état d'esprit de modernité que cette situation s'inscrit. La modernité procède par opérations nomothétiques, c'est-à-dire par la recherche de lois. Elle modifie les représentations du monde en découlant d'expérience empirique. « [L]es notions de pouvoir et de croissance tendent à devenir des notions absolues, reliées au contrôle de l'information et au caractère de totalité des systèmes, qui deviennent le domaine de l'expert, de celui qui maîtrise les circuits » (Courville, 1993 : 216-217). C'est le cas ici de la Commission de toponymie qui s'appuie sur des principes et des lois pour définir ces entités géographiques sans prendre en compte l'aspect traditionnel de leur nom. La tradition se définissant comme une « accumulation de connaissances singulières, mémorisées puis transmises d'une génération à l'autre par des processus d'apprentissage qui reposent sur des rapports de personne à personne » (Courville, 1993 : 214), elle représente ici, les toponymes spontanés mentionnés plus tôt.

Cette étude aura permis, si ce n'est d'appliquer justement une définition à son terme, de se questionner sur la place de la linguistique dans une société et son importance pour celle-ci. Elle aura également permis une réflexion sur l'importance historique et socio-culturelle derrière chaque terme et le reflet que cela représente d'un groupe donné. Cette étude nous amène à nous questionner sur la manière dont nous voulons que notre territoire soit géré et par qui. À plus grande échelle, ce questionnement sur les fleuves entraîne un éventuel dialogue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du

Canada sur la normalisation de la langue et de la toponymie. Le même dialogue pourrait prendre part entre le Québec et toute autre nation francophone.

Finalement, malgré l'importance historique du fleuve Saint-Laurent et de sa symbolique pour l'identité québécoise, au-delà des divergences de définitions historiques ou culturelles à l'échelle mondiale et au-delà des erreurs historiques perpétuées par oubli, méconnaissance ou recherche de pouvoir, les fleuves au Québec se dénombrent au compte de plusieurs et mériteraient leur statut véridique. L'histoire ne doit certes pas être oubliée, mais elle est faite pour évoluer avec le temps. Certains de ces fleuves en devenir ont aussi été des bassins de peuplement et ont permis le développement d'un écoumène qui leur est redevable.

Tout comme les fleuves, la langue française est, elle aussi, en perpétuelle évolution et il serait grand temps d'appliquer correctement les bonnes définitions aux bons termes. C'est la connotation que les locuteurs d'un groupe donné accordent collectivement à un terme qui lui donne sa véritable définition et c'est cette connotation qui devrait être retenue et appliquée. Il n'en tient qu'à nous de respecter notre territoire comme il se doit.

BIBLIOGRAPHIE

- Aristote. 1863. *Météorologie d'Aristote*. Traduction par Saint-Hilaire, J.B, Paris : A. Durand Libraire-Éditeur.
- Baud, P., Bourgeat, S. et Bras, C. 2008. *Dictionnaire de géographie*. Paris : Hatier.
- Bayart, J.-F. 1996. *L'illusion identitaire*. Paris : Fayard.
- Bayfield, H. W. 1856. *The Nova Scotia pilot, from Mars Head to Pope Harbour, including Halifax harbour*. London : Hydrographic Office, Admiralty.
- 1860. *The St. Lawrence pilot, comprising sailing directions for the Gulf and River*. 4th edition, 2 vol., London : Hydrographic Office, Admiralty.
- 1860. *The Nova Scotia pilot, south-east coast, from Mars Head to Cape Canso*. London : Hydrographic Office, Admiralty.
- Bayou, C. 2011. *Entre territoires et identités. Quand le conflit s'installe*. Grande Europe n°28, La Documentation française, DILA, janvier 2011. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000477-entre-territoires-et-identites.-quand-le-conflit-s-installe-par-celine-bayou/article>.
- Bellin, J.-N. 1744. *Carte de la partie orientale de la Nouvelle-France ou du Canada*. Bibliothèque nationale de France, département cartes et plans, CPL GE DD-2987 (8581).
- Belmont, F. V. 1680. *Carte du cours du fleuve Saint-Laurent depuis son embouchure jusques et y compris le Lac supérieur*. Bibliothèque nationale de France, département cartes et plans, CPL GE DD-2987 (8662 B).
- Berdoulay, V. 1982. « La métaphore organiciste - Contribution à l'étude du langage des géographes », *Annales de Géographie*, 91, 507 : 573-586.
- Bethemont, J. 1999. *Les grands fleuves entre nature et société*. Paris : Armand colin.
- Bisson, M-E. 2011. « Cent ans de gestion toponymique, évolution de la pratique toponymique au Québec », Communication présentée au 24^E Congrès International des sciences onomastiques (CISO), Barcelone, septembre 2011.
- Blais, S. 1983. *Apport de la toponymie ancienne aux études sur le français québécois et nord-américain*. Québec : Commission de toponymie, Études et recherches toponymiques, 6 : 105.
- Blaut, J.M. 1992. « Fourteen ninetytwo ». *Political Geography*, 11, 4 : 355-385.
- 1993. *The Colonizer's Model of the World: Geographical Diffusionism and Eurocentric History*. New York : Guilford.
- Bobbish-Salt, L., Duff, A., Junker, M.-O. et MacKenzie, M. 2012. *Dictionnaire du cri de l'Est de la Baie James (dialecte du Nord) : français-cri et cri-français*. (version électronique), Cinquième édition, Commission scolaire crie.
- Boileau, G. 1999. « Le Québec : un fleuve et des rivières », *Histoire Québec*, 4, 2 : 8-10.
- 2000. « La découverte du Grand Fleuve », *Histoire du Québec*, 6, 2 : 5-9.
- Bouchard, R. 2002. *L'exploration du Saguenay par J.-L. Normandin, Au cœur du Domaine du Roi*. Québec : Septentrion.
- Boucher, P. 1664. *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*. Paris : chez Florentin Lambert.
- Boudreau, C. 1990. « Un fleuve à la carte », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, 22 : 15-18.

- Bourdon, J. 1641. *Carte depuis Kébec jusque au Cap de Tourmente*. Bibliothèque nationale de France, département cartes et plans, GED-8070 (RES).
- Bouvet, R., Guy, H. et Waddell, É. (dir.). 2008. *La carte. Point de vue sur le monde*. Montréal : Mémoire d'encrier.
- Brochu, M. 1986. « Combien de fleuve au Québec? », *L'Action Nationale*, 76 : 275-277.
- Brochu, M. et Michel, J.-P. 1994. *Dictionnaire de géomorphologie à caractère dimensionnel*. Montréal : Guérin éditeur, Éditions Eska.
- Brunet, R., Ferras, R. et Théry, H. 1992. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Coll. « Dynamiques du territoire », Montpellier : Reclus - La Documentation Française.
- Camu, P. 1995. « Un fleuve apprivoisé », *Continuité*, 64 : 15-17.
- Canada. 2017. *Loi sur les ressources en eau du Canada*. L.R.C. (1985), ch. C-11, Ministère de la Justice.
- 2017. *Loi sur la protection de la navigation*. L.R.C. (1985). Ch. N-22, Ministère de la Justice.
- Cappella, É. 2004. *Champlain le fondateur de Québec*. Paris : Magellan & Cie.
- Cartier, J. 1863. *Bref récit et succincte narration de la navigation faite en 1535 et 1536 par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres*. Paris : Tross.
- Champlain, S. 1613. *Les voyages du Sieur de Champlain Xaintongeois, capitaine ordinaire pour le Roy, en la marine : divisez en deux livres, ou, journal très-fidèle des observations faites ès des couvertures de la Nouvelle France, tant en la descriptio des terres, costes, rivières, ports, havres, leurs hauteurs, & plusieurs déclinaisons de la guide-aymant ...* Paris : chez Jean Berjon.
- 1859. *Brief Discours des choses plus remarquables que Samuel Champlain de Brouage a reconnues aux Indes Occidentales*. Londres : Hakluyt Society.
- Champlain, S. et Père Brébeuf. 1632. *Traité des qualités et conditions requises à un bon et parfait navigateur*. Paris : L. Sylvestre.
- Chassé, S. et Bélanger, M. 2003. « Gens du pays, gens du fleuve », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, 74 : 26-30.
- Chevrier, L. dans Wynn, G. 2007. *Canada and Arctic North America, An Environmental History*. Californie : Mark R. Stoll, Series Editor.
- Chomsky, N. 2016. *What Kind of Creatures Are We*. New York: Columbia University Press.
- Christian, J. 1992. *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*. Paris : Albin Michel.
- Clavel, B. 1983. *Harricana : Le royaume du Nord*. Volume I., Paris : Albin Michel.
- Claval, P. 1993. *Initiation à la géographie régionale*. France : Éditions Nathan.
- Coke, E. 1853. *The first part of the Institutes of the laws of England, or, A commentary upon Littleton*. Philadelphia : R.H. Small.
- Comité ad hoc sur les juridictions choronymiques. 1976. *Rapport sur les juridictions en matière de noms géographiques*. Commission de géographie, Québec : Ministère des Terres et Forêts.
- Commission de toponymie du Québec. 1980. *Rapport d'activité 1977-1980*. Québec : Éditeur officiel Québec.

- 1990. *Guide toponymique du Québec : politiques, principes, normes et procédures de la Commission de toponymie concernant le choix, le traitement, l'officialisation, la diffusion et la conservation des noms de lieux*, 2^e édition révisée et enrichie. Québec : Les Publications du Québec.
- 1999. *Terminologie géographique de la toponymie québécoise*. Québec : Bibliothèque nationale du Canada.
- 2006. *Dictionnaire illustré, Noms et lieux du Québec*. Québec : Les Publications du Québec.
- 2017. *Banque de noms de lieux du Québec*. Gouvernement du Québec. <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx>
- Conseil National de l'information géographique (CNIG). SD. Commission nationale de toponymie, République Française. Page consultée le 25 novembre 2016 à partir de http://cnig.gouv.fr/?page_id=671.
- Cournoyer, J. 2001. *La mémoire du Québec de 1534 à nos jours*. Québec : Stanké.
- Courville, S. 1983. « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 3 : 417-428.
- 1993. « Tradition et modernité : leurs significations spatiales ». *Recherches sociographiques*, 342, 2 : 211-231.
- 1995. *Introduction à la géographie historique*. Coll. « Géographie historique », Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- 1996. *Population et territoire*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- 2000. *Le Québec, genèses et mutations du territoire. Synthèse de géographie historique*. Coll. « Géographie historique », Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- 2011. « Le Saint-Laurent, témoin de civilisation », Gouvernement du Québec, Fonds de recherche, Nature et technologies.
- 2004. *Introduction à la géographie historique*. Sainte-Foy : Les Presse de l'Université Laval.
- Courville, S., Robert, J-C. et Séguin, N. 1995. *Atlas historique du Québec, Le pays laurentien au XIX^e siècle, Les morphologies de base*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- Crémazie, O. 1882. *Œuvres complètes de Octave Crémazie*. Montréal : Beauchemin et Valois.
- Cronon, W. 1983. *Changes in the Land, Indians, colonists, and the ecology of New England*. New York : Hill and Wand.
- 1995. The Trouble with Wilderness; or, Getting Back to the Wrong Nature. In *Uncommon Ground: Rethinking the Human Place in Nature*. Ed. Cronon, W, 69-90. New York : W. W. Norton & Co.
- Darwin, C. 1859. *The Origin of Species by means of natural selection, or the preservation of favoured races in the struggle for life*. London : John Murray, Albemarle Street.
- 1871. *The Descent of Man, and Selection in Relation to Sex*. United Kingdom : John Murray.
- Décarie, J. et Boileau, G. 1983. « Le projet Archipel : une réflexion et une discussion géographiques », *Cahiers de géographie du Québec*, 27, 71 : 323-340.
- De Gaspé, P. A. 1863. *Les Anciens Canadiens*. Québec : Desbarats et Derbishire.

- De Gaspé, P. I. F. A. 1968. *Le chercheur de trésors ou l'Influence d'un livre*. Montréal : Réédition Québec.
- Delage, D. 1991. « Les Amérindiens dans l'imaginaire des Québécois », *Liberté*, 33, 4-5 : 15-28.
- De Martonne, E. 1909. *Traité de géographie physique, Tome 1 : Notions générales, Climat, Hydrographie; Tome 2 : Relief du sol; Tome 3 : Biogéographie*. Paris : Armand Colin.
- De Planhol, X. 1966, « Géographie historique », *Annales de Géographie*, 75, 408 : 140-141.
- Desbiens, C. 2006. « Du Nord au Sud : géographie autochtone et humanisation du territoire québécois », *Cahiers de géographie du Québec*, 50, 141 : 393-401.
- 2006. « Un nouveau chemin vers les rapides. Chisasibi/La Grande et les relations nord-est au Québec », *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, 9, 1 : 177-210.
- Deshaies, L. 2005. « ROUILLARD, EUGÈNE », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 15, Université Laval, University of Toronto, 2003. Page consultée le 03 octobre 2016 à partir de http://www.biographi.ca/fr/bio/rouillard_eugene_15F.html.
- Deshayes, J. 1685. *La Grande Rivière de Canada appelée par les Européens de St. Laurens*. Réédition 1715, Paris : Chez Nicolas de Fer.
- 1686. *Carte marine de la Rivière de Québec par le Sr. Deshayes, 1686. Ou recueil de ce qui sert à la navigation particulière de cette rivière et de ce qui peut contribuer à la méthode générale de lever et dresser les cartes marines, entre 1692 et 1706*. Musée de la civilisation, fonds d'archives du Séminaire de Québec. Polygraphie 2, no 34, fol. 13.
- Diderot, D. et D'Alembert, J.L.R. 1751. *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Par une société de gens de lettres*. Paris : Éditeur Le Breton, Durand, Briasson, Michel-Antoine David.
- Di Méo, G. 2004. « Composantes spatiales », formes et processus géographiques des identités, *Annales de Géographie*, 113, 638-639 : 339-362.
- 2007. « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain? », *Métropolis, Revues*, 15 mai 2007 : 68-94.
- Dionne, N. E. 1891. *Samuel Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France, Histoire de sa vie et de ses voyages*. Tome premier. Québec : A. Coté et Cie, imprimeurs-éditeurs.
- 1934. *Jacques Cartier*. 3^{ième} édition, Québec : Imprimerie Émile Robitaille.
- Dodge, D.P. 1989. *Proceedings of the International Large River Symposium (LARS)*. Ontario : Pêches et Océans, Gouvernement du Canada.
- Dorion, H. (dir.). 1996. *La toponymie autochtone au Québec*, Bilan et prospective, Dossiers toponymiques 24, Gouvernement du Québec, Québec : Commission de toponymie.
- Douglas, W.A.B. 1995. « Le Saint-Laurent : une voie d'accès stratégique », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, 43 : 19-23.
- Dufaux, G. 1978. *Le Saint-Laurent*, Montréal : Coproduction de FR 3 et Pathé Cinéma, 2 bobines (55 min.) : son, couleur, 16 mm.
- Forrest-Wilson, A. (dir.), 24 heures du roman (coll.). 2015. *Sur les traces de Champlain, un voyage extraordinaire en 24 tableaux*. Sudbury : Prise de Parole.

- Franquelin, J. B. 1685. *Carte du grand fleuve St Laurens dressée et dessinée sur les mémoires et observations que le Sr. Jolliet a très exactement faites en barq : et en canot en 46 voyages pendant plusieurs années*. Bibliothèque nationale de France, département cartes et plans, GE SH 18 PF 126 DIV 1 P 3/1 RES
- Fréchette, L. 1926. *Cent morceaux choisis*. Montréal : Édition l'Éclaireur.
- Gagnon, A. (dir.). 2012. *Cent ans de gestion toponymique au Québec, Le nom de lieu, signature du temps et de l'espace*, Commission de toponymie 1912-2012. Québec : Gouvernement du Québec.
- Garnier, F.-X.-P. 1839. *Régime des eaux, ou traité des eaux de la mer, des fleuves, rivières navigables et flottables, et autres eaux de toute espèce*. Troisième édition, Paris : Éditeur Abbaye St-Germain.
- George, P. 1974. *Dictionnaire de la géographie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Gottmann, J. 1966. *Essai sur l'Aménagement de l'espace habité*. Paris : Mouton.
- Gouvernement du Canada. 1987. *Généralités en usage dans les noms géographiques du Canada, 176, Terminologie*. Ministère des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa : Centre d'édition du Gouvernement du Canada.
- 2012. *Principes et directives pour la dénomination des lieux 2011*, Commission de toponymie du Canada, Ressources naturelles Canada.
- 2013. *Fleuve Saint-Laurent*. Historica Canada, L'Encyclopédie canadienne. Page consultée le 15 mars 2017 à partir de <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/fleuve-saint-laurent/>.
- 2016. *Toponymes d'intérêt pancanadien*. Ressources naturelles Canada. <http://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/geographie/noms-lieux/renseignements-pertinents-traducteurs/9233>.
- 2016. *Recherche de toponymes*. Base de données toponymiques du Canada (BDTC), Ressources naturelles Canada. <http://www4.rncan.gc.ca/recherche-de-noms-de-lieux/search?lang=fr>.
- Gouvernement du Québec. 2003. *Historique des niveaux et des débits de différentes stations hydrométriques, Les régions Hydrographiques*. Centre d'expertise hydrique du Québec. https://www.cehq.gouv.qc.ca/hydrometrie/historique_donnees/default.asp#nouvelle.
- 2006. *Le Québec*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale de l'information géographique. <http://mern.gouv.qc.ca/territoire/portrait/portrait-quebec.jsp>.
- 2006. *Le Québec méridional*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale de l'information géographique. <http://mern.gouv.qc.ca/territoire/portrait/portrait-quebec.jsp>.
- 2008. *Liste des rivières du Québec par ordre alphabétique*. Mandats, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/DA42.pdf>
- 2016. *Rapport annuel de gestion 2015-1016*. Montréal : Direction de la recherche et de l'évaluation, Office québécois de la langue française.
- 2017. *L'eau au Québec : une ressource à protéger*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/inter.htm>.
- 2017. Jean-Marc Léger (1927-2011), Officier (1992), Ordre national du Québec, Honneur au peuple du Québec.

- Page consultée le 26 février 2017 à partir de
<https://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=118>.
- 2018. *Le Saint-Laurent*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
 Page consultée le 17 mars 2017 à partir de
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/fleuve.htm>.
- Grand Québec. 2015. *Le Québec dévoile ses mystères*. Histoire du Québec, Un Sibérien gelé. Page consultée le 20 septembre 2016 à partir de
<http://grandquebec.com/histoire/histoire-abitibi/>.
- Guévremont, G. 1953. *Marie-Didace*. Montréal : Beauchemin.
- Hamelin, L.-E. 1975. « De la néologie en géographie, exemples québécois », *Cahiers de géographie du Québec*, 19, 48, décembre 1975 : 429-459.
- 1999. « Y a-t-il assez de géographie dans la définition de fleuve? », Collectif, *Géographie et liberté*, mélanges Paul Claval, Paris, *L'Harmattan* : 163-172.
- 2002. *Le Québec par des mots, L'hiver et le Nord*, Sherbrooke : P.U. Sherbrooke.
- 2003. « Inventaire de la terminologie géographique au Québec », *Revue québécoise de linguistique*, 32, 2 : 83-96.
- Hamelin, L.-E. dans Giguère, S. 2012. *Le Nord au cœur, Parcours d'un géographe*. Québec : Les Productions du Rapide-Blanc Inc.
- Hamelin, J. et Provencher, J. 1967. « La vie de relations sur le Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, au milieu du XVIII^e siècle », *Cahiers de géographie du Québec*, 11, 23 : 243-252.
- Harris, C. 1967. « The St. Lawrence : River and Sea », *Cahiers de géographie du Québec*, 11, 23 : 171-179.
- (dir). 1987. *Atlas historique du Canada, volume I - Des origines à 1800*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- 2008. *The Reluctant Land, Society, Space, and Environment in Canada before Confederation*. Canada : UBC Press.
- Harley, J.B. 2001. *The New Nature of Maps – Essays in the History of Cartography*. Baltimore, MD : Johns Hopkins University Press.
- Hatzfeld, A. 1900. *Dictionnaire général de la Langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris : Librairie ch. Delagrave, société anonyme d'imprimerie de Villefranche-de-Rouergue.
- Hébert, A. 1982. *Les fous de Bassan*. Paris : Seuil.
- Hébert, A. 2006. "Sa majesté le fleuve George : Rétrospective et éléments de perspectives." Paper prepared for the 2nd annual Northern Aboriginal Seminar. [Unpublished] 8 pp.
- Hue, B. 1997. *Jacques Cartier de Saint-Malo de l'Île aux Rapides de la Chine*. Coll. « Les grands itinéraires de l'Histoire ». Montélimar, France : Éditions Armine-Ediculture.
- Humboldt, A.V. 1855-1859. *Cosmos : essai d'une description physique du monde*. Paris : Gide et J. Baudry.
- Hynes, H.B.N. « Introduction to LARS » dans Dodge, D.P. 1989. *Proceedings of the International Large River Symposium (LARS)*. Ontario : Pêches et Océans, Gouvernement du Canada.

- Institut Tshakapesh. 2013. *Aimun-Mashinaikan – Dictionnaire innu-français*. Institut Tshakapesh (version électronique), Manu Tshishkutamashutau, Université Memorial et Université Carleton, Québec : Éditions Tshakapesh.
- Jaillot, A.-H. 1695. *Atlas François, Partie de la Nouvelle-France*. Paris : Chez le Sr. Hubert Jaillot.
- Kalm, P. 1880. *Voyage de Kalm en Amérique*. Marchand, L. W. (ed) traduction, Montréal : T. Berthiaume.
- Kovac, L. 2008. *Rivières De Pas et George*. Traduction de Berger, J.-L. Cartes plein air, collectif.
http://192.77.51.51/~cleduc/Canot/10/DePasLowerGeorgeKovac_TexteFrancais.pdf.
- Lacasse, J.-P. 1996. « Le territoire dans l'univers innu d'aujourd'hui », *Cahiers de géographie du Québec*, 40, 110 : 185-204.
- Lacoursière, J. et Mathieu, J. 1991. *Les mémoires québécoises*. Sainte-Foy : Les presses de l'Université Laval.
- Lahaise, R et Couturier, M. 1977. *Jacques Cartier, Voyages en Nouvelle-France*. Coll. « Documents d'histoire », Cahiers du Québec. Québec : Éditions Hurtubise HMH Ltée.
- Lahire, B. 1998. *L'homme au pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris : Nathan.
- Lahontan, L. A. d. L. d'A. 1669. *Carte générale du Canada Dédiee au Roy de Danemark/par son très humble et très obéissant et très fidèle serviteur Lahontan*. Bibliothèque nationale de France, département cartes et plans, GE D-16770.
- Lahoud, P. et Dorion, H. 2013. « Le fleuve, comme une signature », *Continuité*, 138 : 21-13.
- Lambert, V. et Miron, I. (dir.) 2015. *J'écris fleuve*. Coll. « Phares », Montréal : Lemeac.
- Lanouette, N. « Fragments de mémoire urbaine : un regard sur les cartes de Québec » dans Bouvet, R., Guy, H. et Waddell, É. (dir.). 2008. *La carte. Point de vue sur le monde*. Montréal : Mémoire d'encrier.
- Larin, R. 2000. *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*. Sillery : Septentrion.
- Lasserre, F. 2001. « La nouvelle carte du Québec : illustration de la nation? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, CNRS-UMR.
- Lasserre, J.-C. 1980. *Le Saint-Laurent grande porte de l'Amérique*. Cahiers du Québec, Coll. « Géographie », Québec : Hurtubise HMH.
- 1980. « Les rôles géopolitiques du Saint-Laurent », *Cahiers de géographie du Québec*, 24, 61 : 135-144.
- Laure, P.-M. 1731. *Cours de Pitchitaouïchetz ou du Saguenay : A Monsieur le Marquis de Beauharnois gouverneur general du Canada par le Père Laure J missionre du domaine*. Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE SH 18 PF 127 DIV 4 P 3 D.
- 1732. *Carte du domaine du Roy en Canada*. Bibliothèque nationale de France, département cartes et plans, GED-8016.
- Laverdière, C.-H. Abbé. 1870. *Oeuvres de Champlain*. 2^e édition, 3 volume, Québec : Université Laval, Géo. -E. Desbarats.
- LeBoulangier, M. « À découverte du Saint-Laurent ». dans Gouvernement du Québec. 1984. *Le Saint-Laurent, le fleuve de notre souvenir et de notre existence*. Ministère de l'Éducation 27, Bibliothèque nationale.

- Le Monde.fr. 2017. « En Nouvelle-Zélande, un fleuve reconnu comme une entité vivante ». *Le Monde.fr Édition Globale*.
http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/03/16/en-nouvelle-zelande-un-fleuve-reconnu-comme-une-entite-vivante_5095219_3244.html.
- Lescarbot, M. 1609. *Figure de la Terre Neuve, Grande Rivière de Canada, et côtes de l'Océan en la Nouvelle France*, Paris : S.N.
- 1612. *Les muses de la Nouvelle-France, à Monseigneur le chancelier*. Paris : Librairie Tross.
- Lévy, J. et Lussault, M. 2013. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Nouvelle édition revue et augmentée, Paris : Éditions Belin.
- Linné, C. V. 1753. *Caroli Linnaei, Species plantarum, exhibentes plantas rite cognitatas, ad genera relatas, cum differentiis specificis, nominibus trivialibus, synonymis selectis, locis natalibus, secundum systema sexuale digestas*. Éditions Impensis Laurentii alvii.
- Litalien, R., Palomino, J.-F. et Vaugeois, D. 2008. *La mesure d'un continent, Atlas historique de l'Amérique du Nord. 1492-1814*, Québec : Septentrion.
- Locke, J. 1821. *Two treatises of Government*. London :R. Butler.
- Longnon, A. H. 1920. *Les noms de lieu de la France; leur origine, leur signification, leurs transformations*. Paris : E. Champion.
- Mairie de Grattepanche. 2014. Cartes-France-mers-fleuves, Mairie de Grattepanche, 13 mai 2010.
 Page consultée le 14 décembre 2014 à partir de
<http://www.grattepanche-mairie.fr/textes/cartesfrancemersfleuves.htm>.
- Mayrand, R. dans Commission de toponymie du Québec, 1990. *Guide toponymique du Québec : politiques, principes, normes et procédures de la Commission de toponymie conecrant le choix, le traitement, l'officialisation, la diffusion et la conservation des noms de lieux*, 2^e édition révisée et enrichie. Québec : Les Publications du Québec.
- McKenzie, R. 2008. « Henry Wolsey Bayfield ». *Historica Canada, L'Encyclopédie Canadienne*. Page consultée le 23 juillet 2017 à partir de
<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/henry-wolsey-bayfield/>.
- Michelant, H. et Ramé, A. 1867. *Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534, documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada*. Paris : Librairie Tross.
- Morissonneau, C. 1978. *Le langage géographique de Cartier et de Champlain, Chrononymie, vocabulaire et perception*. *Chrononoma* 7, Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- 1978. *La Terre promise : Le mythe du Nord québécois*. Coll. « Ethnologie », Cahiers du Québec, Canada : Hurtubise HMH.
- 1996. « À l'origine du Nord, le chemin de la Chine », *Cahiers de géographie du Québec*, 40, 100 : 221-232.
- 2009. *Le rêve américain de Champlain*. Montréal : Hurtubise.
- Normand, F. 1997. *Naviguer le Saint-Laurent à la fin du XIX^e siècle, Une étude de la batellerie du port de Québec*. Coll. « Géographie historique », Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie. 2015. *Le bassin versant de la rivière Harricana*. Page consultée le 14 octobre 2015 à partir de <http://obvaj.org/bassin-versant-de-riviere-harricana/>.

- Ouellet, F. 1966. *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850. Structures et conjoncture*. Montréal : Fides.
- Ouellet, R. dans Morissonneau, C. 1978. *Le langage géographique de Cartier et de Champlain, Chrononymie, vocabulaire et perception*. 3-5. *Chronoma* 7, Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- O'Sullivan, J. 1845. « Annexation », *United States Magazine and Democratic Review*. 17, 1, July-August : 5-10.
- Pellegrin, G. 1755. *Carte du cours de St Laurent*. Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE SH 18 PF 126 DIV 1 P 23.
- Père Jean-François, 1652. *La science de la géographie divisée en trois parties*. Rennes : J. Hardy.
- Picoche, J. 1977. *Précis de lexicologie française*. Université de l'information, Paris : Éditions Fernand Nathan.
- Poirier, J. 1966. « Problèmes généraux de toponymie au Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, 10, 20 : 219-233.
- Poirier, S. 2000. « Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : réflexions sur des exemples canadiens et australiens », *Anthropologie et Sociétés*, 24, 1: 137-153.
- Portes, J. 2007. « Jacques Cartier », *Encyclopédie du patrimoine de l'Amérique française*, Gouvernement du Canada. Page consultée le 03 mars 2017 à partir de http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-46/Jacques_Cartier.html#.WNQzvW_hCUk.
- Ravarini, P. 2017. Le Harricana (Harricanaw River). Pravarini. Page consultée le 13 avril 2017 à partir de <http://pravarini.free.fr/Harricana.htm>.
- Proulx, M. 2014. « Plus que jamais collé sur l'Harricana », *Le Citoyen de l'Harricana*, Tc media, Québecor media, mercredi le 9 juillet 2014, 21, 28 : 52 p.
- Québec. 2017. *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. Chapitre C-6.2, Éditeur officiel du Québec.
- Raffestin, C. 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Librairies techniques (LITEC).
- Raveneau, J. 1997. « Palsky, Gilles (1996) Des chiffres et des cartes. La cartographie quantitative au XIX^e siècle », *Cahiers de géographie du Québec*, 41,113 : 230-232.
- Renaud, P-É. 1923. *Du travail en la Nouvelle-France : essai d'histoire économique*, Montréal. Thèse d'économie politique, Université McGill, McGill University Library.
- Renier, M. 2007. « Le récit au service de l'imaginaire? : Premiers voyageurs en Nouvelle-France », *Ethnologies*, Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore, 291, 2 : 239-266.
- Rey, A. (dir.) 1969. *Le Petit Robert : dictionnaire alphabétique en analogique de la langue française*. Paris : Société du nouveau Littré.
- Ricoeur, P. 1990. *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil.
- Rivière George. 2017. *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. Page consultée le 03 février 2017 à partir de https://fr.wikipedia.org/wiki/Rivi%C3%A8re_George.
- Rivière Harricana. 2017. *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. Page consultée le 03 février 2017 à partir de https://fr.wikipedia.org/wiki/Rivi%C3%A8re_Harricana.

- Robert, P. 1957. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française par Paul Robert, Les mots et les associations d'idées*. Tome troisième, Paris : Société du nouveau Littré, Société Administrative Française des Œuvres de Paul Robert.
- Rostaing, C. 1965. *Les noms de lieux*. « Que sais-je? » n°176, Paris : Presses universitaires de France.
- Rouillard, E. 1909. « L'invasion des noms sauvages », *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, 7, 6 : 162-170.
- Salée, D. 2005. « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois : éléments pour une ré-analyse », *Nouvelles pratiques sociales*, 17, 2 : 54-74.
- Salt, R., Blacksmith, A., Diamond, P., Weistche, P., Junker, M.-O. et Mackenzie, M. 2012. *Dictionnaire du cri de l'Est de la Baie James (dialecte du Sud) : français-cri et cri-français*. (version électronique), Cinquième édition, Commission scolaire crie.
- Savard, F.-A. 1964. *Menaud maître-draveur*. Montréal : Montréal Fides.
- Séguin, N. 1977. *La conquête du sol au 19^e siècle*. Québec, Canada : Les éditions du Boréal Express.
- Shields, A. 2017. « Québec désigne le fleuve Saint-Laurent comme "lieu historique" ». *Le Devoir*, libre de penser.
http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/501873/quebec-designe-le-fleuve-saint-laurent-comme-lieu-historique?utm_campaign=Autopost&utm_medium=Social&utm_source=Facebook%20-%20link_time=1498143022.
- Thériault, Y. 1969. *Les temps du carcajou*. Montréal : Les Éditions de l'Homme.
- Thoreau, H. D. 1866. *Un Yankee au Canada*. Traduction par Thério, A., réédition 1962, Montréal : Les éditions de l'Homme.
 Tourisme Abitibi-Témiscamingue. SD. *L'or bleu de l'Abitibi-Témiscamingue*. Tourisme Québec, les régions touristiques du Québec, Page consultée le 03 février 2017 à partir de
<https://www.tourisme-abitibi-temiscamingue.org/blogue/2014/08/07/lor-bleu-de-labitibi-temiscamingue/>.
- Trudel, M. 1968. *Jacques Cartier*. Coll. « Classiques canadiens », 33. Ottawa : Fides.
- Vallard, N. 1547. *Carte de la côte est de l'Amérique du Nord*, Atlas Vallard, HM 29, folio 9, Dieppe : Huntington Library.
- Wackermann, G. (dir.) 2005. *Dictionnaire de Géographie*. Paris : Ellipses Edition.
- White, K. « Les fleuves de l'esprit » dans Bouvet, R., Guy, H. et Waddell, É. (dir.). 2008. *La carte. Point de vue sur le monde*. Montréal : Mémoire d'encrier.
- Wynn, G. 2007. *Canada and Arctic North America, An Environmental History*. Californie : Mark R. Stoll, Series Editor.